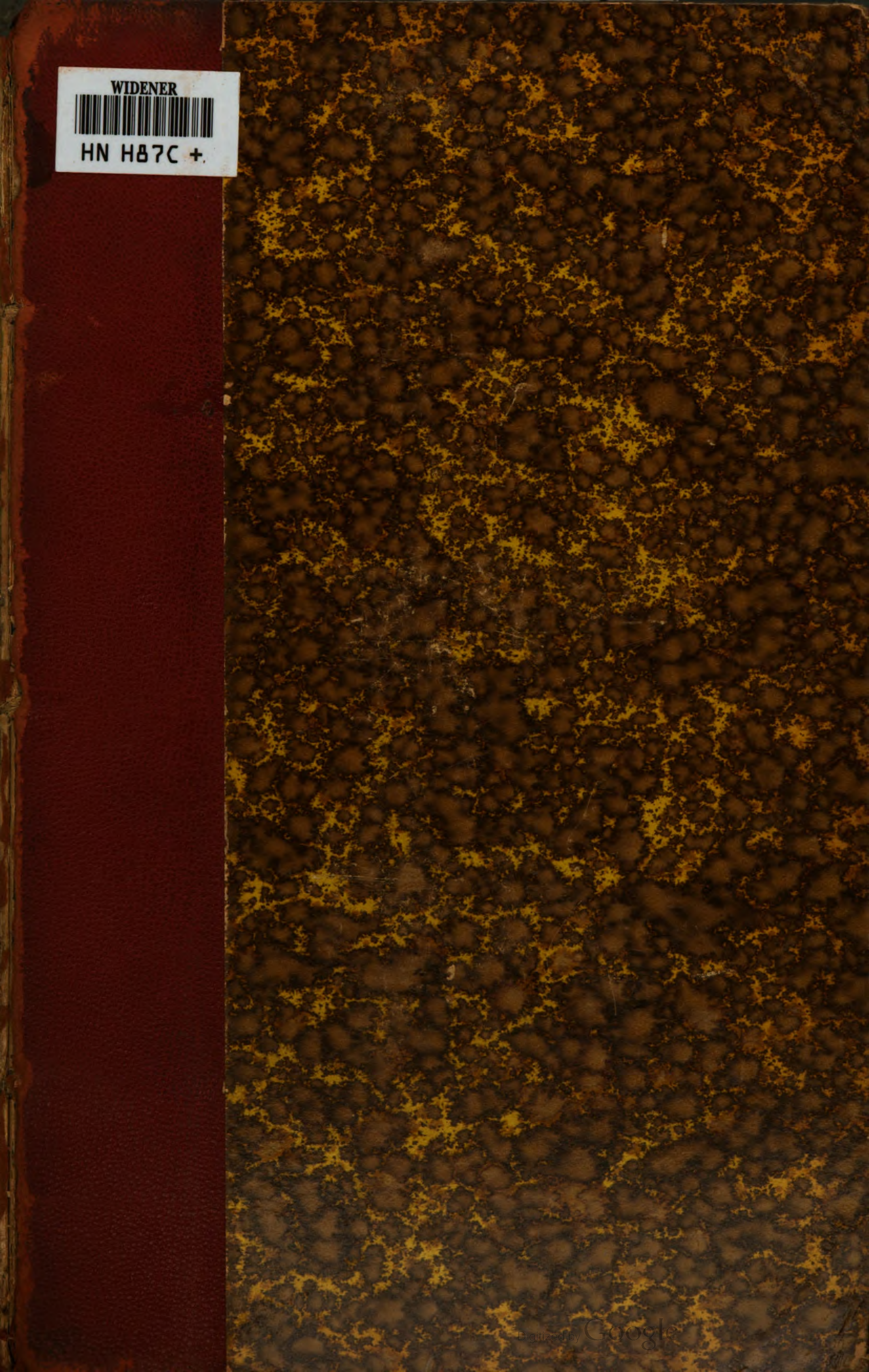
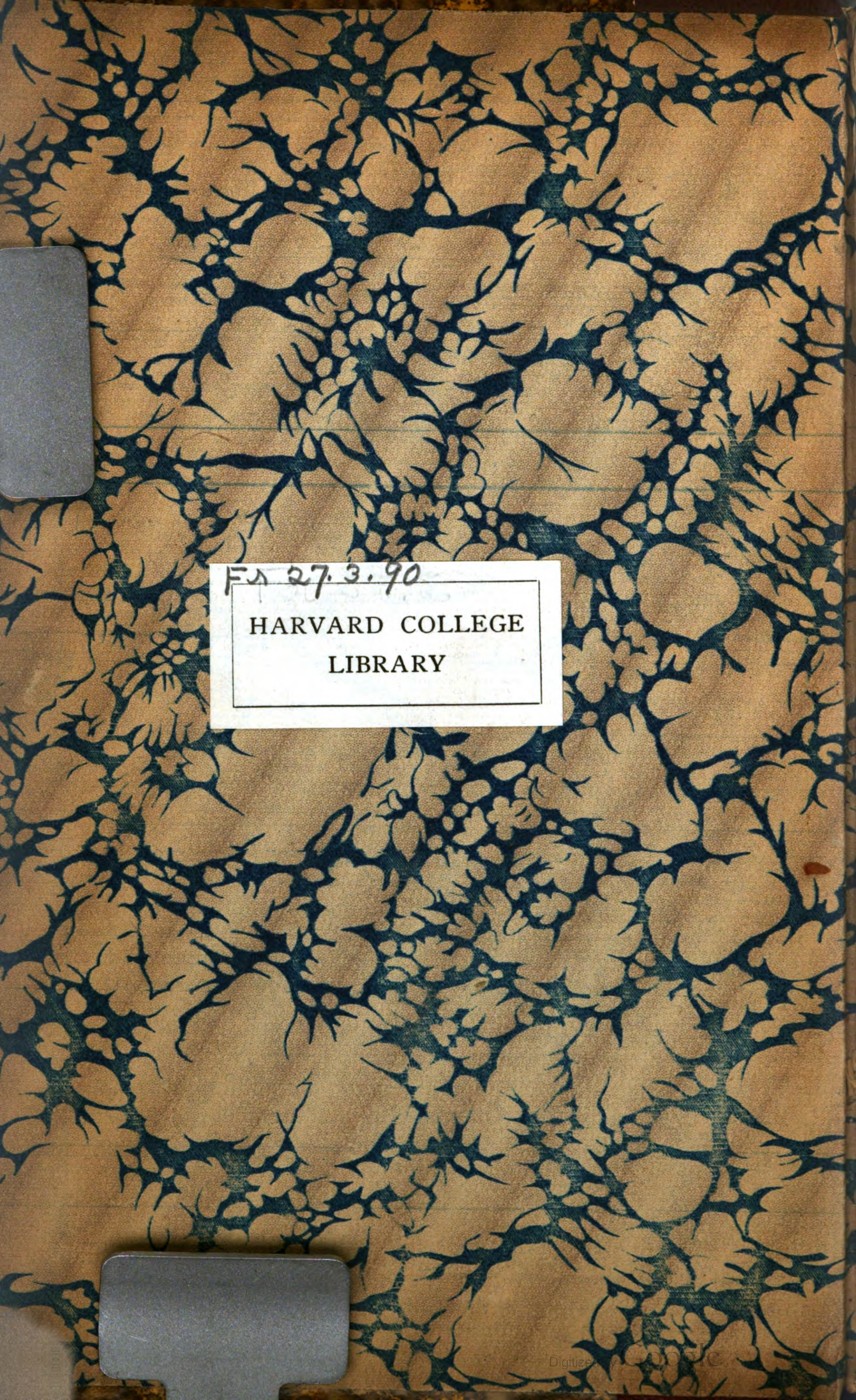

WIDENER
HN H87C +





# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

SEIZIÈME ANNÉE. — 1867.




NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1867

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1867.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 14 décembre.**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président annonce que, par arrêté en date du 22 novembre dernier, S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder la somme de 350 francs à la Société d'Archéologie lorraine, à titre d'encouragement, en raison de ses utiles travaux.

Sur la proposition du Président, la Société, reconnaissante de ce témoignage d'intérêt de la part de M. le Ministre, décide que, sur cette allocation, une somme de

150 fr. sera prélevée pour être employée à couvrir une partie des dépenses qu'entraîne l'impression du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* dont chaque année la Société publie un volume.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Société d'Archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, qui annonce l'envoi du premier volume des Bulletins de cette Société, et sollicite, en son nom, un échange réciproque de publications. Cette demande est accueillie.

### Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : M. Perrin, ancien député, à Paris, et M. Tremeau de Rochebrune, à Angoulême.

Sont présentés comme candidats : M. Eugène Tonnelier, licencié en droit, avocat à Nancy, par MM. de Saint-Florent, Edmond Contal et Henri Lepage ; M. de la Ménardière, professeur à la Faculté de droit de Nancy, par MM. de Dumast, H. Lepage et Geny ; et M. l'abbé Edmond Pano, vicaire de la paroisse Saint-Nicolas de Nancy, par MM. l'abbé Lorrain, l'abbé Guillaume et l'abbé Lallemand.

### Ouvrages offerts à la Société.

*Les Opuscules inédits de Stanislas*, par M. Louis Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy; mémoire lu à l'Académie de Stanislas.

*Almanach historique, statistique et administratif de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse,* par MM. Florentin et C. Bonnabelle.

*Notice sur M. Victor Simon et sur ses travaux*, par M. AUG. PROST.

*Société de saint François-Xavier. Allocution de M. Vagner, président, dans l'assemblée générale du 28 octobre* 1866.

*Notice sur un florin d'or de Robert d'Anjou, prince d'Achaïe*, par M. BRETAGNE.

*Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tome IV, septembre 1866.

*L'Institut*, octobre 1866.

*Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-lettres de la Mayenne*, année 1865.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1866, n° 3.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXX, année 1865.

*Mémoires de l'Académie du Gard*, de novembre 1863 à août 1864.

*Répertoire archéologique du département du Morbihan*, rédigé sous les auspices de la Société polymathique de ce département, par M. ROSENZWEIG.

*Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, par M. EUGÈNE THOMAS.

*Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, rédigé par M. PAUL RAYMOND.

*Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, par M. GEORGES DE SOULTRAIT.

Ces quatre derniers ouvrages envoyés par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

*Exposition rétrospective de* 1866 *au musée Napoléon d'Amiens*, par M. l'abbé J. CORBLET.

*Annales de la Société archéologique de Namur*, tome IX, 3e livraison.

**Lectures.**

M. Geny donne lecture d'un travail de M. E. Olry, intitulé : *Recherches sur les caractères des églises romanes en Lorraine.*

La Société décide que ce travail, qui est accompagné de dessins, sera imprimé dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

---

## MÉMOIRES.

### NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE. — JEAN IX, COMTE DE SALM.

S'il est une figure originale et animée dans tout le règne du duc de Lorraine Charles III, dit le Grand, c'est bien celle de Jean IX, comte de Salm, appelé par ses contemporains le capitaine des comtes et le comte des capitaines. Il n'est pas sans intérêt de retracer les traits généraux d'un personnage qui semble avoir exercé une véritable influence morale sur son maître, et qui joua un rôle si important à la cour de Lorraine pendant les guerres de la Ligue, au milieu des autres officiers du duc, African d'Haussonville, Saladin d'Anglure, Philippe de Savigny, Louis de Beauvau, Jean des Porcelets et François de Bassompierre.

Jean IX fut le dernier des hauts-hommes, de ces représentants de la féodalité, qui disparurent en Lorraine sous le coup des guerres de Charles IV et des ordonnances de Léopold.

Elevé à la cour de Charles-Quint, Jean IX (1548-1600), fils de Jean VIII et de Louise de Stainville, était comte de Salm, baron de Viviers, Fénétrange et Brandebourg, seigneur de Ruppes et de Domremy, maréchal de Lorraine, grand-maître de l'hôtel de Charles III et gouverneur de Nancy. Ses domaines patrimoniaux, terre d'Empire, dans lesquels il exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice, s'étendaient aux pieds des ruines de l'ancien château de Salm, au delà des forges de Framont dans les Vosges. Il ne résidait pas dans son donjon de Badonviller, mais à Nancy, dans son hôtel de Salm, qu'il s'était bâti sur la place de la Carrière et d'où il pouvait voir une des parties les plus pittoresques du Palais ducal, où il avait aussi son logis, au quartier des *saulvoirs* ou viviers[1].

Si des médailles frappées en son honneur par les Nancéiens[2], son nom donné à un des bastions de la Ville-Vieille[3], la dédicace de la tragédie de la Pucelle par Fronton-du-Duc[4], le droit de bourgeoisie conféré par les Messins pour services rendus à la cité en 1581[5], la mission que lui confia Charles III de châtier le comte Philippe de Hanau en s'emparant de Bitche et de Lutzelstein, en 1571, et d'arrêter les reîtres protestants devant Baccarat

1. Voy. M. Lepage, *le Palais ducal de Nancy*, p. 4.

2. Voy. M. Gravier, *Histoire de Saint-Dié*, p. xxxj. — Ces médailles sont décrites dans un ouvrage inédit de MM. Gillet et Robert, ainsi qu'un jeton de la ville de Nancy.

3. Voy. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 356 et 357. Ce fut sous la direction de Jean IX que la Ville-Neuve de Nancy fut bâtie.

4. Voy. M. Beaupré, *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*.

5. Voy. Dufourny, *Inventaire*, t. VIII, p. 236, t. X, p. 29 et 203.

en 1587[1], les actes de foi et hommage qu'il fut chargé de faire au nom de son maître devant l'empereur Maximilien, à Vienne, le 9 juin 1597, sa nomination au poste de grand-maître de l'artillerie à la place de M. de Meslay, en 1575, et de chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle en 1593[2]; enfin, après sa mort, son corps porté dans toutes les églises de Nancy comme gouverneur, ce qui servit de précédent à ses successeurs ; si toutes ces particularités témoignent de la popularité dont il jouissait, il faut avouer cependant que ses contemporains ne durent pas voir sans étonnement sa lutte contre les Rhingraves protestants à Fénétrange, en 1565, puis l'appui qu'il leur prêta contre l'abbé de Senones, la guerre dite des Panonceaux contre les dames de Remiremont, quand il abattait les armoiries impériales qu'il avait substituées aux alérions lorrains à Senones, bravant à la fois le duc Charles III et Polwiller, le bailli de l'empereur à Haguenau[3].

Jean IX, quoique dévoué à Charles III, suscita plus d'un obstacle à l'autorité ducale, non-seulement dans le comté de Salm, mais aussi dans les terres dont il n'était pas seigneur régalien. Après de nombreuses contestations, il fallut un arrêt du Conseil d'Etat pour le forcer, le 2 mars 1574, à faire ses foi et hommage pour les seigneuries d'Ogéviller et d'Emberménil[4]. En 1573, il avait fait une transaction avec Henry comte de Manderscheid

1. Il est aussi question de Jean IX dans les *Lettres et instructions de Charles III*. (Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1864, p. 182.)

2. Voy. Dufourny, *Inventaire* (loco citato).

3. Voy. M. Gravier (loco citato).

4. Voy. M. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 326.

et de Blanckenheim au sujet de Fénétrange et d'Ollendorf, dont il avait hérité, ainsi que ses frères, du chef d'Anne de Haraucourt, leur aïeule[1]. Cette partie de ses domaines passa, en 1598, dans le lot de son beau-frère le Rhingrave Frédéric, plus connu dans les mémoires du temps sous le nom de comte Sauvage du Rhin et de Salm, lequel avait hérité d'une partie du comté, du chef de Jean V, rhingrave, marié en 1469 à une comtesse de Salm. Frédéric, cousin du rhingrave Otto, dont la pierre tombale a été déposée au Musée lorrain de Nancy, s'était lié par de nouveaux liens à la maison de Salm en épousant, en 1570, la sœur de Jean IX, Françoise ; mais celle-ci renonça à sa succession en faveur de ses frères, Jean, Claude et Paul, moyennant une somme de 30,000 francs, dont elle donna quittance au château de Viviers. On trouve dans l'histoire de Saint-Dié, par M. Gravier, de nombreux détails sur l'acte de reconnaissance de la souveraineté des deux beaux-frères, Jean IX et le rhingrave Frédéric, dans le val de Senones, en 1571, ainsi que sur le partage amiable qu'ils firent en 1598. Cette union de deux seigneurs de religion différente contribua puissamment à propager la réforme dans la terre de Salm et y établit une sorte de régime constitutionnel[2].

Jean IX porta plus d'une fois atteinte au pouvoir du souverain dont, comme son père, il était devenu un des grands officiers. Jaloux de ses prérogatives personnelles, il sut, en plusieurs circonstances, user de l'autorité ju-

1. Voy. Dufourny, 2e partie, t. X, p. 223. — Il y fut fait information que Marguerite de Fénétrange eut d'André de Haraucourt, auquel elle survécut, Anne comtesse de Salm, Marguerite et Marie, ses sœurs.

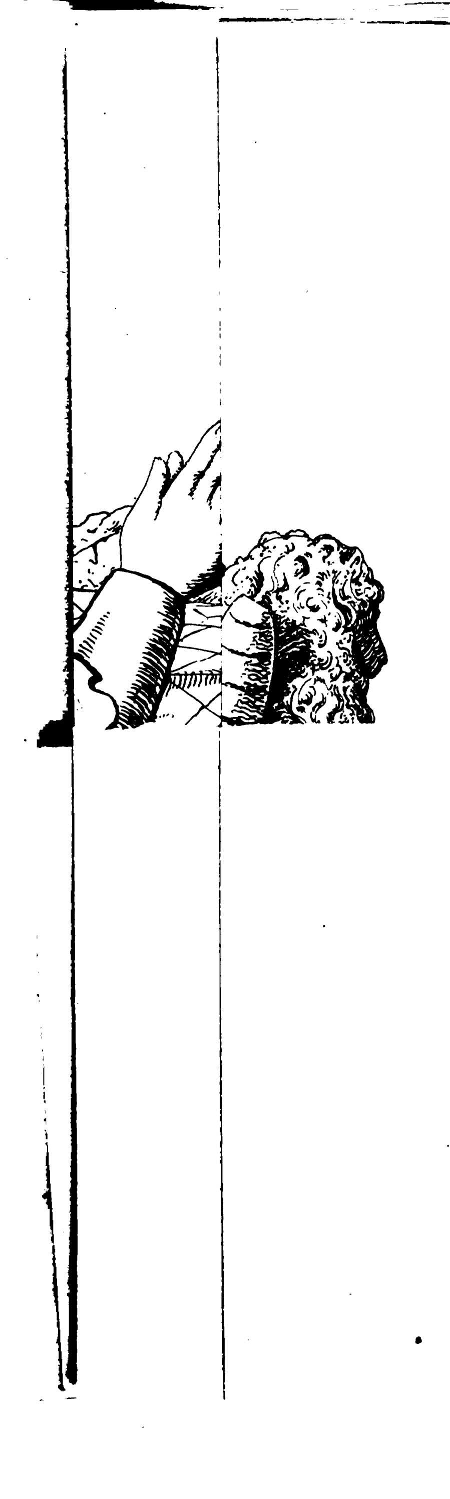
2. Voy. M. Gravier, *Histoire de Saint-Dié*, passim.

diciaire, politique et législative, acquise comme chef de la noblesse et représentant des Etats-généraux, réunis annuellement dans la grande salle du Palais ducal. Malgré le peu de documents qui nous restent sur cette partie si intéressante de l'histoire de Lorraine, on le voit siéger au tribunal des Grands-Jours de Saint-Mihiel, aux assises des Vosges de 1572, et à cette réunion importante du 1er mars 1574, où fut homologué le texte légal des coutumes du duché. Il signait avec le maréchal de Barrois le cahier des remontrances et griefs, qu'il présentait au duc, et qu'au besoin il soutenait dans le conseil même. Après la paix de Folembray (1596), Charles III ayant voulu réduire les intérêts de la dette publique pour rétablir le désordre de ses finances, obérées par les guerres de la Ligue, ses conseillers s'y opposèrent, attendu que les Etats ne ratifieraient pas cette mesure et qu'eux-mêmes encourageraient les trois ordres à ne pas céder. Jean IX déclara même hautement qu'il prendrait les armes pour maintenir la foi publique et l'honneur du souverain. La loyauté du gouverneur de Nancy l'emporta dans le conseil[1].

Quelques détails significatifs feront encore ressortir le caractère étrange de notre personnage.

Le feu avait pris à une aile du palais par la faute d'un domestique. Jean IX l'ayant frappé en présence de Charles III, celui-ci l'arrêta avec calme en lui disant : « Laissez cet homme ; il m'a rendu service ; demain j'au-

1. Voy. Bermann, *Fragments historiques sur les Etats-généraux*, p. 137-139. — On a cherché à contester l'authenticité de cette anecdote, rapportée par M. Digot dans un mémoire lu à l'Académie de Stanislas, 1854, p. 107 ; mais elle est parfaitement conforme au caractère indépendant du comte de Salm.



rais fait abattre cet aile, qui me déplaisait depuis long-temps[1] ».

Gaspard de Marcossey, grand-écuyer du duc, avait été député par son maître pour tenir sur les fonts baptismaux le fils de M. du Châtelet, bailli de Nancy[2] ; il devait avoir pour compère, suivant un usage protestant aboli depuis, le maréchal de Lorraine. Les deux gentilshommes résolurent de faire le voyage à petites journées, en chassant. Le 4 septembre 1573, se trouvant vers le soir dans un château dont la lettre de rémission à laquelle nous empruntons ces détails ne dit pas le nom, Jean IX se rendit au pal, suivi d'un laquais et précédé d'un page qui portait la chandelle. Il n'y trouva pas ses domestiques, s'enquit d'eux, de ses trois chevaux, de ses selles et harnachements ; puis, dans une allée obscure, ayant été heurté par l'un de ses palefreniers empressés d'accourir vers lui, il le frappa d'un coup de dague si violent, que celui-ci alla tomber sous un porche, où il expira quelques instants après. Jean IX prit la fuite, et, ne se fiant pas à un sauf-conduit, il ne rentra au conseil, où une affaire importante l'appelait, que muni d'une lettre de rémission du duc.

Deux ans plus tard, le 12 octobre 1575, Jean Langlois, Feaux Vaucouleurs, Claude Moreau et Arnold d'Anjou, soldats de la compagnie de M. de Salm, accompagnaient le soir leur maître, dans les rues de Nancy, lorsqu'entre les deux places (Saint-Epvre et des Dames) ils rencon-

1. Voy. Chevrier, *Histoire de Lorraine,* t. IV, p. 256. — Ibid. M. Lepage, *le Palais ducal de Nancy,* p. 177.

2. Les fonctions de gouverneur et de bailli de Nancy étaient distinctes, ainsi qu'on vient de le voir. Bermann, dans sa *Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie,* p. 202, a confondu ces deux charges.

trèrent l'escorte de M. de Gombervaux l'aîné. Du plus loin qu'il l'aperçut, Jean IX lui cria : « En garde, Gombervaux ; souvenez-vous de Bar ! » Il fondit avec emportement sur son adversaire, qu'il étendit mort sur le carreau. Pendant ce temps, les deux partis faisaient retentir la rue du choc des épées, comme au temps des duels de la place royale. M. de Gombervaux tué, Jean IX et les soldats de sa suite s'enfuirent ; mais, le 16 octobre suivant, ils obtinrent de la bonté du duc une lettre de rémission, fondée sur l'égard dû au devoir d'un homme de la qualité du comte de Salm, quand il est question de la vie, honneur et réputation. Le motif de la querelle semble avoir été des plus futiles : l'insulte faite par MM. de Gombervaux au comte de Salm dans la personne d'un de ses officiers. Cependant, cet attentat, infraction aux édits si souvent renouvelés depuis 1545, ne resta pas entièrement impuni, et le gouverneur de Nancy délivra, le 18 mai 1582, dix mille livres à la veuve Marguerite du Hautoy et à ses filles, Guillemette et Antoinette, qui avaient demandé vengeance au duc[1].

Jean IX signala aussi l'indépendance de son caractère dans un testament fait à Nancy le 3 janvier 1592. Ce document inédit montre qu'il n'avait pas oublié, à la cour de Charles III, des parents qui ne suivaient pas la politique lorraine. Il légua une bague de 100 écus à sa nièce d'Andelot, Anne de Coligny, mariée à Jacques Chabot, gouverneur de Bourgogne, et fille d'Anne de Salm, sœur de Jean IX, laquelle avait épousé en premières noces Balthazard d'Haussonville, sieur de Turquestein, gouver-

1. Voy. l'original de ces deux lettres de rémission au *Trésor des Chartes de Lorraine*. La première a été publiée par M. Dumont.

neur de Nancy, et en secondes noces François, frère de l'amiral Coligny, le célèbre chef du parti protestant en France. Il légua une autre bague de 100 écus à la rhingravine Françoise, fille de Frédéric, dont nous avons parlé, et mariée à Jean-Georges, prince de Hohenzollern. Il légua 300 écus, quand elle se marierait, à son autre nièce la rhingravine Julienne-Ursule, née en 1572, et mariée, en 1592, a Georges-Frédéric, margrave de Bade. Il légua une troisième bague de 100 écus à Mme Dinteville, femme de son cousin-germain Joachim, gouverneur de Champagne et de Brie. Il légua 300 écus et un cheval à chacun de ses neveux, les rhingraves Philippe-Othon et Jean-Georges. Barbe, abbesse de Remiremont, sa sœur, fut nommée son exécutrice testamentaire avec le sieur de Villermin, conseiller d'Etat du duc. Plus tard, il fit différents legs pieux en faveur de l'abbaye de Salival, fondée par ses ancêtres, où il établit sa sépulture, et en faveur de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle, dont le roi d'Espagne l'avait nommé chevalier. Sa légataire universelle fut sa nièce Christine, fille unique de son frère Paul, à laquelle il donna la part destinée à Elisabeth, abbesse de Remiremont, fille du rhingrave Frédéric et de sa seconde femme Sibille-Julienne d'Isenbourg[1].

Le mariage de sa nièce Christine, fille de Paul de Salm, avec François de Vaudémont, frère du *bon duc* Henry II, le 12 mars 1597, décida Jean IX à faire un nouveau testament le 17 décembre 1599, et un arrêt du conseil d'E-

1. Voy. l'analyse de ce testament dans Dufourny (loco citato). — Les enfants de Jean VIII furent : Jean IX, Claude, Paul, Françoise, Barbe-Anne et Antoinette-Louise. Les trois frères moururent sans postérité mâle.

tat, du 17 juin 1600, cassa le premier après sa mort. D'après ce nouveau testament, un fils cadet du prince de Vaudémont devait continuer la lignée et le titre des comtes de Salm, en posséder la terre et en écarteler les armoiries avec celles de Lorraine.

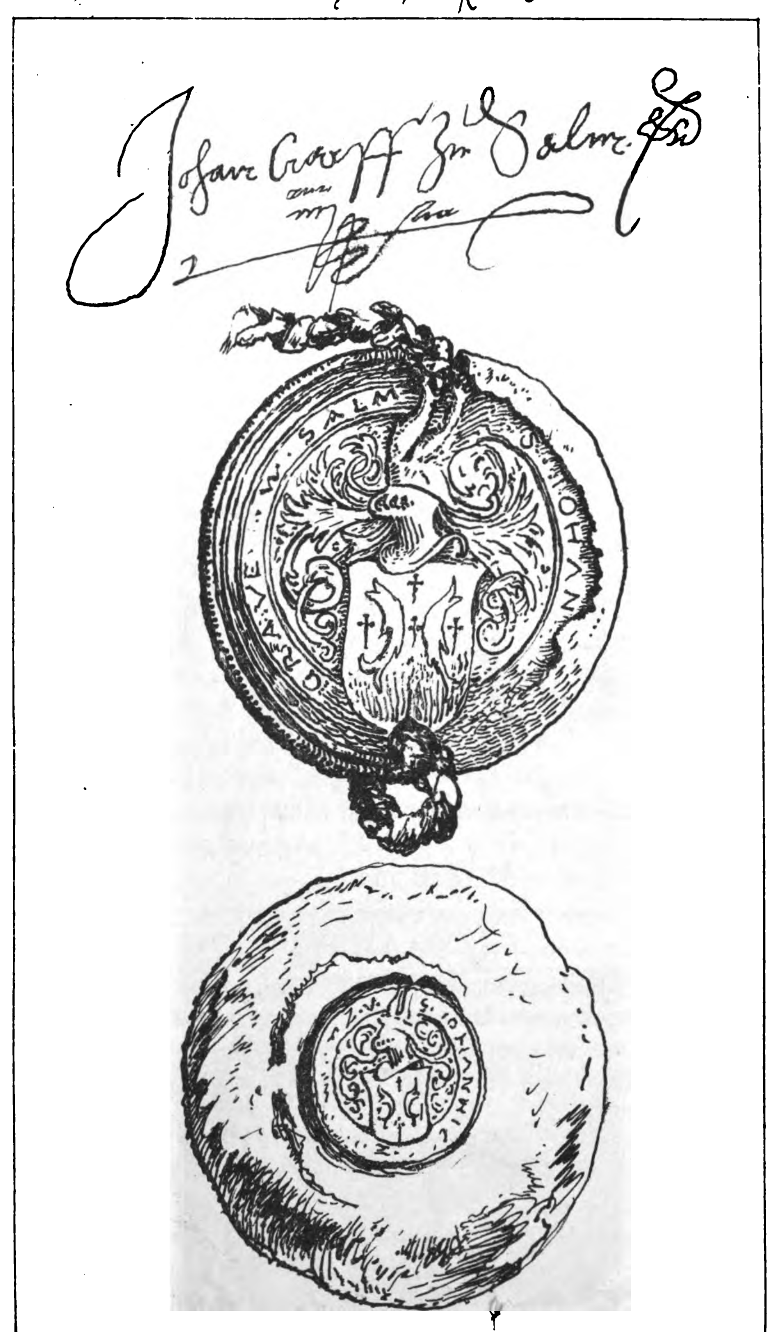
Quant à l'autre partie de la terre de Salm, elle échut aux Rhingraves, à Philippe-Othon, qui, en 1623, prit le titre de prince de Salm et le transmit à ses successeurs. C'est ce qui explique comment la terre de Salm était alors divisée en comté et en principauté. Le comté, qui fut réuni à la couronne de Lorraine par l'avénement au trône du duc François, père de Charles IV, était resté dans l'ancienne maison de Salm, en vertu du partage fait entre Jean VI et Simon, son frère ; la fille unique de ce dernier avait apporté en dot la moitié de la terre de Salm, désignée plus tard sous le nom de principauté, à Jean V, Rhingrave, son mari, qui fut la tige des Rhingraves de Salm, que l'on a souvent confondus avec les comtes de Salm, dont le dernier fut Jean IX.

La signature, le sceau et contre-sceau de Jean IX, que nous reproduisons d'après un titre conservé au Trésor des Chartes de Nancy[1], rappellent les guerres de la Ligue : les passages de reîtres par la Lorraine avaient forcé le duc Charles III à lever de nombreuses troupes, à s'adresser aux Etats pour en obtenir de l'argent et même à contracter des emprunts près de ses sujets ; le maréchal de Lorraine, pour venir en aide à son maître, engagea le val de Senones. On trouve, à la date du 1er décembre 1578, une *constitution* de 2,000 gulden, argent d'Empire, pour Guillaume Munch de Wildsberg, contre le duc Charles III,

1. Voy. la planche ci-jointe.

Trésor des Chartes. Lay. Fénestrange 1. N°. 177.

1er Decembre 1578.




L. Benoit del.

Lith. L. Christophe - Nancy.

Jean et Paul, comtes de Salm, Diane de Dommartin, par procuration de son mari Charles-Philippe de Croy, Nicolas de Dommartin, bailli de Vaudémont, et François de Dommartin. Cet acte, dressé en allemand, sans être contresigné, ne fut légalisé que le 30 décembre suivant par un notaire apostolique de Strasbourg. Il n'avait été signé que par les personnages, dont nous venons d'énumérer les noms, qui y avaient appendu leurs sceaux, fixés les uns aux autres par des lacs de fil noir et jaune. Il est à remarquer que le sceau de Wildsberg est en cire verte, tandis que les autres sont en cire rouge, et que les trois premiers sont seuls munis du contre-sceau. Sur celui de Jean IX on lit : *Sigillum Iohannis, graven von Salm,* entre deux filets. Il porte : de gueules, à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisettées au pied long d'or. Il est timbré d'un casque surmonté de deux saumons adossés d'argent, la gueule en bas sur un bonnet plat de gueules, rebrassé par derrière d'argent. Les huchements sont de gueules et d'argent. La légende du contre-sceau, moins lisible, se termine par les lettres Z. V. qui doivent représenter les mots : *zum Viviers.*

Ajoutons que le gouverneur de Nancy signait tantôt en allemand, tantôt en français.

Louis BENOIT.

---

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Poignant (Clément), de Vézelise, a donné une hache antique et une écuelle en terre cuite, originairement couverte d'un vernis de couleur verte, trouvées dans les fortifications de Vézelise, près du cimetière du Haut-du-Plain, dans des décombres, à près de 2 mètres de profondeur. Il y avait, au même endroit, un grand nombre d'ossements et beaucoup de fragments d'objets en fer.

— M. Chaland, chapelier à Stenay, a offert un morceau de bois taillé en forme de niche, dans laquelle se trouve sculpté, en bas-relief, un personnage revêtu du costume ecclésiastique. Ce morceau servait de revêtement à l'une des croisées du château de Juvigny.

— M. le docteur Ancelon a donné 1° un très-joli vase en poterie gallo-romaine, recueilli dans le canton de Bâton, territoire de Stenay, en creusant une mine de fer, à 8 ou 10 mètres de profondeur; 2° plusieurs pièces de monnaie trouvées au même lieu; 3° des dents et une ammonite provenant également des minières de Bâton; 4° des briques antiques trouvées près d'une voie romaine, territoire d'Obreck.

— M. Pardieu, greffier de la justice de paix de Thiaucourt, a fait don d'une trusatile trouvée près de Dommartin-la-Chaussée, près d'un endroit où l'on rencontre beaucoup de sépultures gallo-romaines. (Cet objet avait été indiqué comme donné par une personne inconnue.)

— Mme Husson-Salinne, de Thiaucourt, a donné une monnaie d'un archevêque de Trèves, trouvée dans son jardin, contigu au vieux mur de la ville de Thiaucourt.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a envoyé plusieurs monnaies de diverses époques, découvertes à Sion, et une de César, trouvée à Houdreville, offerte par M. Petitcolas (Alphonse), de cette commune.

— M. Camille Olry, d'Allain-aux-Bœufs, a donné deux fers de cheval et un fer de lance.

— M. Adelphe Renac, de Bénamenil, a offert plusieurs monnaies romaines et quelques autres, trouvées sur le finage de sa commune.

— M. Beaupré, conseiller honoraire, a enrichi la bibliothèque d'un mémoire imprimé sur le comté de Ligny et de trois pièces manuscrites relatives à l'histoire de Lorraine.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1867.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique la circulaire suivante :

« Paris, le 5 février 1867.

» Monsieur le Président,

» J'ai décidé, par un arrêté du 4 janvier 1867, que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1866, aurait lieu à la Sorbonne, le samedi 27 avril 1867, à midi. Cette distribution sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril.

» Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, dès à présent, faire connaître cette décision à MM. les membres de votre Société, afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour préparer les mémoires qu'ils se proposent de lire.

» J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'a été préalablement lu devant une société savante des départements et jugé digne par cette société de m'être proposé pour la lecture publique. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

» Les manuscrits des notices et mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie devront m'être transmis, au plus tard, le 5 avril ; les registres d'inscription seront clos le même jour, sans exception, et une commission, prise dans le sein du Comité des travaux historiques, déterminera l'ordre dans lequel les mémoires envoyés pourront être lus.

» Le nombre croissant des mémoires envoyés chaque année m'a déterminé à augmenter d'un jour les séances de lecture ; mais il n'en est pas moins nécessaire que la durée de chaque lecture ne dépasse pas vingt minutes. Dans le cas où des mémoires trop considérables seraient présentés, MM. les membres des sociétés savantes voudront bien ne donner lecture que d'un résumé reproduisant les parties essentielles de leur travail.

» Le chiffre des billets à prix réduits, concédés à mon Administration par les compagnies des chemins de fer, étant déterminé par le nombre même des personnes inscrites, je vous prie de m'envoyer, avant le 5 avril, la liste de ceux de MM. les membres de votre Société qui seraient délégués par elle, soit pour faire des lectures de notices ou mémoires, soit pour la représenter à la Sorbonne ; passé cette époque, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux délégués qui me seraient désignés tardivement.

» Des cartes d'entrée destinées aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des sociétés, valables du 15 au 29 avril, vous seront adressées en temps opportun. »

---

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

### Séance du 11 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1866 est lu et adopté.

Le Président dépose sur le bureau le VIII^e volume de la seconde série des *Mémoires de la Société*.

### Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : M. Eugène Tonnelier, licencié en droit, avocat ; M. de la Ménardière, professeur à la Faculté de droit de Nancy, et M. l'abbé Edmond Pano, vicaire de la paroisse Saint-Nicolas de cette ville.

Sont présentés comme candidats : M. l'abbé Pierson, professeur à Saint-Léopold, et M. l'abbé Picard, chanoine prébendé, par MM. l'abbé Guillaume, l'abbé Lallemand et l'abbé Lorrain.

### Ouvrages offerts à la Société.

*Etudes sur les institutions communales du Westrich et sur le livre du Vingtième Jour de Fénétrange,* par M. Louis Benoit (de Berthelming).

*Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe*, par MM. Henri Lepage et N. Grosjean, 1867, 45e année.

*Le dit des trois morts et des trois vifs dans le département de la Moselle,* par M. Ch. Abel.

*Séjour de Charles IX à Metz,* par M. Ch. Abel.

*Recherches historiques sur les premiers essais de navigation à la vapeur dans l'Est de la France*, par M. Ch. Abel.

*Description de deux vêtements historiés du VIIIe et du XIe siècles de l'ancien trésor de l'abbaye Saint-Arnould,* par M. Ch. Abel.

*Du monnayage des Gaulois, à propos de deux trouvailles faites dans le département de la Moselle*, par M. Ch. Abel, avec une planche de monnaies. (Extrait des Mémoires de l'Académie impériale de Metz.)

*Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tome IV, octobre 1866.

*Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*, tome VI, 1re partie.

*Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, nouvelle période, tome IX, 1re partie, 1866. (Cette livraison contient des documents inédits sur le roi René et sur la cathédrale d'Angers, avec une planche représentant le tombeau de René.)

**Envoi du Ministère d'Etat.**

*Revue universelle des arts*, publiée par Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) et M. C. Marsuzi de Aguirre, 11e année, tome XXI, avril à septembre 1865, et tome XXII, octobre 1865 à mars 1866.

*Marques typographiques, ou recueil des monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rébus et fleurons des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France de 1470 à la fin du XVIe siècle*, 15e livraison, marques 1147 à 1237.

*L'Orient*, par Eugène Flandin, 28e et 29e livraisons, in-folio.

*Exploration archéologique en Asie-Mineure*, publiée par P. Trémaux, 11e à 15e livraisons, in-folio.

**Lectures.**

M. l'abbé Guillaume donne lecture d'un travail de M. Alexandre Joly, architecte à Lunéville, intitulé : *Statistique monumentale de l'arrondissement de Lunéville. Les pierres tombales*. La Société vote, pour le prochain volume de ses *Mémoires*, l'impression de ce

travail, accompagné de dessins, et dont une première partie a déjà paru dans le volume de 1866.

Un membre émet le vœu que des démarches soient faites dans le but de conserver les pierres décrites dans cette notice, et la Société s'étant associée à ce vœu, M. Volfrom a bien voulu se charger d'écrire dans ce sens à M. le curé de Magnières.

M. Henri Lepage commence la lecture d'un travail, accompagné de dessins, intitulé : *L'Abbaye de Belchamp, ordre de Saint-Augustin ;* la suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

---

## MÉMOIRES.

### ALBECHEAU. — LA CHAPELLE SAINTE-ANNE.

#### I.

La ferme d'Albecheau est située sur une hauteur, à gauche de la route de Dieuze à Sarrebourg ; connue sous le nom de Puisot ou Puiseaux[1] dans quelques titres, elle est désignée sous le nom de métairie franche d'Albechaux, dans l'« Extrait du jugement souverain rendu par » nos Seigneurs les Commissaires généraux des forêts » situées dans l'étendue de l'Evêché, sur le fait des usages » prétendus dans les bois du Domaine, à Vic, le 16 avril

1. Catalogue des gentilshommes, 1789. — Pièces de procédure du 28 novembre 1833 : « Une ferme nommée Puisaux, et vulgairement Albechaux ». Le propriétaire avait le droit de prendre le titre de Puisaux. Une forêt environnante se nomme le Fort-Buisson ; en allemand, Fort-Bouchon.

» 1746 » ; jugement qui accordait au propriétaire de cette métairie les droits d'affouage, marnage, grasse et vaine pâture dans les bois de la châtellenie de Fribourg, et annuellement dix cordes de bois « tant pour ledit propriétaire que pour le fermier ».

Lors des premières informations (1736-1739), la ferme appartenait à Claude Pagny[1], résidant à Fribourg, qui, selon M. Em. Michel, dans sa *Biographie du Parlement de Metz,* aurait été conseiller secrétaire du Roy en la chancellerie du Parlement de cette ville (du 14 août 1721). Ce fut son fils, Jean-Claude Pagny, écuyer, et depuis conseiller au Parlement de Metz (1751), puis à celui de Nancy (1771), qui obtint les droits importants dont je viens de parler. Les titres produits avaient été des contrats de vente du 6 juillet 1697 et du 6 mai 1702.

En 1789, M. Jean-Eustache Potot, écuyer, conseiller correcteur honoraire au Parlement de Metz, seigneur de *Puisot* et de Stock en partie, avait remplacé les Pagny. Il était compris dans les gentilshommes du bailliage de Vic.

Ban à part, Albecheau fut réuni, quelque temps après, à la commune de Fribourg. Actuellement, le canal des houillères de la Sarre traverse une partie de son territoire.

## II.

Au bord de la route, formant un des carrés de la cour de la ferme, se trouve la chapelle d'Albecheau, dédiée à sainte Anne. Elle remonte à une époque reculée, et a été décrite par mon frère dans sa *Statistique monumentale*

1. Claude Pagny étudia à Paris, fut reçu avocat à Metz, le 21 décembre 1719, et y mourut le 17 août 1740. De son mariage avec Marguerite Dubois il eut Jean-Claude Pagny et d'autres enfants.

*de l'arrondissement de Sarrebourg* (1862). L'abbaye de Vergaville la possédait avec quelques petites dépendances qui l'entouraient[1].

Elle était l'objet d'un pèlerinage assez fréquenté le jour de la sainte patronne; l'abbesse y avait établi un garde-chapelle, dont voici la commission, extraite, ainsi que toutes les autres pièces citées plus loin, des archives départementales[2].

« Nous abbesse et dame de Vergaville, etc., informée des bonne vie, mœurs et religion de frère Nicolas Janin, natif de la ville de Saint-Michel[3], solitaire du diocèse de Saint-Diey, depuis quatorze années, avons octroyé, donné et concédé, octroyons, donnons et concédons audit Janin la garde de notre chapelle ou ermitage d'Albecheau, pour y vivre en qualité d'ermite et non autrement pendant sa vie, jouir des fruits et profit d'icelle et héritages en dépendant; à charge et condition et sous promesse d'entretenir honnêtement, ainsi que garde chapelle et ermite sont obligés, comme aussi des menues réparations des bâtiments et autres héritages, en sorte que le tout se trouve en bon état; nous en réservons sa révocation au cas qu'il ne ferait son devoir et ne vivrait en honnête homme. En foy de quoy, Nous avons signé les présentes... Faict en notre abbaye dudit Vergaville le 25 janvier 1779.

» Signé : De Mussey, abbesse[4].

1. On ne doit pas confondre ces terrains avec les terres sises sur le ban de Bisping, et désignées sous le nom des dîmes d'Alberschoff, également propriété de l'abbaye de Vergaville, qui avait, en outre, dans ce village, 73 jours de terre et 33 fauchées.

2. Papiers du district de Dieuze.

3. Saint-Mihiel.

4. Marguerite-Gabrielle de Mussey, dame de Vergaville, Guenestroff, Steinbach, etc., figure déjà comme religieuse en 1730, déposi-

» Je soussignée déclare confirmer le présent traité avec frère Nicolas, aux mêmes conditions qui y sont renfermées. Faict en notre abbaye le 10 juin 1785.

» Signé : DE LA MARCHE, abbesse[1] ».

Janin vécut tranquille une douzaine d'années. Il se fit construire une maisonnette près de la chapelle, répara celle-ci, et c'est peut-être à lui que l'on doit la petite tribune et le plafond bas qui a remplacé la voûte ogivale. La cloche s'étant fendue, il la fit refondre à ses frais, et dépensa 339 livres 19 sols au cours de France. Mais la Révolution arriva ; la nation fit vendre les biens religieux, et la chapelle et ses modestes dépendances durent subir le sort commun.

Le maire de Fribourg vint faire l'inventaire de Sainte-Anne ; la cloche, don gratuit du pauvre ermite, fut mise sous le séquestre[2] : Janin s'empressa de réclamer et d'adresser sa pétition à « Messieurs les membres du Directoire du département de la Meurthe[3] ». Les membres du district de Dieuze, qui examinèrent les premiers l'affaire, eurent compassion du pauvre ermite ; ils ordonnèrent (20 mai 1792) au maire de rendre la clochette (*sic*) au

taire en 1746 ; elle remplaça comme abbesse, en 1763, Mme Marie-Jeanne-Ursule Chaumont de la Galaizière.

1. Marie-Françoise Guérin de la Marche, née au château de la Marche-en-Voivre, le 28 juillet 1755, religieuse à 20 ans, coadjutrice de sa tante, et abbesse en 178., fondatrice du nouveau monastère de Flavigny-sur-Moselle, où elle mourut le 12 janvier 1842, après 67 ans de profession. (V. supplément à Helyot, par M. l'abbé Badiche. Collection Migne.)

2. Elle fut estimée 253 livres.

3. La pétition commence ainsi : « Supplie humblement Nicolas » Janin, garde de la chapelle et hermitage d'Albechaux, district de » Dieuze.... »

suppliant et de lui payer cent livres. Ils avaient fait remarquer avec raison que Janin s'était mis en frais pour réparer la chapelle, et qu'une indemnité devait lui être accordée.

Mais le Directoire du département jugea plus brutalement. Par arrêté daté de Nancy, le 16 novembre 1792, il déclara que « le suppliant n'avait pas eu besoin de faire » cette dépense, *qui devait lui faire gagner de l'ar-* » *gent* », puis ordonna que la cloche serait mise au dépôt du district, comme faisant partie du domaine national ; sauf au suppliant d'obtenir un traitement conformément à l'article, etc.....

La vente des meubles de la chapelle dut avoir lieu quelque temps après, car on vendit, le 18 février 1793, 16 ruches d'abeilles, appartenant à l'abbaye de Vergaville et confiées aux soins de frère Janin, pour la somme de 160 livres.

C'est le dernier renseignement que j'ai pu me procurer sur le pauvre ermite.

Quant à la chapelle, le pèlerinage a presque entièrement cessé, et on n'y dit plus la messe. Après les journées de juillet, un fermier l'avait convertie en étable. Actuellement elle est tenue assez proprement, et peu de chose suffirait pour la rendre une des chapelles les plus remarquables de l'arrondissement de Sarrebourg.

Arthur BENOIT (de Berthelming).

---

## DÉMÊLÉS DES RELIGIEUSES DE RENTING ET DES HABITANTS DE HAUT-CLOCHER.

Vers le commencement du XVIII^e siècle, les religieuses

de l'ordre de Saint-Dominique du couvent de Renting[1] et les habitants de Haut-Clocher étaient en discussion relativement à un bois que chaque partie prétendait devoir être compris dans son ban. Les religieuses commencèrent par faire saisir entre les mains des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Sarrebourg, en vertu d'un jugement, une somme de 50 francs barrois, provenant de la vente de cinquante cordes de bois, fournies par les gens de Haut-Clocher pour l'entretien des corps-de-garde. Le 2 janvier 1703, les habitants s'emparèrent de la hache d'un domestique de Renting, surpris par eux à couper du bois pour le couvent. Mais, le lendemain, les religieuses firent cerner et enfermer dans les écuries du couvent le troupeau de porcs du village, trouvé par leur garde dans le Missel, nom du terrain contesté.

Grand émoi à Haut-Clocher. Le maire Perrin, « le plus intéressé dans l'affaire, voulut enlever de force lesdits porcs au couvent ; il marchanda des maçons pour rompre la porte de l'abbaye[2] ». Grâce au curé, personne n'ayant bougé, Perrin s'adressa alors à M. Souart, bailli de Fénétrange, terre d'Empire, auquel il représenta l'empiétement fait sur les droits du prince de Vaudémont, reconnu leur seul seigneur par une ordonnance de Sa Majesté très-chrétienne, en date du 16 mai 1702.

Le bailli, peu soucieux de compromettre son maître,

1. Ecart de la commune de Bébing. — Renting relevait du Parlement de Metz (comté de Réchicourt). — Haut-Clocher relevait de la baronnie de Fénétrange (terre d'Empire). — Le dossier du procès de Renting fait partie des papiers du comté de Réchicourt, déposés aux archives départementales de la Meurthe, à Nancy.

2. Requête à M. Souart, bailli du prince de Vaudémont à Fénétrange, écrite par les habitants le 16 juillet 1703.

fit défense au maire de rassembler les habitants. « Néanmoins, au préjudice de ce, — ajoute la même requête, — le jour des Rois, avant minuit, ledit Jean Perrin, de son chef, sans assemblée de la communauté, fit faire commandement de la part du bailli de le suivre pour reprendre de violence les porcs, à peine d'amende de vingt sols et de prison. Ledit haut-maire, Jean-Pierre Grand-Colas, Sébastien et François Loux (auxquels appartenaient principalement les porcs), armés de haches et de bâtons, se rendirent à deux heures au couvent... Les religieuses, au lieu de porter plainte, si elles se croyaient fondées, opposèrent une résistance peu convenable à la sainteté de leur profession, et qui n'eut pas le succès qu'elles désiraient.....

Nous reproduisons, malgré son étendue, la plainte dressée par le père directeur.

« Le sept janvier mil sept cent trois, par devant nous Gabriel Soufflet, conseiller du Roy, juge ordinaire civil et criminel en la ville et prévoté de Sarrebourg, est comparu le révérend père Mathey, confesseur et directeur des dames religieuses de Reinting, proche de Sarrebourg, de l'ordre de saint Dominique, lequel, tant en son nom, qu'en celui desdites religieuses, nous a fait plainte que le jour d'hier, jour de l'Epiphanie, environ vers les huit heures du matin, les habitants de haut Clocher étant attroupés, hommes et garçons, femmes et filles au nombre de cinquante ou environ, armés les uns de haches, les autres de batons et de gros tricots, seroient survenus en cet état à la porte dudit monastère, pendant que lui confesseur étoit dans l'église en train de confesser les religieuses, et desquels habitants le nommé Perrin, en qualité de haut maire de la communauté, auroit frappé à la porte

de la basse cour ; à laquelle la femme du portier seroit survenue, demandant qui c'était et comme il lui fut répondu par ledit Perrin que c'étoit lui, lui déclinant son nom et lui disant qu'il venoit de la part de ladite communauté, pour répéter leur troupeau de porcs, qui avoit été gagé le 2e de ce mois dans les bois desdites religieuses par les habitants de Kerprick, qui avoient loué la glandé d'elles, pour accommoder de la reprise et en payer le dommage et les amendes convenables. Sur quoy la femme du portier appela son mari pour faire l'ouverture de la porte, ce qu'il fit ; y étant arrivé dans la pensée que le sieur Perrin étoit seul et qu'effectivement il venoit pour traiter d'un accommodement. Mais il n'eut pas sitôt ouvert, la porte, que le sieur Perrin s'en saisit et fit entrer par force et par violence toute la troupe, lesquels se voyant maîtres de la basse cour, entrèrent dans les écuries et enlevèrent le troupeau de porcs, consistant en 76 ou environ, avec un grand tumulte, de sorte que les valets des moitriers et le portier voulant s'y opposer crièrent : au secours. Aucuns d'eux se mettant en devoir d'en advertir ledit père et les religieuses, ils en furent empêchés. Cependant le grand bruit s'étant fait entendre jusque dans l'église et couvent mit ledit père et les religieuses[1] en telles alarmes qu'ils crurent que c'étoit un parti ennemi qui pilloit la basse cour ; ce qui les obligea de sortir pour voir ce que c'étoit : savoir, ledit père, après avoir abandonné son confessionnal, survint le premier et courant à la porte pour empêcher le désordre et s'opposer à la sortie du troupeau.

1. Les religieuses, qui furent « battues, outragées et excédées », étaient la mère Marie Rozé, procureuse, et la sœur Marie Marthe, religieuse converse, selon les termes de l'arrêt, sœur Marie Marguerite fut « scandalisée ».

» Il en fut empêché les uns le poussant d'un côté et les autres de l'autre, et enfin l'un d'eux l'embrassant par derrière, le serra étroitement. En cet état, Perrin commanda aux autres d'ouvrir la grande porte, qui étoit fermée, et n'ayant pas trouvé la clef, l'un d'iceux donna un coup de hache au milieu de la serrure, la détacha et ainsi ils ouvrirent la grande porte par force et violence. Dans cet instant les religieuses épouvantées de ce qui se passoit et entendant un grand bruit, se trouvèrent dans l'obligation d'appeler au secours. En sorte que la mère procureuse et deux sœurs converses y étant survenues, se mirent avec les domestiques pour empêcher ce désordre par exhortations autant qu'il leur fut possible. Mais ces gens animés, pris de brandwein (eau-de-vie) et remplis de fureur, bien loin d'avoir égard à ces remontrances; au contraire, maltraitèrent ces pauvres religieuses de paroles et de faits, les injuriant, les traitant de b...., de chiennes, de g... et autres semblables injures atroces. Non content, le sieur Perrin embrassa celle qui sembloit faire le plus de résistance et un autre la mère procureuse. Lesquelles, se voyant serrées, se deménèrent pour s'évader; mais ces malheureux les culbutèrent dans la boue et sur le fumier, leur donnant des coups de tricot; en sorte qu'une des sœurs converses se trouva avoir le doigt coupé à la jointure, soit qu'un de ces paysans lui ait donné un coup de hache, soit qu'elle ait jeté la main sur la hache que l'un d'eux tenoit. De laquelle coupure, le sang a ruisselé, de sorte que son habit de religieuse en est tout ensanglanté; La mère procureuse est couverte de contusions noires, est enflée sur l'épaule, sur le bras et sur les mains par suite des coups qu'elle a reçus; et desquelles blessures l'une et l'autre sont fort incommodées. La troisième

s'étant vue menacée de pareils traitements, voyant les batons levés sur elle, se vit contrainte de se retirer, et enfin toutes les autres pour céder à la force et même ledit père, qui avoit été retenu plusieurs fois, les uns le tenaient par les reins, les autres par le collet, et de telle manière qu'il ne pouvoit remuer : ayant eu dans cette mélée, son habit de religieux et de prêtre profané, rempli de boue et ensanglanté de la coupure de cette religieuse en la voulant débarasser des mains de Jean Perrin, qui la tenoit étroitement. Ledit père courût sur le seuil de la grande porte, pour tenter un dernier effort et s'efforcer au départ des porcs dont il s'agit. L'un des paysans, — petit courteau — lui présenta la hache, le prit par le bras, le tira hors de la porte jusque dans le chemin, ou s'étant échappé, protesta à toute l'assemblée de se pourvoir en justice d'un pareil attentat, fait en une maison religieuse, tant en sa personne qu'en celle des religieuses et des domestiques, desquels le vacher a une contusion au col d'un coup de baton, la femme du portier incommodée et relevée depuis deux jours de ses couches d'une bourrade violente qu'elle reçut dans l'estomac ; la mère de la femme du moitrier une blessure à la main fort dangereuse, et dans laquelle entre une sonde fort avant, elle a aussi le visage ensanglanté avec plusieurs contusions des coups de batons reçus, elle est alitée de même que la femme du portier. Elles sont toutes deux en grand danger. Sur ces entrefaites sont arrivés Jacques Michel de Hesse, Jacques Jacques d'Imling, Jean Bry et Jean François de Bebing, temoins occulaires de toutes les effusions de sang, qu'ils ont pu voir à la porte, sur le seuil et dans la cour du couvent, ainsi que les tricots ensanglantés, et les blessures des personnes sus mentionnées, de quoy ils peu-

vent rendre témoignage, ainsi que les domestiques des dites religieuses.

» De tout quoy le R. Père nous a requis acte, ajoutant que le couvent de Rhenting étant sous la protection du Roy, Sa Majesté auroit été insultée par lesdits de Haut Clocher, dépendant de la terre et seigneurie de Fenetrange, *fief de l'Empire*. Ce qui doit passer pour un attentat à la souveraineté de S. M. et qu'en conséquence doit être réprimé. Il a été obligé de porter ladite plainte, pour y être pourvu, dont il requiert acte, et a signé, demandant qu'il nous plut nommer tel chirurgien expert d'office pour procéder à la visite des blessés, et pour nous en faire le rapport certifié véritable, et servir ensuite à qui il appartiendra. Requérant sur le tout l'adjonction du procureur du Roy. Comme il s'agit des interêts de S. M. de la vindicte publique et de réprimer une semblable entreprise.

» Signé. Frère, Henri Mathey, directeur et confesseur à Rhenting, au nom desdites religieuses. »

L'affaire s'instruisit rapidement, malgré la différence des juridictions : Jean Perrin fut condamné, le 2 avril suivant, comme criminel et chef de complot « à comparaître à l'audience, tête nue, et à genoux, déclarer qu'il a » dit qu'il se moquoit du Roi et de sa justice et qu'il s'en » repent, et lesdits habitants déclarer au greffe qu'ils ne » savent que bien et honneur des religieuses, condamner » à trois cents livres de dommages et intérêts, aux frais » des médicaments et de chirurgien, en cent francs d'amende et à tous les dépens montant à 201 livres ».

Les habitants en appelèrent à M. Souart, leur bailli ; grâce, sans doute, à ses démarches, le Parlement de Metz se saisit de la procédure, qui dura jusqu'au 25 janvier

1704, date d'un arrêt qui condamne la communauté à payer 704 livres 5 sols 3 deniers ; enfin, le 14 mars, les habitants furent renvoyés devant le prévôt royal de Phalsbourg[1], le plus prochain juge non suspect.

Après une sérieuse enquête, la sentence fut rendue le 26 avril. Les habitants furent condamnés et déclarés déchus « de l'action qu'ils prétendent contre les religieuses, » à cause de la saisie de leurs porcs ; en outre, ils doivent » cent livres de dommages et intérêts envers le Père Mathey ; trois cents livres envers lesdites religieuses et » couvent par forme de réparation civile ; dix livres de » cire pour le luminaire de l'église et particulièrement au » jour de l'Epiphanie 1705 ; cent francs d'amendes envers le Roy et aux dépens de la procédure tant à Sarrebourg qu'en ce siège ; en ce, non compris les épices » de la sentence définitive de Sarrebourg, sauf aux parties » de se pourvoir, » etc.

Tel fut le châtiment infligé aux habitants de Haut-Clocher. Rappelèrent-ils ? C'est ce que les papiers que nous avons examinés ne disent point. Il est plus que probable que, par crainte de nouveaux frais, ils se soumirent à la sentence du prévôt de Phalsbourg ; mais le souvenir de leurs droits sur le Missel ne fut pas oublié par leurs descendants. Le 5 août 1789, les religieuses accordèrent le droit de pâture sur le Missel Bann, « jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par l'Assemblée nationale, générale du royaume ou par le » directoire du département des Trois-Evêchés ». Les habitants purent donc de nouveau jouir de ce petit coin de forêt.

ARTHUR BENOIT (de Berthelming).

1. M. Florent Mengin, conseiller du roi, juge civil et criminel.

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé Trouillet, curé de Saint-Epvre, a fait don d'une lettre adressée par Stanislas, le 10 janvier 1748, au prince Charles-Albert de Hohenloë, pour le remercier des souhaits que ce dernier lui avait faits à l'occasion de la nouvelle année. La signature est de la main du roi.

— M. Limon, maire de Lixheim, a envoyé cinq empreintes de sceaux : un du tabellionnage de Lixheim (1736), deux de fonctionnaires du pays, et les deux autres des corporations des serruriers et des tanneurs de Lixheim (1748).

— M. Christophe, lithographe, a fait don d'une collection de gravures et de lithographies sorties de ses ateliers.

— M. Hirsch, ingénieur du canal des houillères de la Sarre, à Sarrebourg, a envoyé divers objets découverts et recueillis par lui en faisant exécuter les travaux qu'il était chargé de diriger. En voici la liste, telle que M. Hirsch l'a dressée lui-même.

*Age de pierre.* Hachette en silex trouvée dans le diluvium des plateaux, à 0$^{m}$ 50 en contrebas du sol, dans les environs de Mittersheim (piquet 226 du canal), aux abords d'une *mare des payens.* La taille de cette hachette est extrêmement parfaite ; on distingue encore les traces du frottement au moyen duquel on a obtenu le poli des faces du tranchant. Les ouvriers prétendent avoir trouvé une seconde hachette pareille et percée d'un trou, qu'ils auraient cassée pour en faire des pierres à briquet.

*Epoque inconnue, mais très-reculée.* 1° Bois de chêne trouvé dans les mares des payens. Le pays que traverse le canal est parsemé d'un nombre très-considérable de

*

grands trous dont le diamètre varie entre 10 et 40 mètres, et la profondeur entre 4 et 10 mètres. Ces fosses sont appelées dans le pays « mares des payens ». Elles sont évidemment creusées de main d'homme, car, aux abords d'un grand nombre d'entre elles, on trouve déposées les terres qui en ont été extraites.

Les déblais du canal des houillères ont traversé un grand nombre de ces mares, et l'on y a trouvé constamment une masse de troncs et de branches de chêne enchevêtrés, dont quelques-uns portaient des traces des coups d'un instrument tranchant. Au-dessous se trouvait un lit très-épais de feuilles passées à l'état de tourbe.

Tout porte à croire que ces mares servaient d'habitation aux hommes primitifs qui vivaient au milieu des forêts de nos pays. Les bois ont dû être abattus par le feu et dépouillés à coups de hache.

Les bois de chêne trouvés dans ces mares étaient, pour la plupart, dans un état parfait de conservation. Nous donnons, comme échantillon, une rondelle découpée dans l'un de ces troncs de chêne.

2° Une meule et un fragment de meule en grès. Ces deux objets ont été trouvés à une petite profondeur en contrebas du sol. Ils paraissent être de la période gallo-romaine. La meule, qui est entière, est dans un bel état de conservation. Elle a été trouvée dans les environs du village de Mittersheim.

Le fragment de meule a été trouvé aux environs du chemin de Saint-Jean-de-Bassel, à Bisping (piquet 142).

***Période gallo-romaine.*** Une hipposandale (en bronze?), trouvée dans les environs du chemin de Saint-Jean-de-Bassel à Bisping (piquet 145), à une petite profondeur en contrebas du sol.

M. le docteur Marchal, de Lorquin, possède un autre fragment d'un ustensile analogue, et qui complète celui que nous possédons, de manière à faire nettement comprendre comment ce fer pouvait s'attacher au pied du cheval.

Un débris de lance, d'époque inconnue, trouvé aux environs de Bissert (Bas-Rhin).

Débris de poterie trouvés aux environs de Bissert (Bas-Rhin), aux abords d'une voie probablement romaine, enfoncée à une profondeur de 1m 50 au-dessous du sol, et qui allait dans la direction de Sarre-Union à Altwiller.

Débris de pavés, probablement romains. Ces débris ont été trouvés non seulement dans les fouilles du canal, mais en divers points de l'étang du Stock, jalonnant, avec une grande certitude, la voie romaine qui se serait dirigée de Sarrebourg à Tarquimpol.

Ils portent presque tous sur une ou deux de leurs faces des traces d'usure et de frottement.

La constitution de quelques-uns d'entre eux avait fait croire primitivement qu'ils étaient formés d'un béton artificiel ; mais l'analyse chimique semble démontrer que la gangue qui relie les graviers dont ils sont formés ne contient pas des quantités notables de chaux.

En rapprochant ces pierres de l'échantillon naturel de poudingue recueilli près de Walscheid, au sommet du Frichbachberg, on arrive à cette conclusion, qui semble infaillible, que ces débris sont des morceaux de pierre naturelle, et qu'ils ont dû servir de pavés ou de bordures de trottoirs.

*Moyen âge et époque moderne.* Une passoire en cuivre, trouvée dans les environs du chemin de Saint-Jean-de-Bassel à Bisping.

Un fer à cheval et un fragment d'éperon trouvés dans les environs de Bissert (Bas-Rhin).

Quatre pièces de monnaie, trouvées dans les environs de Bissert (Bas-Rhin), dans les fouilles du canal des houillères. Une (de Louis XII) est en or ; les trois autres, de Louis XIV et du duc Léopold, sont en argent.

---

Un honorable membre de la Société d'Archéologie, M. le comte Arthur de Circourt, de Fontainebleau, a envoyé, pour le Musée, à titre de souscription, une somme de 35 fr. M. de Circourt réitère chaque année la même offrande, qu'il n'a jamais manqué d'adresser depuis la fondation du Musée lorrain.

---

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.*

*Pouillé du diocèse de Toul,* 1 vol. in-8°.

*Lettres et instructions de Charles III, concernant les affaires de la ligue,* 1 vol. in-8°.

*Lettres d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine,* 1 vol. in-8°.

*La guerre de Trente-Ans en Lorraine,* 1er volume, recueil de pièces tirées de la Bibliothèque impériale, 1 vol. in-8°.

La Société publie tous les ans un volume sur papier vergé, au prix de 5 fr.

Adresser les demandes à M. Lucien Wiener, secrétaire-adjoint, rue des Dominicains, 53.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1867.

Le Président a l'honneur de rappeler à ceux de MM. les membres de la Société qui auraient l'intention d'assister à la réunion des Sociétés savantes, qu'ils doivent l'en informer *avant le* 3 *avril,* afin qu'il puisse réclamer pour eux les billets à prix réduits qui leur sont accordés.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 8 février.**

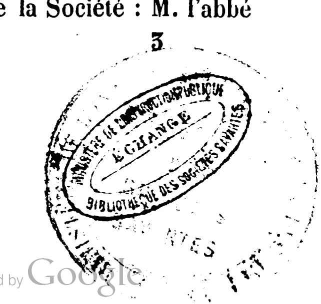
PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1867 est lu et adopté.

**Admission et présentation de membres.**

Sont admis comme membres de la Société : M. l'abbé





Pierson, professeur au pensionnat Saint-Léopold, et M. l'abbé Picard, chanoine prébendé.

Est présenté comme candidat : M. Henri Lejeune, étudiant en droit à Nancy, par M. l'abbé Lallemand, M. Michaut et M. Ed. Contal.

M. l'abbé Guillaume, trésorier, donne une lecture sommaire de ses comptes de recette et de dépense pendant l'année 1866, et les dépose sur le bureau. Le Président désigne MM. l'abbé Lallemand, Charles de Rozières et Boiselle pour former la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier et de faire un rapport qui sera déposé à l'une des prochaines séances.

**Ouvrages offerts à la Société.**

*Etude morale sur A.-F. Ozanam,* par M. Ed. Contal.

*Bulletins de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne,* 2e année, 1865 ; 3e année, 1866, 1er fascicule.

*Programme des concours ouverts par la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille pour* 1867.

*Notice sur une inscription du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Corbie,* par M. l'abbé Corblet.

*Les travaux historiques de la ville de Paris. Etude critique sur les deux premiers volumes de la collection,* par Urbain Deschartes.

M. Morey annonce que la démolition de la tour de l'église Saint-Epvre doit avoir lieu incessamment par adjudication, et il demande que la Société s'occupe de savoir s'il ne serait pas possible et convenable d'essayer de sauver quelque chose de cette portion de l'antique

église de Nancy. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, la Société décide qu'une lettre dans ce sens sera adressée à M. le maire de Nancy, et elle accueille l'offre que fait M. le Président de se charger de cette mission.

### Lectures.

M. H. Lepage continue la lecture, commencée à la dernière séance, d'un mémoire intitulé : *l'Abbaye de Belchamp, ordre de Saint-Augustin.* La Société décide que ce travail sera inséré dans le prochain volume de ses *Mémoires*, avec les dessins qui l'accompagnent.

## MÉMOIRES.

### TOMBEAU DE RENÉ DE BEAUVAU ET DE CLAUDE DE BAUDOCHE AU MUSÉE LORRAIN.

Le monument funéraire que nous reproduisons par la lithographie, était déposé dans l'église de Noviant-aux-Prés, canton de Domèvre, arrondissement de Toul. Grâce à l'obligeante intervention de M. le baron Louis d'Hamonville, maire de Manonville, le Comité du Musée lorrain a pu en faire l'acquisition[1]. Malheureusement, le dé de pierre, les armoiries, supports et inscrip-

1. C'est le 15 octobre 1866 que marché a été passé avec la commune, pour cette acquisition, moyennant le prix de 1,500 fr. Le Comité avait délégué, pour traiter en son nom, MM. Henri Lepage, président ; Geny, vice-président, et M. l'abbé Guillaume, trésorier, auxquels s'était joint M. Ch. Cournault, conservateur. Les dépenses accessoires font monter à la somme de 2,300 fr. le coût du monument qui décore aujourd'hui le Musée lorrain.

tion commémorative, avaient disparu ; mais des documents précis établissent d'une manière irréfragable que les deux statues qui étaient couchées sur ce dé, sont celles de René II de Beauvau, mort en 1548, et de Claude de Baudoche, sa femme, dame de Panges, dont la famille appartenait aux paraiges de la cité messine.

En effet, Sainte-Marthe, l'historiographe de la maison de Beauvau, nous apprend qu'un mausolée fut consacré à ces deux personnages dans la vieille église de Noviant[1], aujourd'hui complètement démolie, tandis que la sépulture des autres membres de cette illustre famille, dans cette église, est seulement révélée par les inscriptions funèbres que nous reproduisons ci-après.

Pierre II, baron de Beauvau, qui prit une part très-active à la ligue formée par le duc d'Orléans contre Charles VIII, mourut en 1521, après avoir partagé, en 1517, ses domaines entre ses enfants[2].

1. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire généalogique de l'illustre et seigneuriale maison de Beauvau*, p. 28 : « René II du nom, » baron de Beauvau, de Manonville et de Roltay (Rorté), seigneur de » Panges et de Novian des Prez en Lorraine, séneschal de Barrois, » fils puisné de Pierre de Beauvau II du nom et de Marguerite de » Montberon, sa première femme, estoit fort jeune lorsqu'avec son » frère aisné Alophe de Beauvau (auquel il succéda) il assista à la » mémorable bataille d'Aignadel.... Il fut conjoinct par mariage avec » Claude de Baudoche, dame de Panges et autres terres..., fille de » Claude de Baudoche, sieur de Molins près la ville de Metz, et de » Jeanne de Serrière, sa femme, qui estoit fille unique de messire » Conrad de Serrière, advoué de Nomeny en Lorraine.... Ce René » de Beauvau ne survesquit pas longtemps Alophe, son frère, car il » estoit desjà décédé dès l'an 1549.... *Luy et sa femme sont en-* » *terrez en l'église de Novian, où se voyent leurs tombeaux en* » *relief....* »

2. Voy. Sainte-Marthe.

Le cadet fut René, deuxième du nom, baron de Manonville et de Rorté, seigneur de Noviant, Tremblecourt et Hamonville[1]. Il devint seigneur de Beauvau, en 1547, par la mort d'Alophe, son frère aîné, mort sans postérité. Comme ce dernier, il se distingua par sa valeur, en 1509, à Agnadel, où il fut armé chevalier sur le champ de bataille par le roi Louis XII, vainqueur des Vénitiens. Il est probable qu'à l'exemple de son frère aîné, il prit part à la guerre des Rustauds, de 1525. René remplissait à la cour de Lorraine les fonctions de maître d'hôtel ordinaire ; c'est en cette qualité qu'il assista, en 1540, à la déclaration que le duc Antoine fit des joyaux de la couronne[2]. Il était, de plus, capitaine, c'est-à-dire gouverneur de la ville de Darney, chambellan du duc, sénéchal du Barrois et bailli de Saint-Mihiel[3] ; fonctions importantes qui lui donnaient le droit de présider le tribunal des Assises.

Par un contrat passé à Saint-Mihiel, en 1550, ses biens furent partagés entre ses onze enfants, au nombre desquels nous remarquons Claude, baron de Beauvau et de Manonville ; Alophe, baron de Rorté, et Jean, sieur de Panges[4].

1. Il y avait un château fort dans chacune de ces localités.

2. Voy. Dom Calmet, *Maison du Châtelet*, preuve 149.

3. A la table du registre des lettres patentes de 1541, fol. 420, se trouve sa nomination de bailli de Saint-Mihiel, et au registre 1548, fol. 139, la nomination de son successeur aux fonctions de sénéchal de Barrois ; ce fut son fils, Claude de Beauvau, qui le remplaça, le 20 février 1548 (1549, nouveau style), en vertu d'une ordonnance de Christine de Danemarck et de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régents du duché pendant la minorité de Charles III.

4. C'est de Claude que descendirent René III, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, et Henry, le célèbre auteur des Mémoires sur le règne du duc Charles IV, qui fut gouverneur de Charles V. (Voy. Moréri, *Dictionnaire*.)

Le monument de René de Beauvau le représente couché sur son lit funèbre, les mains jointes, la tête appuyée sur un oreiller. Ses traits réguliers, encadrés dans une longue barbe et une chevelure aux mèches ondoyantes, cachant une partie du front et des oreilles, sont couverts par les ombres de la mort. Son armure est très-simple : elle n'est décorée ni de personnages, ni de damasquineries étincelantes ; pas de collier, d'armet, d'éperons, de poignard, de gantelets[1] ; sur le côté gauche, une épée aux quillons recourbés en volute et au pommeau à facettes[2].

La cotte d'armes, serrée à la taille, est blasonnée des armoiries écartelées de Beauvau et de Craon ; c'est-à-dire que le quartier cantonné de lions recouvre la partie droite de la poitrine et la partie gauche de la jupe ; au contraire, les losanges de Craon sont brodés sur le côté du cœur et la droite de la jupe. Ces armoiries reparaissent sur les manches, dont l'ouverture, rattachée à la cotte par un bouton, donne passage aux brassards.

Cette cotte d'armes, richement historiée, est un chef-d'œuvre de sculpture ; elle met à découvert un colletin articulé, mais ne présente pas de saillies pour les passe-garde ou garde-collet, le faucre ou arrêt de la lance[3], tandis qu'elle dessine celles de la braguette. On aperçoit, par derrière l'extrémité de la cotte de maille, qui rem-

1. Il est probable que l'armet et les gantelets se trouvaient déposés sur le socle. Quant aux éperons sur lesquels s'appuyaient les pieds du chevalier, ils ont été omis.

2. Le fourreau paraît inachevé.

3. Ces différentes parties de l'armure se retrouvent sur la pierre tombale du rhingrave Otto, que nous avons décrite dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*.

plaçait la grande braconnière, et, par devant, les tassettes de forme prismatique, qui, cachant le haut des cuisses, semblent attachées à la cuirasse. Les cubitières, comme les genouillères, sont arrondies et protégées par une aile très-développée, divisée en deux ailerons.

Les cuissards sont entiers ainsi que les grèves ; celles-ci, reliées par des charnières, se prolongent au-dessous de la cheville. C'est le harnois de guerre complet, qui ne commença à être abandonné que vers 1568.

La statue de Claude de Baudoche mérite aussi une description : sa pose est la même que celle de son mari. Sa figure, d'une expression douce et tranquille, est d'un beau caractère. Sa tête est ornée d'une coiffe à la Marie Stuart, qui cache ses cheveux. Le collet de sa robe se ferme au menton. Ses épaules sont couvertes d'une camisole qui s'arrête sous les bras en s'échancrant sur la poitrine par un long collet de drap. D'amples surmanches aux coudes, des manchettes aux poignets et un long rosaire à la ceinture, complètent l'ensemble de ce costume sévère, qui est plutôt celui d'une bourgeoise au commencement du XVIe siècle, que celui d'une noble châtelaine.

Les mains sont admirablement modelées. Elles étaient détachées, et M. Viard, l'artiste nancéien, chargé de la restauration du monument, les a rajustées avec beaucoup d'habileté. Il a eu une mission plus difficile, celle de sculpter les pieds et les animaux héraldiques qui les soutiennent. Il est à regretter que les solerets du chevalier, à lames articulées, soient un peu trop grands et ne se terminent pas en bec de cane ; ce qui est le caractère distinctif des armures du temps de Henri II et des petits Valois.

L'un des supports, le lion, emblème de la force, appuie

sa patte sur un écusson écartelé au 1 et au 4 d'argent à 4 lions cantonnés de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or, pour Beauvau[1] ; au 2 et au 3 d'or, aux losanges de gueules, pour Craon. Le lévrier, image de la fidélité, tient un écusson de forme losangée, qui porte d'argent à trois chevrons de gueules (*alias* de dix pièces); au chef d'azur chargé de deux tours d'or, qui sont les armes des Baudoche.

Ces deux personnages, qui ont une longueur de 1 m. 78, non compris les supports, sont taillés dans de la pierre des environs de Saint-Mihiel, d'un grain très-fin, à laquelle le poli a communiqué le brillant du marbre. Ils devaient être placés dans le demi-jour d'un lieu assez obscur, car l'artiste a exagéré les lignes des paupières, afin de produire un effet plus puissant et accentuer davantage leur physionomie.

Sauf les parties manquantes, que nous avons indiquées, ces statues se trouvent dans un parfait état de conservation. On ne peut que féliciter le Comité d'avoir enrichi le Musée lorrain d'un monument précieux de la Renaissance, et d'avoir conservé au pays une œuvre de l'un des plus éminents artistes du XVI^e siècle ; car la correction un peu froide du dessin, le fini des détails, l'agencement des plis, le modelé des figures, enfin le sentiment qui s'y reflète, tout nous porte à attribuer ces statues au sculpteur Ligier Richier, mort en 1564, suivant Dom Calmet, et en 1572, suivant Chevrier. Ce qui confirme encore cette opinion, c'est la tradition locale. Sans doute, Richier eut des collaborateurs et des élèves parmi ses parents, frères et neveux, qui cultivèrent son art avec plus ou moins de

1. Ou de quatre lionceaux mis en écartelure.

succès ; mais le laborieux artiste, qui se condamna à dix années de réclusion pour terminer son œuvre capitale, le Sépulcre de Saint-Mihiel ; qui se plut à embellir avec un soin pieux sa modeste habitation de la rue des Drapiers, et qui dota de ses magnifiques travaux les villes de Bar-le-Duc, Nancy, Hattonchâtel, Etain, Pont-à-Mousson ; cet artiste n'a-t-il pas dû laisser beaucoup d'autres ouvrages en dehors de ceux qui lui sont attribués avec certitude ? Les statues de Noviant sont très-vraisemblablement de ce nombre.

Si les encouragements dus au vrai mérite purent retenir dans le Barrois l'élève de Buonarotti, n'est-il pas juste d'en faire honneur au goût artistique du bailli de Saint-Mihiel et aux Mécènes des anciens manoirs de Manonville, Noviant, Rorthey, Tremblecourt ? Le monument funèbre, consacré dans une chapelle castrale à l'un de ces puissants seigneurs, est placé aujourd'hui dans une galerie du Musée lorrain de Nancy, où il est adossé contre la muraille ; mais il a, selon nous, sa place marquée à l'extrémité de cette même galerie, sous les arceaux en ogives, dont les formes sévères et le fond sombre inspirent le recueillement et la méditation.

Louis BENOIT (de Berthelming).

---

## INSCRIPTIONS FUNÈBRES DANS L'ÉGLISE DE NOVIANT-AUX-PRÉS.

Ainsi que nous l'avons dit dans l'article qui précède, l'ancienne église de Noviant vient d'être démolie pour faire place à une nouvelle, plus spacieuse. L'administration municipale de cette commune a pris soin de faire détourner tous les morceaux qui peuvent offrir un intérêt

archéologique ou historique, notamment un très-beau portail roman, qu'on se propose d'utiliser dans la nouvelle construction, et plusieurs pierres tumulaires portant des inscriptions, dont les suivantes ont été relevées par les membres du Comité délégués pour traiter de l'acquisition des statues :

—

« Icy gist honorée dame Janne de Sainct-Baussant, » elle vivant épouse de très-honoré seigneur messire » Claude de Beauwau, chevalier, seigneur de Manonville, » Noviant, Tremblecourt, Domepvre, Fléville, gouver- » neur des personne et estat de Monseigneur le marquis » du Pont, laquelle rendit son âme à Dieu le jour de la » Toussaint l'an 1602, âgée de 68 ans. Priez Dieu pour » elle. »

—

« Icy gisent hault et puissant seigneur monseigneur » Jean de Beauvau, chevalier, marquis de Noviant, sei- » gneur de Manonville, Domepvre et Tremblecourt, se- » neschal de Lorraine, qui mourut le 15 septembre 1636, » et haulte et puissante dame madame Antoinette d'Eure » de Thessières, dame de Vignot, Malaumont et de la » terre de Hey, sa femme, qui mourut le 3 avril 1660. » Priez Dieu pour leurs âmes. »

—

« Cy gist hault et puissant seigneur messire Gabriel- » Joseph de Beauvau, marquis de Noviant-aux-prés, qui » mourut l'an 1669 le 11 février, aagé de 19 ans 10 mois » 15 jours, au retour de la bataille de Bingen. Ceux de » sa Maison ont possédé cette terre 200 ans avec beau- » coup de protection pour les habitants. Ce dernier était » les délices de sa famille et l'espérance de ceux du lieu.

» Cependant, comme la mort ne l'a pas épargné, vous
» qui lisez cecy souvenez-vous qu'elle ne vous épargnera
» pas. »

—

« Ci gist hault et puissant Seigneur messire Jean-
» Claude de Cussigny, vivant chevalier comte de Viange,
» marquis de Noviant-aux-prés, maréchal de Lorraine,
» grand-veneur, conseiller d'estat, lequel est décédé le
» may 1699. Priez Dieu pour son âme. (Il avait épousé
» Jeanne-Antoinette de Beauvau.) »

—

« Icy repose le corps du Sr Joseph Laurent, cy-devant
» chapelain du Sr de Noviant-aux-prez, qui, après s'être
» uniquement dévoué aux devoirs de son estat, de même
» qu'au soulagement des pauvres, remit son âme à Dieu
» le 8 mai 1752, agez de 38 ans. Requiescat in pace. »

---

Notre confrère, M. Dieudonné Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale, nous adresse la note suivante :

Monsieur le Président,

La détention du duc Charles IV, à Tolède (1654-1659), avait réveillé dans l'âme des bons Lorrains l'amour de leur prince : d'après les historiens, tous les grands corps du duché réclamaient sa mise en liberté près de l'empereur Ferdinand III, en joignant leurs sollicitations à celles de son frère François III et de son épouse Nicole.

Une pièce inédite, que j'ai retrouvée, peut faire penser qu'à ces témoignages généraux de sympathie se joignaient aussi les témoignages personnels de quelques loyaux sujets, ainsi que le prouve la supplique suivante,

qui malheureusement n'est pas signée, adressée à l'empereur, mais qui est de l'écriture du temps ; en voici la copie :

« Sire :

» Après les protestations d'assurances que Monsieur le
» Baron du Chatelet[1] vient de donner à V. M. des res-
» pects et des obéissances de Monseigneur le Duc Fran-
» çois, nous l'avons encore chargé de remontrer très
» humblement à V. M<sup>té</sup>. que s'il avoit pû apprendre quel-
» que pretexte de crime ou quelques autres manquemens
» que l'on a inventé pour obliger V. M. à faire mettre la
» main sur la personne sacrée d'un souverain, S. A. S.
» de Lorraine, jusqu'a le faire resserer dans le château
» d'Anvers, exposer sa vie aux périls de la mer, et le
» faire conduire enfin dans une autre prison plus éloi-
» gnée, au palais de Tolède, il n'auroit point manqué de
» chercher les moyens de combattre telles impostures,
» justiffier son procédé et en tout cas excuser son man-
» quement auprès de V. M. Et quoique le caractère de
» Souverain rende ses actions indeppendantes de toutes
» autres puissances que de celles de Dieu, il se seroit
» néanmoins très volontiers soumis à faire connoitre à
» V. M. les calomnies de ses accusateurs, et luy rendre
» compte exact de toutte sa conduitte. Mais après tant
» de services rendus depuis vingt cinq ans à la Très au-
» guste maison d'Autriche qui sont assés connus de toutte
» l'Europe, avec un zèle si fervent et une constance si
» perseverente, qu'il a préféré les interêts de l'Empire et
» de l'Espagne à ceux de sa propre couronne, Monsei-
» gneur le Duc françois ne s'est pû persuader qu'aucuns

1. Erard VII, maréchal de Lorraine.

» manquemens de la part de S. A. luy ayent causé cette
» infortune, et ainsy ne voyant pas qu'il soit nécessaire
» d'y procéder par justiffication, nous venons seullement
» témoigner à V. M. le sanglant déplaisir qui l'a touché,
» apprenant dans la cour de l'Empereur la nouvelle d'un
» tel événement. Néanmoins comme il porte trop de res-
» pect à la personne de V. M. et à touttes les résolutions
» de son Conseil, il n'ose point se plaindre de sa justice
» en ce rencontre, mais du malheur de notre nation, la-
» quelle après avoir vû épancher le sang de plus de cent
» mille Lorrains, et tous ses Princes sacrifier librement
» le salut de leurs Etats pour V. M., voit enfin aujour-
» d'huy son souverain, le chef d'une des plus anciennes
» et grandes Maisons de l'Europe, le Mars du siècle, le
» grand Charles de Lorraine, ravi à son armée, à sa no-
» blesse, à ses cours et à tous ses sujets, pour être indi-
» gnement confiné dans le lieu où les Mores ont exercé
» un longtemps leur barbarie.

» Votre Majesté est d'un trop bon naturel pour ne nous
» pas permettre d'être sensible à une telle disgrâce, à
» laquelle pourtant nous espèrons un promt rémède de
» la justice même de V. M., puisque si l'interêt d'Etat ou
» quelqu'autre maxime d'une politique qui ne nous est
» pas connue luy ont fourni des raisons pour s'assurer
» de ce Prince, sa bonté et sa conscience s'en seront in-
» failliblement réservé de plus fortes pour rendre cette
» précieuse personne à sa Maison, à son Etat, et particu-
» liérement à Monseigneur le Duc, qui s'est dévoué si
» franchement au service de V. M. sans autres préten-
» tions que de retirer par les voies d'honneur celuy que
» Dieu luy a donné pour frère et pour souverain. Son
» intercession est accompagnée des prières que l'Altesse

» de Madame la Duchesse de Lorraine, que tous les » Princes et Princesses luy en font, et après eux, Sire, » je me jette aux pieds de V. M. au nom de tous les Lor- » rains, pour la conjurer par tant de sang qu'ils ont versé, » et qu'ils continuent encore de vouloir verser pour son » service, de leur vouloir accorder la liberté de leur » Maître, de leur Prince et de leur Souverain. »

---

## INSCRIPTIONS LAPIDAIRES EN ALSACE.

### I.

SAVERNE. Le caveau de la chapelle de Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale, renfermait les cendres de plusieurs prélats de la maison de Rohan. Celles du cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Epvre-lès-Toul[1], furent profanées, à la Révolution, déposées dans l'ossuaire, et le plomb du cercueil enlevé. Mais le tombeau de l'archevêque de Reims[2], abbé commendataire de Gorze, conseiller d'honneur au Parlement de Metz, fut respecté. La chapelle n'a conservé aucune inscription.

### II.

SAINTE-ODILE. Le séjour, dans le diocèse de Strasbourg, de M. Blouet de Camilly, évêque de Toul, est rappelé par une colonne adossée contre l'église, dans la cour du monastère de Sainte-Odile. Au-dessous des

1. Armand de Rohan, grand aumônier de France, mort à Saverne, le 28 juin 1756.

2. Armand-Jules de Rohan.

armes du prélat, surmontées d'une couronne de comte et entourées de fleurs, on lit :

D. D.
DE CAMILLY
VIC. GEN. ARG.

Témoignage de la part que prit le zélé vicaire-général à la reconstruction du sanctuaire alsatique, après les guerres du XVII^e siècle. On sait qu'il fut nommé par le roi, en 1694, à l'évêché de Toul, qu'il quitta pour l'archevêché de Tours.

III.

NIEDERHASLACH. Sur une tablette de marbre noir, dans la chapelle de la Passion, on lit :

HIC IACET
LVDOVICVS LVCEMBVRG
PRESBYTER METENSIS
QVI MISERICORDER
DE TERRA FACTVS
IN PVLVEREM REVERSVS EST.
MISERERE ANIMÆ EIVS.
LECTOR.
ET PRO DEO EVM
PRECARE.

Les armoiries de ce chanoine messin, qui vivait sans doute vers la fin du XVII^e siècle, figurent dans l'Armorial de la généralité d'Alsace, publié par M. A. de Barthélemy. Ces armoiries sont : « de gueules à deux faces d'argent, accompagnées en chef d'une étoile de même et en pointe de trois coquilles rangées aussi d'argent. »

ARTHUR BENOIT.

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Morey, architecte de la ville, a donné : 1° un petit boulet trouvé au fond de la cour de l'hôtel des Salles, place des Dames ; 2° une agrafe et une grande aiguille en cuivre découverts, en creusant un canal devant l'ancienne église des Bénédictins, rue des Ponts ; 3° deux médailles de dévotion trouvées dans les fondations de l'église Saint-Epvre ; 4° enfin, une médaille en argent portant, d'un côté, le mot ARCHITECTE, surmonté des attributs de l'architecture ; de l'autre côté : Mairie de Nancy.

— M. Robaine, maire de Pulligny, a offert une trusatile et un fragment d'inscription gravée sur une plaque de marbre, découverts à Sion dans les premiers jours de ce mois.

— M. Raoul Guérin a donné une clé de forme ancienne, trouvée sur le territoire de Champigneules.

— M. Auriol, de Malzéville, a fait don de plusieurs médailles et de diverses gravures, parmi lesquelles le petit plan de Nancy par Mique.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

626

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1867.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 8 mars.**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 1867 est lu et adopté.

La commission, chargée de l'examen des comptes de 1866 déposés par le Trésorier à la dernière séance, fait, par l'organe d'un de ses membres, le rapport suivant :

« La tâche de votre commission de comptabilité n'a été ni longue ni difficile : comme toujours, elle a trouvé les comptes de votre honorable Trésorier très-régulièrement tenus, les recettes parfaitement classées par nature de provenance, et le chapitre des dépenses accompagné de toutes les pièces justificatives désirables.





» Nous ne développerons pas ici le détail des chiffres qui ont passé sous vos yeux et qui vous ont été présentés en groupes dans votre dernière séance. Il nous suffira de vous rappeler que la balance finale établit un reliquat de 1,007 francs et quelques centimes au profit de l'exercice de 1867.

» Votre commission a donc l'honneur de vous proposer un vote de remerciement pour le dévoûment zélé et infatigable dont vous recevez chaque année une nouvelle preuve. »

Sur la proposition du Président, la Société déclare approuver les comptes du Trésorier pour 1866, et voter les remerciements proposés par la commission.

### Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société : M. Henri Lejeune, étudiant en droit à Nancy.

Me Besval, ancien notaire à Nancy, est présenté comme candidat par MM. Lepage, de Bonneval et Wiener.

### Ouvrages offerts à la Société.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1865.

*Eglise de Saint-Nicolas-de-Port, près de Nancy,* par M. L'ABBÉ BALTHASAR.

*Société de Saint-François-Régis de Nancy.* Compte-rendu des travaux de l'Œuvre en 1866, par M. VAGNER.

*Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les* 4, 5 *et* 6 *avril* 1866.

*Revue des Sociétés savantes des départements,* 4e série, tome IV, novembre et décembre 1866.

L'*Institut,* journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger, novembre et décembre 1866, janvier 1867.

*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* 2e série, tome IV, 2e livraison, 1866.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1866, nº 4.

*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine,* 1866, 10e volume.

*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie,* 1re année, 1866.

*Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille,* 1866, tome XXVIIIe, 2e fascicule, tome XXIXe, 1er et 2e fascicules.

*Croquis égyptiens. Journal d'un touriste,* par Emile Guimet.

*Confidences autobiographiques,* par F.-M. Chabert.

*Deux photographies représentant, l'une : la statue en pierre d'un personnage inconnu, trouvée à Strasbourg en 1866 ; l'autre, une des anciennes portes de la cathédrale de Strasbourg.*

D'après une communication de M. de Bonneval, qui a offert ces photographies, l'on est persuadé à Strasbourg qu'une portion des panneaux de cette porte, qui étaient en cuivre repoussé, doit se trouver dans le cabinet d'un amateur de Nancy. La Société d'Archéologie lorraine, désirant faciliter les recherches faites à ce sujet, a décidé que mention de cette communication aurait lieu dans le prochain numéro de son Journal.

**Lectures.**

M. Louis Benoit lit une notice intitulée : *Elisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Sarrebruck, et le Burgfrid de Niederstinzel*. Cette notice, qui est accompagnée d'un dessin, sera publiée dans le prochain volume des *Mémoires de la Société*.

Pour se conformer à la décision prise par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet des lectures qui doivent être faites aux réunions de la Sorbonne, les 23, 24, 25 et 26 avril 1867, M. Olry soumet à l'approbation de la Société d'Archéologie lorraine un mémoire intitulé : *La Montagne de Sion-Vaudémont et ses environs à l'époque gallo-romaine, ou recherches sur le système adopté par les Romains pour surveiller et défendre la rive gauche de la Moselle*.

En l'absence de M. Olry, M. Ed. Contal lit ce mémoire, que la Société déclare juger digne d'être proposé à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique pour les lectures de la Sorbonne, lors de la réunion des Sociétés savantes des départements.

---

## MÉMOIRES.

### PIÈCES INÉDITES SUR CHARLES-LÉOPOLD DE LORRAINE ET ÉLÉONORE D'AUTRICHE.

J'ai récemment raconté dans la *Revue de Paris* la vie si romanesque et si touchante d'Eléonore d'Autriche, reine de Pologne, puis duchesse de Lorraine. Voici quelques pièces inédites se rapportant à cette princesse, qui ne sont pas indignes d'être connues : elles sont extraites

de la Bibliothèque impériale, collection de Lorraine, volume 868.

D'abord deux lettres du duc de Lorraine à sa femme :

« Louner (?) ce 24 Octobre 1680.

» Je rencontre icy l'estafette d'Inspruch que jay arresté pour vous escrire ce mot souhaitant d'avoir à tout moment occasion de vous faire ressouvenir de moy. M[r] l'archevesque m'a reconduit jusques à trois heures de Saltzbourg où nous avons disné ensemble, et puis jay continué mon chemin jusques icy et je men vais coucher encor à Vatrin qui est desja du Tirol pour estre samedy à Veyres. ......... Voicy un present que l'archevesque m'a fait qui vous sera agréable. Des que je seray à Inspruch je vous escriray plus au long et les lettres plus diffuses. La poste me presse. Bon soir ma chere, aime toujours Charles et Léopoldet.

—

« Ceste close icy sera courte, et elle servira seulement pour vous faire connoistre que je suis homme de parole ; et je vous asseure que je nen ay jamais tenu avec plus de plaisir que celle icy. Je men vais monter en bateau au même endroit ou vous y avez monté, et feray toutes mes diligences pour me rendre pres de vous. Peut-estre seray-je dimanche, cela despendra de la rivière. Dès que je seray arrivé, je vous envoieray advertir pour m'envoier un carosse, et, je crois, sans autre façon. Néantmoins vous ferez ce que l'Impératrice voudra. J'ay receu deux de vos lettres en chemin, du 31 et du 3. Celles du dernier ordinaire je les ay manquées. J'ay veu dans la dernière que nostre petit Léopold a esté malade. J'espère que Dieu luy rendra bien tost la santé pour nostre con-

solation. J'ay rencontré le comte Ferrary à la sortie de Scuatz et Hausjoërg aussi, auquel j'ay dit ce que vous commandiez. Il se pressera le plüs qu'il pourra pour son retour et portera ce que vous avez commandé pour le lict. Touchant le petit coffre avec les pierres bleues, il doute qu'il puisse estre prest. Pour les boutons bonbonière, je les ay avec moy. Dites, je vous prie, à Lamberg que j'ay receu ses lettres et aprouvé fort le nouveau mesnage. Adieu ma chère, à nous revoir, et nous embrasser. Cest mon unique et véritable consolation en ce monde.

» Charles de Lorraine. »

—

Ce sont ensuite des lettres des fils de la duchesse : du prince Joseph et du prince Léopold, qui devait revenir régner en Lorraine et y laisser de si profonds souvenirs.

« Madame,

» Combien il m'ait paru difficille d'estre privé huit jours et davantage du très heureux sort de voir Vostre Majesté ici présente ; c'est ce que j'expliquerai mieux par des soupirs, que par cette lettre, avec laquelle je viens seulement à cette fin que je souhaite à Vostre Majesté avec une très humble affection de cœur un très joyeux *Lœtare,* et ensemble un heureux accomplissement de la très sainte solitude, à laquelle Vostre Majesté a vaqué jusques icy avec tant de contentement de son âme. Cependant je n'ay pas manqué de prier Dieu fort diligemment pour Vostre Majesté, et suivant son gracieux commandement d'emploier tout le soin à mes estudes. Ainsi j'espère que Vostre Majesté se souviendra très gracieusement de la promesse qu'elle a daigné me

faire avant son départ, et dans l'attente de cette grâce je demeure avec une très profonde révérence

» Madame,

» de Vostre Majesté,

» le très humble et très obéissant serviteur et fils

» Le Prince Joseph de Lorraine. »

—

» Serenissima regina, clementissima Domina Domina Mater

» Pauci illi dies, quibus Vestra Majestas nobis suam serenissimam et jucundissimam præsentiam in regio Parthenone celavit, etsi Vestræ Majestati procul omni dubio maximum animi solatium procrearunt, nobis tamen omnibus, sed mihi præsertim qui Vestram Majestatem tenerrimé amo, per hanc ejus absentiam majorem, quàm credi potest, tristitiam pepererunt. Quare vehementer optamus ut Majestas Vestra citiore nos reditu quamprimum exhilarare et suà rursum serenissima præsentià beare dignetur.

» Vestræ regiæ Majestatis

» humillimus et obsequentissimus filius ac servus

» Josephus Princeps à Lotharingià. »

—

» Serenissima regina

» Nisi abunde perspecta esset mihi benevolentia Vestræ Majestatis in me, non auderem orare illam rem, quam tantùm unicé sperem a tam gratiosà Matre. Vestra Majestas concessit mihi usum aliquarum rerum, quæ præcipue

aptæ sunt ad ornandum altare ; gratularer mihi, si iste usus mutaretur in donum, quia abundè sunt Vestræ Majestati quibus sacellum ejusdem ornari potest, sed nostro altari non accedet parum ornamenti à rebus, quibus Vestra Majestas vix aliquando utitur. Præterea confiteor me quasi adnumerare meis, quorum usum Majestas Vestra indulsit nobis. Ideo videtur mihi ista indulgentia ansam traditam esse petendi ea Majestatem Vestram, cujus clementiæ totum me commendo.

» Vestræ Majestatis

» Obedientissimus filius

ac servus

» Leopoldus. »

—

Nous donnerons aussi quelques pièces relatives également au duc Charles-Léopold, extraites de la même collection, vol. 881.

*Mémoire des principales conquestes de S. A. S. le duc de Lorraine en Hongrie.*

1683.

Presbourg et Pisenberg l'ayant connu vainqueur,
Il bat le grand visir, de Vienne il est sauveur;
Il sauve et venge un roy qui est auxiliaire,
Il prend Grane, il délivre un peuple tributaire.

1684.

Il est vainqueur à Vats qu'il emporte à l'instant,
A Ersh et S^t^. Andrée il punit le sultan.

1685.

Il recommence à Grane, et Grane délivrée
Neiheisel gémissant aussitôt est forcée.

1686.

Trois secours refusés excitant son désir
Il prend Bude d'assaut, aux yeux du grand visir,
Charles après ce coup transporté de sa joye
Le poursuit, le pressant, comme l'oiseau sa proye.
Ce timide fuyard précipite ses pas
Charles ne peut voler pour luy donner combat.
Il partage les siens, veillant aux entreprises ;
Il voit prendre Segued, Siklol et cinq églises.

A Charles le grand

Les anciens surnommaient de grand un prince heureux,
Le plus grand aujourd'hui est le plus malheureux.

—

Hymne composée par l'affection sincère d'un bon, très obéissant et très fidel sujest de S. A. S. de Lorraine, le grand, l'invincible, le conquérant et vray deffenseur de la Ste Eglise, Charles V, que Dieu conserve en une heureuse santé.

O salutaris hostia,
Spes unica fidelium,
In te confidit Lorena,
Conserva nostrum Carolum.

—

O salutaris hostia
Vera salus fidelium,
Te deprecatur Lorena
Conserva nostrum Carolum.

—

Maria mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Nostrum Carolum protege
Qui semper speravit in te.

—

Uni trinoque domino
Sit sempiterna gloria,
Da robur duci Carolo
Cum perenni victoria.
Amen.

—

Nous terminerons par cette traduction d'un sonnet italien sur la marche glorieuse des armées de l'Empereur, dirigées par le duc de Lorraine :

» Quel est ce mystère du destin? je vois ensemble entrelacés l'olivier et le laurier ; la paix reposant sur le sein d'une héroïne armée ; et un sceptre d'or défendu par un glaive de fer.

» J'entends ici le murmure des fournaises profondes où se forgent des couronnes d'or ; là les enclumes retentissent, et Vulcain s'essouffle et gémit à fabriquer des armes guerrières.

» Mais quel prodige nouveau ! voici la terre ; je vois Léopold sur le trône ; je vois à ses côtés Charles qui le défend, et épouvante les Barbares.

» Je comprends : le ciel semble partager ses dons, Léopold règne dans la paix, Charles dans la guerre ; l'un est le Jupiter du monde, l'autre en est le Mars. »

E. DE BARTHÉLEMY.

---

INSCRIPTIONS LAPIDAIRES DANS QUELQUES LOCALITÉS DES VALLÉES DE LA SEILLE ET DE LA SARRE.

Les localités dont il va être question dans cette petite notice, sont Marsal, Gelucourt, Bassing, Domnom, Albestroff et Saint-Jean-de-Bassel.

MARSAL. — Pierre tombale dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église paroissiale :

Ci gist Catherine
de Seracourt fille
de noble seignevr
Richard de Seracovrt
Seignevr de Romaine
gouvernevr de Marsal
et de dame Gabrielle
de Raigecourt qui
trepassa le
1597.
Priez Diev povr elle !

La famille de Seraucourt provenait des environs de La Marche ; elle était de l'ancienne chevalerie ; une des branches avait pris le titre de Des Romains.

Au-dessus d'une porte de maison, dans un cartouche surmonté d'un boulet :

Demenge
Bannerot de Marsal
1590.

GELUCOURT. — Sur le chemin d'Assenoncourt, à peu de distance du village, une réunion de maisons très-insignifiantes indique l'emplacement de l'ancienne commanderie de Malte.

Une petite chapelle, tombant en ruine, se trouve dans l'enclos du cimetière des chevaliers. Elle forme un carré ; son plafond est plat, ses fenêtres sont du style ogival simple, et les chapiteaux de l'époque de transition. Les bases des colonnes sont cachées dans le briquetage du pavé. Une croix de Malte est peinte à la détrempe sur l'autel. Dans un coin du cimetière, vis-à-vis l'auvent en bois de la chapelle, est la pierre tumulaire suivante :

Ci gist defunct frère
Barthelemy Oriesme
vivant religievx de

l'ordre de Saint Jean
de Jérusalem comand.
de Geloncourt qvi
deceda le 21 decembre
1628.
Priez Dieu pour son ame.

Au bas, un blason de... au mouton de...., au chef de l'ordre. Le tout environné d'une guirlande.

La commanderie était destinée aux frères chapelains[1].

L'église du village est moderne ; il y a plusieurs grandes pierres frustes ; sur l'une d'elles on lit :

Ici gist
Le corps de Jean
Jacqves Palleot seign
evr de
en partie de
Krapptel
lequel deceda le
de novembre
Priez
Diev povr le repos de son
ame.

Dom Pelletier parle de la famille des Palléot de Videlange. Videlange et Krafftel sont deux fermes situées près de Gelucourt.

BASSING. — L'église est moderne (1769). A gauche, dans la nef, est une chapelle castrale, qui renferme un monument funéraire d'un beau style, avec blasons et ornements mutilés (XVII^e siècle).

1. V. Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem situés en Lorraine, par M. Henri Lepage. Nancy, 1852, pp. 56-57.

Sur la marche d'entrée de l'église :

Ci cist sous
cette tombe le corps
de très illvstre messire
Philippe
escuyer, maréchal des camps
et armées France
commandevr de l'ordre de Saint
Lovis
décédé en son fief de Mesville
le 16
à 82 ans.

Quel est ce simple écuyer, maréchal des camps et armées du roi ?

Bassing avait un petit couvent de minimes, datant de 1625. En 1792, il y avait deux pères : le supérieur, âgé de 39 ans ; l'autre, de 61. Dans une des cours on voit un très-beau colombier carré, soutenu par quatre colonnes, et qui doit remonter au XVIIe siècle.

DOMNOM. — Dans la grande allée de l'église :

Ci devant gist
le corps de honoré seignevr
René de Savbovrg seignevr
d'Arlange en partie, fils de
honoré seignevr Christophe
Lovis de Savbovrel seignevr
et de dame Anne Marie de Saint
Lambert, ses pere et mere qvi
deceda le 13 janvicr 1673. age
de 10 ans et 2 mois.
P. D. P. S. A.

La tombe de ce jeune seigneur mesure un pied carré.

Le château des Xaubourel existe encore ; il est converti en maison de ferme et presque méconnaissable.

ALBESTROFF. — Sur la marche d'entrée d'une boutique : un enfant au maillot ; au-dessous, un blason « d'or à trois tertres de sinople » ; autour :

† Ci gist.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

De Gaillard ch[âte]lain d'Albestroff
Fribovrg, et de damoiselle Diane Bernel.

C'est donc la tombe d'un enfant de Georges I[er] du Gaillard, le premier amodiateur de ce nom de la terre d'Albestroff, pour les évêques de Metz. Il donnait un canon annuel de 7,700 livres, cours de Lorraine ; il eut pour femme Diane Bernel (1574).

Son fils, Georges II, qui lui succéda dans sa charge, est qualifié d'écuyer, châtelain et capitaine d'Albestroff ; il épousa Gertrude d'Hoffelize, dont il eut des enfants, et, entre autres, une fille, dont il annonça ainsi la naissance au commandeur de Saint-Jean-de-Bassel :

« A Monsieur Monsieur le Commandeur de Bassel, » chevalier de Malte à Bassel[1].

1. Archives départementales, Saint-Jean-de-Bassel, 99.

Dans la même layette est une lettre du baron de Sarreck, acceptant du commandeur l'invitation d'assister à la fête de la Saint-Jean à la commanderie. La voici :

« Monsieur et voisin,

» J'ai reçu vos bonnes visites et prières pour lundi être à Bassel » auec mes enfans et vous visiter auec bonne compagnie qu'attendez ; » dont vous remercie de votre souvenance, que s'il plait à Dieu et » affaires importantes ne me surviennent vous voir avec l'offre que » je vous dis et suis

» Monsieur,
» Votre très-affectionné voisin et serviteur,
» De Lutcelbourg. »

» Sarrick, ce 22 juin 1613. »

» Monsieur. Dieu auteur de tout bien et bénédictions, » nous a cette nuit, augmenté de lignée par une fille, » qu'il nous a envoyée et désirant qu'elle participe à ses » divines et recherchées grâces par le sacrement de régé- » nération des sacrées eaux. Nous vous supplions bien » humblement prendre la peine d'assister à ce pieux » office, et outre qu'en recepvrez du mérite, vous nous » aiguillenerez de plus en plus par cet honneur et bonheur » de vous rendre tous les services que pourrez désirer » de celui qu'en toute humilité vous baise les mains et » qui fait gloire d'être toujours

» Monsieur,

» Votre très-humble serviteur,

» GAILLARD.

» A Albestroff, ce 25 octobre 1613.

» Amenez vos chiens, nous courrons quelques liebvres.»

Le commandeur de Saint-Jean-de-Bassel, qui formait de si bonnes relations avec ses voisins, était Ottmar Thierry de Ramschwag.

SAINT-JEAN-DE-BASSEL. — Dans le registre de paroisse de l'année 1788, on a dessiné sur une page la pierre tombale, qui, selon la mode rhénane, avait pour tout ornement les armoiries du défunt :

Voici la traduction de l'inscription allemande :

**†. L'an 1632, le 10 décembre, que Dieu conserve en sa sainte paix le respectable et loyal seigneur Ottmar Thierry de Ramswag, commandeur de l'ordre de Saint-Jean, grand-croix à Saint Jean et Dorlisheim.**

Au bas du dessin, on a écrit :

« Pour ce défunt, il sera dit tous les ans, dans les trois » premiers jours du mois de mai, si cela se peut, une

» messe haute avec le *Dies Iræ,* et après la messe on
» chantera le *Miserere* et le *De Profundis* sur la
» tombe du défunt qui se trouve au milieu du chœur :
» et le prêtre reçoit pour son salaire 9 livres au cours de
» France, et le maître d'école 3 livres que l'admodiateur
» doit payer. »

Je me souviens avoir vu dans le chœur et dans la nef des dalles funéraires ; toutes ont disparu ; cela choquait la régularité et cela paraissait trop vieux. Aussi, dans presque tous les villages, n'existe-t-il plus rien d'ancien ; et, si l'on n'avait pas sauvé quelques monuments écrits, on ne saurait rien de leur histoire.

ARTHUR BENOIT (de Berthelming).

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le docteur ANCELON a fait don d'une très-jolie pièce en argent du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Strasbourg et de Metz, trouvée sur le territoire de Lindre-Haute, dans le bois Brûlé, où l'on en avait déjà découvert beaucoup d'autres, il y a vingt-cinq ans, lorsqu'il fut défriché.

— M. ALFRED COMTE, de Nancy, a offert plusieurs monnaies en bronze, de diverses époques.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1867.


## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 12 avril.**

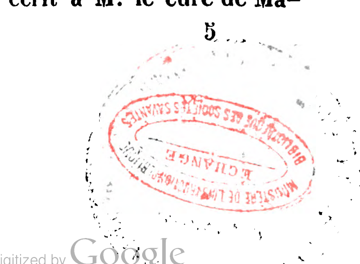
PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 1867 est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de MM. les secrétaires-généraux de la xxxive session du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira à Amiens le 3 juin 1867, et il invite ceux de MM. les membres de la Société qui voudraient y assister à envoyer leur adhésion à MM. les secrétaires-généraux, en y joignant un bon de 10 francs.

Ainsi qu'il l'avait promis à l'une des dernières séances de la Société, M. Volfrom a écrit à M. le curé de Ma-





gnières pour l'engager à veiller à la conservation des pierres tombales qui se trouvaient dans l'ancienne église de cette commune, et il communique une lettre de M. le curé, par laquelle ce dernier annonce que telle a toujours été son intention, et qu'il fera même son possible pour faire respecter le chœur et les anciennes chapelles.

**Admission et présentation de membres.**

M. Besval, ancien notaire à Nancy, est admis comme membre de la Société.

M. Rouyer, directeur des postes à Nancy, est présenté comme candidat par MM. Bretagne, Beaupré et Laprevote.

**Ouvrages offerts à la Société.**

*Pouillé de l'Euesché de Verdun, recherché et ainsi rédigé par maistre Louis Machon, licentiés es droicts, archidiacre de Port, chanoine de la Cathédrale de Toul, chappelain épiscopal, et greffier des insinuations ecclésiastiques des Eueschés et diocèses de Metz et de Toul,* 1642.

*Totius diœcesis metensis omnium parochialium ecclesiarum et annexarum, earumque patronorum et patronarum nomina fideliter recognita in ultimâ visitatione de annis Domini* 1606 *et* 1607, *à reverendo domino* Joanne de Beschamps......, *in ecclesia metensi archidiacono.*

*Pouillé du diocèse de Toul*, en latin, sans aucun titre.

Ces trois volumes, offerts par M. de Bonneval, sont des copies manuscrites, faites par lui, de pouillés qui se trouvent à la Bibliothèque impériale.

A l'occasion de cet hommage de M. de Bonneval, M. Lepage annonce que la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle a bien voulu lui confier la publication de différents pouillés du diocèse de Metz, d'après des manuscrits appartenant à la Bibliothèque impériale et à la bibliothèque de la ville de Metz : le nombre d'exemplaires à imprimer de cet ouvrage devant être très-limité, ceux de MM. les membres de la Société d'Archéologie lorraine qui voudraient y souscrire[1] sont priés d'adresser leur adhésion à M. H. Lepage, président, ou à M. Lucien Wiener, secrétaire-adjoint de la Société.

*La Semaine religieuse historique et littéraire de la Lorraine,* 6 vol. in-8°. — Novembre 1863 à novembre 1866. — Hommage de M. de Bonneval.

*La Ville de Saint-Nicolas-de-Port et son imprimerie,* par M. Henri Lepage.

*Notice historique sur Viller-lès-Lunéville, aujourd'hui faubourg de Viller,* par M. Alexandre Joly, architecte.

*Des Assises de la Chevalerie lorraine,* discours prononcé par M. Souef, premier avocat-général, à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Nancy, du 3 novembre 1866.

*Installation de M. Leclerc, premier président de la Cour impériale de Nancy, et de M. Izoard, procureur-général impérial.* Audience solennelle du 10 février 1867.

*Quelques réflexions sur les abornements généraux et la rénovation du cadastre,* par M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy.

1. Le prix de souscription est de 5 francs : l'ouvrage formera un volume de 5 à 600 pages grand in-8°.

L'*Institut*, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger, février 1867.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1866.

*Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année* 1866, lu dans la séance publique du 30 décembre 1866, par M. Ménard, secrétaire.

*Cista prenestina della collezione Barberiniana illustrata da* G. C. Conestabile. Roma, 1866, in-8°, deux planches gravées.

**Lectures.**

M. Raoul Guérin lit une notice intitulée : *Recherches sur les bracelets antiques*, qui sera imprimée dans un des prochains numéros du *Journal de la Société*.

M. H. Lepage, en l'absence de M. Arthur Benoit, donne lecture d'un travail de ce dernier : *Sur les ouvertures que l'on remarque à l'abside d'anciennes églises*.

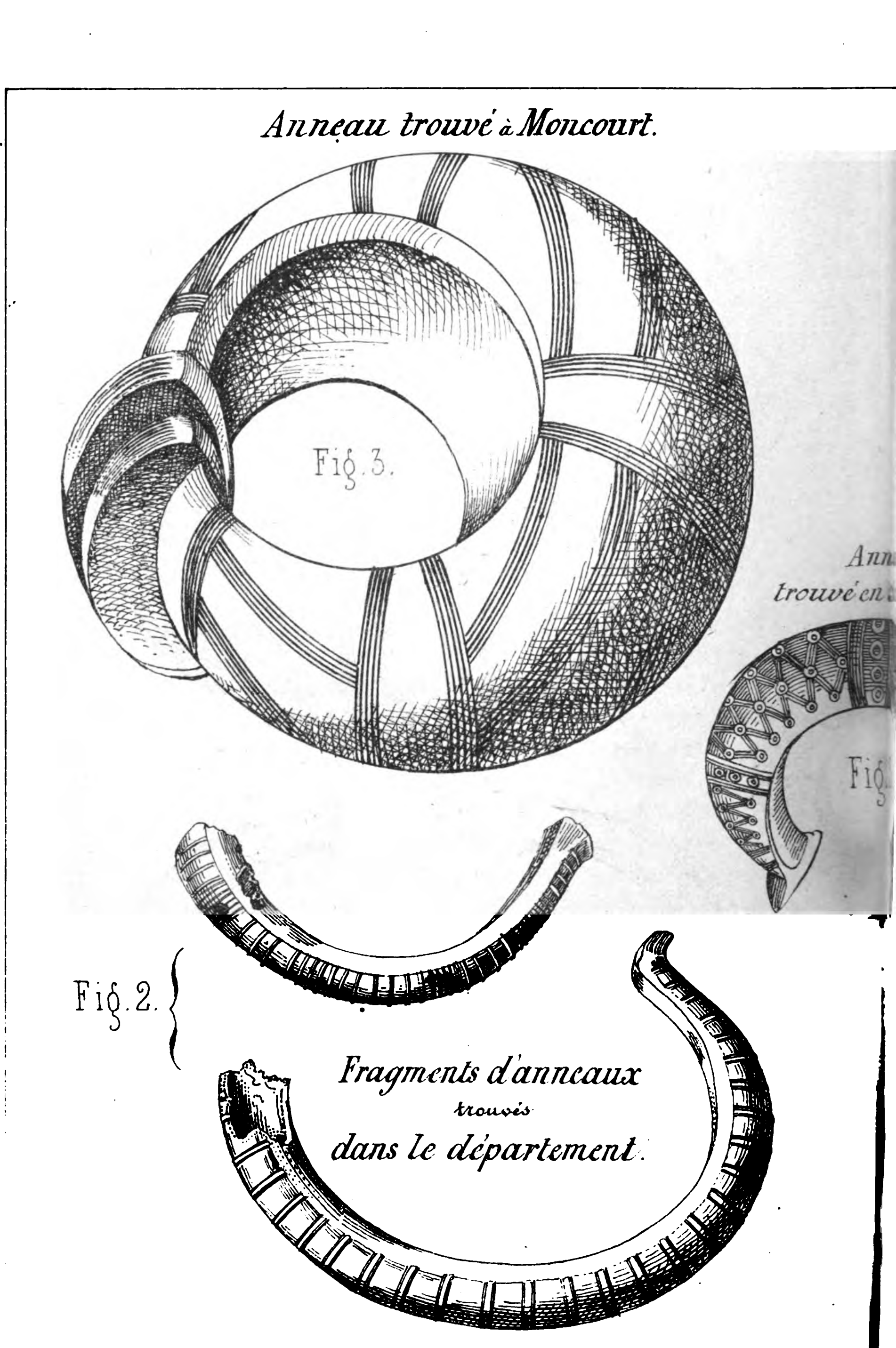
M. Lepage donne communication d'un travail de M. Jacquot, professeur à Saint-Clément de Metz, intitulé : *Recherches historiques sur la race des Jacquot*.

---

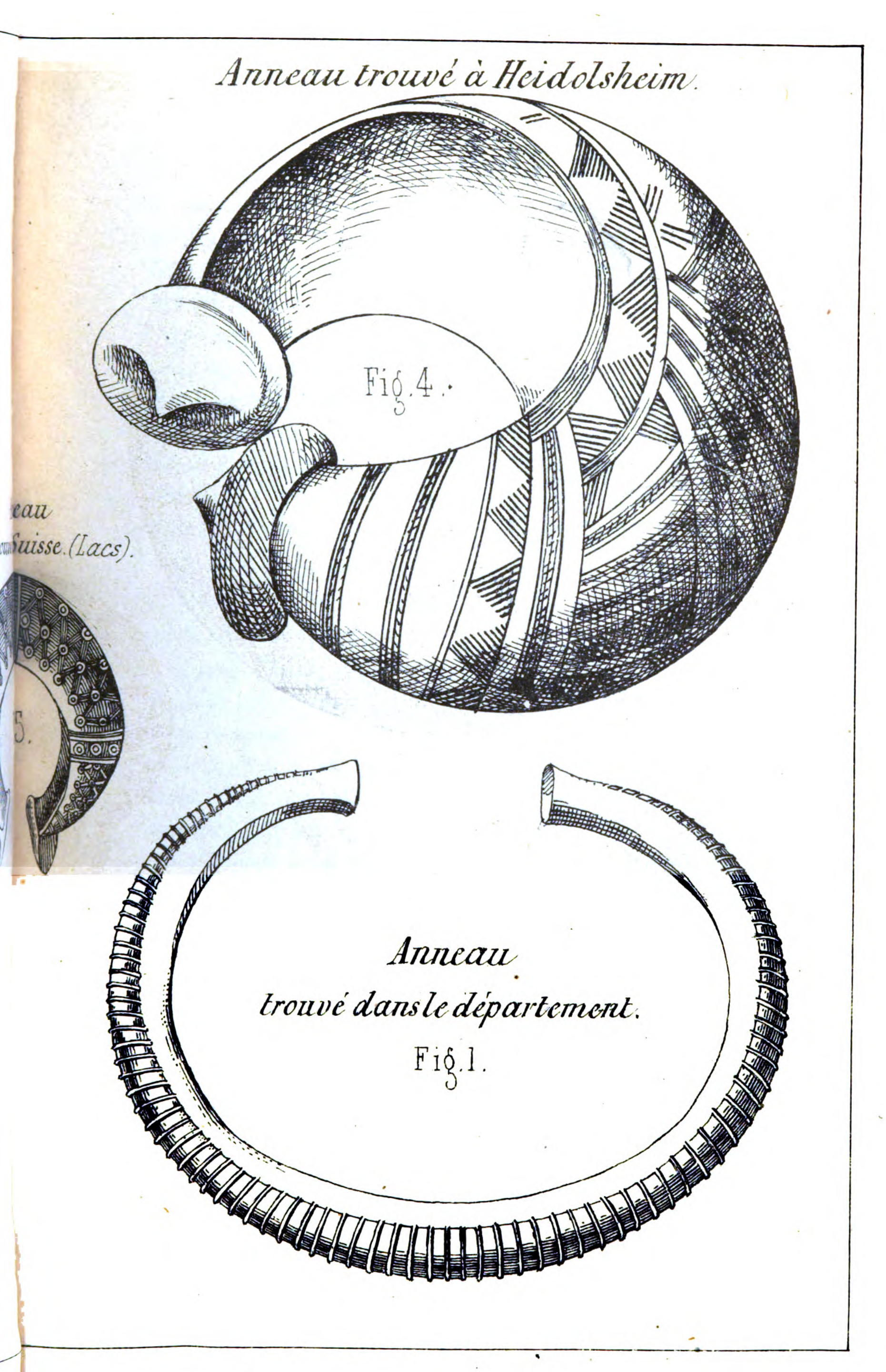
## MÉMOIRES.

### RECHERCHES SUR LES BRACELETS DE L'ANTIQUITÉ.

Occupé de recherches particulières sur l'époque dite du bronze, en Lorraine, j'ai dû étudier un certain nombre d'objets déposés au Musée, et, après les avoir classés, il m'a semblé utile de leur restituer leur véritable destination.



Lith. L. Christophe, Nancy.


Anneau trouvé à Heidolsheim.
Fig. 4.
eau
Suisse. (Lacs).
5.
Anneau
trouvé dans le département.
Fig. 1.

Con
comp
fragm
deux
titre :
breto
La
vail,
(nos 1
band
procl
une
rieur
Co
moy
6 ce
Q
son
deu
cel
ren
ver
po
pa
c
d
c

Confondus sous le nom générique de bracelets, on compte trente pièces, dont vingt-deux entières et huit fragments. Sur ce nombre, je commence par distraire deux anneaux de provenance étrangère, inscrits sous le titre : Tumulus de Plovinec. Ce nom, je crois, les fait bretons.

La série commence par trois anneaux d'un beau travail, appartenant bien évidemment à l'époque romaine (nos 1 et 2 de la planche). Ils sont formés chacun d'une bande plate de métal, recourbée de manière à en rapprocher les deux extrémités, tout en laissant entre elles une légère solution de continuité. Leur surface antérieure présente vingt-cinq ou vingt-neuf reliefs plats.

Ce sont, sans aucun doute, des bracelets ; leur poids moyen est de 70 grammes, et ils ont un peu plus de 6 centimètres de diamètre.

Quatre grands anneaux forment la seconde série ; ce sont des tubes creux dont le diamètre est d'environ deux à deux centimètres et demi ; ils n'ont d'autre ouverture que celle de la soudure qui a été faite sur toute la circonférence intérieure, et qui permet de les rapporter primitivement à des bandes minces rapprochées.

Le grand diamètre intérieur est de 12 centimètres ; poids, 195 à 210 grammes.

Dans un fragment qui les accompagne, l'épaisseur des parois va jusqu'à un demi-centimètre.

On peut y joindre encore trois nouveaux objets, pleins cette fois et ne présentant plus qu'un à un centimètre et demi de diamètre.

Le dernier, seul, mérite d'attirer l'attention : il est divisé en quatre segments égaux par des renflements

ovoïdes assez saillants qui lui impriment un caractère d'originalité tout particulier.

Tous ces objets, dont les dimensions sont si diverses, ont été des parures bien plutôt que des objets d'un usage domestique, et, si j'en donne ici une description qui peut paraître oiseuse, c'est afin de faire ressortir les différences frappantes qui signalent les autres types que je veux présenter, et dans lesquels on ne trouve plus, dans la forme et dans les détails, que de vagues ressemblances avec les précédents.

Ici la forme cylindroïde n'existe plus; la section est un prisme dont les arêtes ont été plus ou moins arrondies; ce sont encore cependant ou des tubes, ou des baguettes pleines; mais il y a des dispositions générales toutes particulières. Les solutions de continuité existent chez tous et sont très-considérables; elles résultent de l'écartement violent des deux extrémités, qui offrent chacune une facette terminale oblique, faite avec soin et munie souvent d'un rebord assez considérable; rebord qui exclut totalement l'idée de fracture accidentelle. Assez généralement aussi la face inférieure de ce prisme est plane et son rebord convexe intérieur porte une série de petites côtes en nombre très-considérable, presque toujours perpendiculaires à l'axe et quelquefois s'entrecroisant par faisceaux réguliers. Ce n'est plus alors une circonférence qui est décrite, mais bien un ellipsoïde; le poids moyen est de 120 à 200 grammes.

Ces objets sont généralement soignés; quelques-uns même affectent une certaine élégance.

A quel âge appartiennent-ils et quel était leur usage?

En feuilletant l'histoire, on trouve d'abord dans César et ensuite dans les mémoires de l'évêque Prétextatus,

qui vivait sous Frédégonde, que les populations gauloises avaient l'habitude de s'engager souvent par des serments dont leur humeur belliqueuse leur fournissait les prétextes. Comme consécration de ces vœux, on avait coutume de porter au-dessus de la cheville un anneau qui n'était retiré que lors de leur accomplissement. Les anneaux que nous possédons sont bien ceux que portaient nos ancêtres, et bien des preuves tendent à justifier cette opinion. Les massifs d'Alaise dans le Jura, d'Allise en Bourgogne, les tumuli de la Charente et bien d'autres localités que j'ignore, ont présenté le squelette la jambe enchâssée dans ces sortes d'anneaux, dont la matière varie du jayet au bronze en passant par le bois et le cuivre.

En outre, ces remarquables solutions de continuité dans le rapprochement des deux bords extrêmes précisent bien l'endroit qui devait les recevoir.

Si l'on considère en effet que, pour mettre un bracelet, on n'a, somme toute, à vaincre qu'une certaine largeur de la main que des efforts tendent à restreindre suffisamment, on voit aussi que, pour faire passer le même objet au bas de la jambe, on a la résistance considérable du coude-pied et du talon, et qu'il faut ensuite que l'objet placé ne puisse revenir sur lui-même. On comprendra très-bien comment ces anneaux, coulés sous forme de baguettes droites, ont pu être suffisamment rapprochés pour embrasser complètement le bas de la jambe et y rester à demeure.

Une question seule se présente encore ici, et, comme elle est fort intéressante et que c'est elle qui m'aura conduit à cette digression, je terminerai par elle.

Quelles sont les origines de ces objets, car il ne semble pas que les Gaulois en aient été les inventeurs ?

On a trouvé, il y a quelques années, près de Moncourt, dans les environs de la riche vallée de la Seîlle, une sépulture contenant un splendide anneau de bronze, au centre duquel reposaient les deux os de la jambe d'un squelette. Cet anneau, reproduit au nº 3 de la lithographie jointe à ce travail, est un admirable spécimen de ce genre d'ornement ; il est formé de deux tables minces, dont l'une, la plus intérieure, est détruite et était complètement creuse. La longueur de l'axe ellipsoïdal est de 8 centimètres, son poids est encore de 320 grammes. Les bords extrêmes sont relevés et présentent deux faces larges et planes d'environ 10 centimètres de diamètre.

La convexité tournée en dehors porte cinq segments formés par des traits creux perpendiculaires au centre de la courbure, et entre lesquels s'espacent obliquement quatre faisceaux de lignes ou reliefs.

Le bon goût et la beauté du travail font de cet objet une pièce véritablement précieuse, en même temps qu'ils démontrent clairement une destination aussi simple que précise ; or, cet objet appartient à l'âge de bronze proprement dit, car un habile explorateur, M. de Ring, dans ses explorations des tombelles de l'Alsace, a rencontré plusieurs de ces objets, dont un d'une analogie frappante, inscrit sous le nº 4, dans des sépultures reconnues pour appartenir certainement à cette période si ancienne, devant laquelle l'imagination recule en entendant assigner une limite de six à sept mille années, période à laquelle ont appartenu certaines des stations dites lacustres de la Suisse, et où ont été retrouvés, entre autres trésors, plusieurs bracelets ou anneaux, dont un

est figuré sous le nº 5, et dont les analogies n'ont pas besoin d'être présentées.

Doit-on donc conclure que telle est l'origine de cette coutume singulière dont il nous reste de précieux vestiges? C'est ce que je n'ose décider, espérant que de nouveaux documents tendront encore davantage à éclairer une question si intéressante.

Raoul GUÉRIN.

---

### SUR LES OUVERTURES QUE L'ON REMARQUE A L'ABSIDE D'ANCIENNES ÉGLISES.

Une des questions posées aux membres du Congrès scientifique réunis à Nancy en 1850[1], était celle-ci :

« Les ouvertures que l'on remarque extérieurement à » l'abside d'un grand nombre d'églises anciennes, avaient-» elles pour destination de tenir lieu de lanternes ou de » fanaux funèbres? »

Vivement discutée, cette question ne fut pas résolue de manière à dissiper les doutes des membres de la section d'archéologie, et une solution ne fut pas donnée.

On doit écarter toute idée de « lanternes ou de fanaux funèbres » mise en avant par quelques érudits. Selon M. Viollet le Duc, ces fanaux consistaient en des colonnes dans le creux desquelles on mettait une lumière, pour avertir de l'entrée d'un cimetière ou d'un couvént[2]. Dans la Lorraine allemande, ces colonnes funèbres sont remplacées par de petites chapelles, établies dans presque tous les cimetières isolés.

1. P. 179-181.

2. Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XVe au XVIe siècle. Lanterne des morts. T. VI, p. 154.

Ces petites ouvertures, ordinairement fermées d'un trèfle ou d'un barreau de fer, éclairaient une petite niche, sorte d'armoire ou de chapelle creuse appelée aussi custode, située dans le chœur près de l'autel. Selon le savant architecte nommé plus haut[1] : « Une armoire était réser- » vée autrefois, soit pour conserver sous clef le Saint- » Sacrement, soit pour renfermer les objets nécessaires » au service de la messe ou les trésors ». Dans le *Traité du Saint Sacrement* de J.-B. Thiers[2], on lit ce passage : « Avant que les tabernacles fussent devenus aussi » communs qu'ils le sont présentement parmi nous, en » la plupart des églises, l'eucharistie était renfermée dans » des armoires à côté des autels, dans des piliers ou » derrière les autels. Il se trouve encore quantité de » ces armoires, dont on se sert, en bien des lieux, pour » conserver les saintes huiles, ainsi que l'ordonne le » concile d'Aquilée en 1569. » *Rubric* 16 : *in dictis* » *fenestellis benè munitis serventur olea sacra in* » *vasculis argenteis sub serâ fermâ, et clavi.*

» La coutume, dit l'archevêque de Cozenza en Calabre, » qu'on avait de conserver le très Saint-Sacrement dans » des armoires bâties dans la muraille à côté de l'autel est » déjà perdue[3]. »

Il faut remarquer que toutes ces ouvertures, qualifiées d'*oculus,* sont à la droite de l'autel (côté de l'évangile[4]). La piscine, ordinairement aussi creusée en forme

1. Id. T. I, p. 466. Armoire.

2. Traité de l'Exposition du Saint-Sacrement, par J.-B. Thiers, docteur en théologie, T. 1, pp. 38-39. Avignon 1777.

3. Traduction française de ses *Avertissements aux recteurs.* Bordeaux 1613. Lyon 1644.

4. V. M. Boulangé. Mélanges d'archéologie. Metz 1853, p. 27.

d'armoire, était à gauche et faisait quelquefois pendant à la custode sainte. Un extrait des comptes du chapitre de la collégiale de Saint-Pierre de Fénétrange, indique que la custode, dans le diocèse de Metz, était employée au même service que le démontrent les divers auteurs cités plus haut[1].

Le doyen Guire, en 1766, fit marché avec le menuisier Michel Chaty pour refaire la boiserie du chœur; entre autres conditions, l'ouvrier dut « emboîter les colonnes » dans les boiseries, ajuster une porte vis-à-vis la pis- » cine, une autre vis-à-vis l'endroit où on met l'huile » pour la lampe et qui servait anciennement pour poser » le très Saint-Sacrement du jeudi au vendredi saint. »

Une custode semblable existait à la cathédrale de Toul, comme nous l'apprend l'auteur du « *Cérémonial de Toul dressé par un chanoine*...[2]. » Elle servait au même usage qu'à Fénétrange, selon le texte suivant (p. 366-367) :

15. « Dans la cathédrale, avant que l'autel avec l'image » miraculeuse de la sainte Vierge fût apuyé contre le » mur de ladite Eglise derrière le grand autel, il y avoit » là comme une fenêtre pratiquée dans ledit mur, dans » lequel le sacristain préparoit aujourd'huy un petit au- » tel, sur lequel le célébrant et les ministres sacrez met- » toient le calice et les burettes, en sorte que le Saint- » Sacrement reposoit là comme dans une espèce de sé- » pulcre, après quoy le sacristain fermoit exactement ce » lieu à clé; mais, depuis la nouvelle construction dudit » autel, qui a bouché cette fenêtre, on en use comme on » vient de marquer. »

1. Archives communales de Fénétrange. 1766, *Collégiale*.

2. Toul, 1700.

L'auteur du *Cérémonial* décrit plus loin, au chapitre douzième, *Des cérémonies du Vendredy saint,* la procession qui se faisait anciennement, lorsque « le Saint-» Sacrement reposoit derrière le grand autel », pour aller le chercher et le remettre au célébrant. Il ajoute que « la singularité de cette cérémonie devoit ce semble nous » engager à la retenir ». (11e remarque, pp. 399-400.)

La richesse d'ornementation de ces petites chapelles intérieures, fait assez pressentir qu'elles n'étaient pas destinées à un usage vulgaire. Une des plus belles est celle de l'ancienne église collégiale de Munster, retrouvée dernièrement sous la boiserie par le digne curé Kœnig. On y remarque encore de belles fresques. A Fénétrange, la date de la construction du magnifique chœur de la collégiale Saint-Pierre est sculptée extérieurement au-dessus de l'*oculus*. Il en est de même à Oberstinzel. Ces deux dates sont en langue allemande. A Saint-Jean-de-Bassel, la custode est surmontée d'un pinacle richement ciselé dans la pierre, et qui fait penser à celui de l'abbaye de Valburg en Alsace. Une grille artistement ouvragée la fermait ainsi que celle de la petite chapelle d'Albecheau.

Pour terminer ce travail, je ne puis qu'ajouter que l'*oculus*[1] extérieur servait à indiquer la présence du Saint-Sacrement les jours où on le déposait dans la custode. C'était un signe présenté aux catholiques fervents pour se découvrir respectueusement, comme actuellement on le fait en passant devant la porte d'une église. Il est douteux que la nuit on ait posé une lumière dans la custode;

1. M. Viollet Le Duc, dans son Dictionnaire, n'indique pas ce mot. Il nomme OEil l'ouverture qui éclaire les combles d'un édifice. (*Dictionnaire,* T. VII, p. 187.)

une lampe suspendue au plafond du chœur devait l'éclairer, lorsqu'elle renfermait la sainte eucharistie. Cette lumière ne pouvait donc donner supposition à aucune idée de fanal funèbre.

ARTHUR BENOIT (de Berthelming).

---

## ISRAEL SYLVESTRE[1].

Israël Sylvestre, célèbre graveur lorrain, né à Nancy le 15 août 1621, est mort à Paris, le 11 octobre 1691, aux galeries du Louvre, où il avait le troisième logement, avec une grosse pension; il est inhumé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le prénom de Sylvestre, étant le même que celui de Henriet, son oncle, avec lequel il travaillait, a occasionné de la confusion dans l'histoire de cette famille, parce qu'on avait l'habitude de les appeler par leur nom de baptême. Par exemple, l'abbé Bexon dit qu'Israël et Henriet Sylvestre étaient père et fils de Henriet Israël, etc.

La vérité est qu'*Israël Sylvestre* était fils de Gile Sylvestre, originaire d'Ecosse, qui avait épousé *Elisabeth Henriet*, fille de Claude Henriet, habile peintre sur verre de Châlons en Champagne, où il était né en 1551. Sa réputation fit appeler ce dernier en Lorraine par le duc Charles III, en 1596. Cet auguste protecteur du mérite en tout genre le fixa dans sa capitale, par ses bienfaits, pour y donner des leçons de son art; il est inhumé

1. Cette note est empruntée à un travail, resté manuscrit, de M. Piroux, père de l'honorable directeur de l'Institution des sourds-muets, et intitulé : *Notice historique d'une famille de peintres célèbres du XVII^e siècle, originaire de Lorraine.* Nous publierons les autres parties de cet intéressant travail.



dans le cloître des Cordeliers de Nancy. C'est de Claude Henriet, que Callot, Deruet, Bellange, Israël Henriet, son fils, né à Nancy, qui fut peintre et graveur, et Gile Sylvestre, son gendre, apprirent les premiers principes du dessin.

Il est surprenant que M. Durival, tout en critiquant l'inexactitude des auteurs qui ont parlé de ces artistes, fasse deux hommes différents de Claude Israël et de Claude Henriet, tandis que c'est le même, et dise qu'Israël Henriet soit frère de Claude Henriet, au lieu qu'il en est le fils.

Israël Henriet, étant encore fort jeune, alla à Rome avec Deruet, dans le même temps que le duc y envoyait Charles Poërson, Bellange et autres. Il y peignit sous Tempeste, revint à Nancy, d'où, après un court séjour, il fut à Paris travailler sous Duchêne, qui logeait au Luxembourg avec le Poussin; puis il s'établit au Petit-Bourbon avec Callot, dont il étudia la manière et débita les estampes. Callot, de retour à Nancy, lui envoyait toutes les planches qu'il gravait. Etienne Labelle, de Florence, qui travaillait dans le goût de Callot, étant venu à Paris, en 1642, fournit aussi beaucoup de planches gravées à Israël Henriet. Celui-ci ne signait que son nom sur les planches; c'est ce qui l'a fait confondre avec le suivant.

Israël Sylvestre, né à Nancy, alla s'exercer à Paris, à l'école de son oncle, qu'il surpassa bientôt. Il se rendit original en s'attachant uniquement à copier la nature. Il a gravé, avec beaucoup de finesse et d'intelligence, un nombre considérable de vues et de paysages, tant de France que d'Italie, où il fut deux fois. Louis XIV l'anoblit, lui fit dessiner et graver toutes les maisons royales, les places conquises et d'autres ouvrages destinés pour

sa bibliothèque. Il fut maître à dessiner du Dauphin, un de ses fils, et eut le même emploi auprès des enfants de ce prince.

Cet habile maître a hérité de son oncle de tous les dessins et de toutes les planches qu'il avait de Callot et de Labelle; il acheta encore tout ce que la veuve Callot en possédait à Nancy; on ne sait dans quelles mains ces chefs-d'œuvre sont passés; quelques chaudronniers en ont peut-être fait la fin.

Israël Sylvestre avait épousé Henriette Selincart, femme de beaucoup d'esprit et d'une rare beauté, qu'il perdit le 1er septembre 1680, âgée de 36 ans. Lebrun, son ami, l'a peinte mourante, sur un marbre noir qui est placé à Saint-Germain-l'Auxerrois, près des fonts et dela chapelle du Saint-Sacrement, sur un des piliers du double corridor qui tourne là pour faire le rond-point du fond de l'église. Ce morceau de peinture est dans un endroit si désavantageux pour la lumière, que l'on a bien de la peine à en distinguer les beautés. Israël Sylvestre, Noël Coypel, Antoine Coypel, sont enterrés dans cette église.

Voici l'épitaphe qui est au bas. On prétend que les éloges qu'elle contient ne sont pas outrés :

Hic jacet
quæ jacere nunquam debuerat, si mors
juventuti, pulchritudini, urbanitati
pietati, virtuti, cæterisque
dotibus parceret,
Henrica Selincart,
ab omnibus vivens amata, deplorata
mortua ; obiit primà sept. 1680.
ætatis suæ 36.

Nobilis Israël Sylvestre
regis et serenissimi Delphini
delineator, tam præclaræ conjugis
conjux infelix, hoc amoris dolorisque
sui monumentum mœrens posuit.

Lebrun a aussi peint le portrait d'Israël Sylvestre, qui a été gravé par Edelinck.

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Thouvenin (Auguste), d'Allain-aux-Bœufs, a donné : 1° un petit vase en terre rouge, poterie fine, haut d'environ 3 centimètres, affectant la forme de coupe sans pied ; 2° un objet en bronze, très-curieux, formé de deux pièces : la supérieure affectant la disposition et le dessin d'une lampe romaine, articulée avec la seconde à l'aide d'une charnière, et formant ainsi une sorte de petite boîte d'un centimètre de profondeur, au fond de laquelle existent trois trous, qui servaient probablement de moyen d'attache à ce petit morceau, peut-être une fibule. Ces deux objets proviennent du cimetière gallo-romain du Poirier-Bécat, à quelques pas d'Allain.

— M. Olry, instituteur à Allain, a offert : 1° une clé romaine en fer ; 2° une boucle romaine en bronze ; 3° une monnaie gauloise en argent ; champ : le cheval gaulois courant ; revers : portion de deux grènetis concentriques ; trouvées à Blénod-lès-Toul ; 4° un pied de vase gallo-romain, des Thermes de Crézilles, portant le nom du potier : CVRIANÆ ; 5° époque historique : objets provenant des tumuli de Bagneux : ossements humains, cendres et charbons, portion de l'aire d'incinération portant des stries longitudinales profondes et parallèles ; silex travaillés ; pointe de flèche, type du trou des Celtes (Toul) ; pointe de flèche lozangique ; pointe, type particulier accidentel ; pointe en quartz, etc.

Tous ces objets ont été recueillis sur les territoires des communes d'Allain, de Bagneux et de Crézilles.

*Pour la commission de rédaction : le Président*, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1867.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 10 mai.**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 1867 est lu et adopté.

Par lettre du 16 avril dernier, M. Besval, ancien notaire à Nancy, adresse ses remercîments à la Société qui l'a admis au nombre de ses membres titulaires.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, aux termes de laquelle les membres de la Société d'Archéologie sont invités à assister à la séance publique annuelle de l'Académie, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.





Le Président donne lecture d'une lettre de M. Magne, président du Comité archéologique de Senlis, qui donne des renseignements sur les arènes nouvellement découvertes à Senlis, qu'il signale aux archéologues et aux savants, comme dignes d'être visitées par ceux d'entre eux qui se disposent à se rendre à l'Exposition universelle de Paris.

Le Président donne également lecture d'une lettre de MM. les secrétaires-généraux du Congrès archéologique international d'Anvers, qui doit s'ouvrir dans cette ville le 25 août prochain, pour être clos le 1er septembre suivant : ces Messieurs prient les membres de la Société d'Archéologie lorraine qui voudraient prendre part au Congrès de leur envoyer au plus tôt leur adhésion à Anvers, rue du Mai, 19, ainsi qu'un bon de 10 francs, représentant leur part dans les frais qu'occasionnera l'ouverture du Congrès. Des cartes de membres du Congrès seront immédiatement adressées, et assureront le parcours à prix réduit sur les différents chemins de fer et bateaux de Belgique.

La Société d'Emulation des Vosges a adressé un programme des prix et récompenses qu'elle doit décerner en 1867. Parmi ces prix, il en est quelques-uns pour lesquels des membres de la Société d'Archéologie lorraine pourraient avoir l'intention de concourir : voici ceux que l'assemblée croit devoir signaler à leur attention :

Un concours spécial pour un prix de 150 fr. est ouvert sur le sujet suivant : Eloge de François de Neufchâteau.

Des récompenses, dont la nature et l'importance seront ultérieurement déterminées, seront accordées au meilleur ouvrage écrit sur l'histoire des Vosges, soit générale, soit particulière, à des recherches archéologiques, légendes

et chroniques, ainsi qu'à des notices sur les monuments ou les coutumes du même pays.

Enfin la Société d'Emulation décernera, en 1871, le prix quinquennal de 300 fr., fondé par M. Masson, l'un de ses membres ; il sera donné à l'auteur du meilleur ouvrage publié soit sur la statistique du département des Vosges, soit sur l'un des sujets mis au concours par la Société et désignés plus plus haut.

A propos d'une notice publiée dans le 8e volume, 2e série des *Mémoires de la Société,* sous le titre de : *Biblioqraphie du patois lorrain*, par M. Louis Jouve, M. C. Bonnabelle signale un erratum, page 280, article 66, 1831, lignes 4 et 5, au lieu de : L'auteur est M. F.-S. Cordier, de Bar, lisez : Cordier, de Brillon.

M. Bonnabelle indique également les deux volumes suivants comme ayant échappé aux recherches de l'honorable auteur de cette intéressante notice :

Noëls et cantiques nouveaux sur la naissance de N. S. J.-C. — Toul, Joseph Carrez, 1820, in-12 de 48 pages.

La grande Bible de noëls vieux et nouveaux, avec plusieurs cantiques sur la naissance de N. S. J.-C., composés par M. l'abbé Pellegrin. — Bar-le-Duc, Jean-Richard Briflot, 1768, in-12.

**Admission de membres.**

M. Rouyer, directeur des postes à Nancy, est admis comme membre de la Société.

**Ouvrages offerts à la Société.**

*Les maisons du vieux Nancy. Souvenirs pittoresques gravés à l'eau forte* par M. E. Thiéry. Nancy,

1861. Offert par M. Thiéry et par M. Grosjean-Maupin, éditeur.

*Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLVII^e^ année, 1865-1866.

*Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes*, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866. (Archéologie.)

*Revue des Sociétés savantes des départements*, 4^e^ série, tome V^e^, janvier 1867.

*Annuaire de la Société philotechnique*, année 1866, tome XXVIII^e^.

*Bulletins de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1866, 20^e^ volume, 3^e^ et 4^e^ trimestres.

*Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire*, 106^e^ année, tome XLVI, mars 1867.

*Programme des prix et médailles mis au concours par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* (Séance du 20 février 1867.)

*Découverte d'une fonderie celtique* (*âge de bronze*) *dans le village de Larnaud, près de Lons-le-Saulnier* (*Jura*), en 1865.

**Lectures.**

M. Contal continue la lecture d'une notice de M. E. Olry, intitulée : *La Montagne de Vaudémont.* Ce travail, qui est accompagné d'une carte, sera imprimé dans un prochain volume des *Mémoires de la Société*.

# MÉMOIRES.

---

## DOMINIQUE PERGAUT, PEINTRE.

A l'une des extrémités de la vaste plaine limitée par les dernières ondulations des cotaux qui dominent Lunéville, au nord, et les premiers escarpements des montagnes des Vosges, à l'écart des grandes routes connues, on rencontre un village, assis à l'entrée d'un paysage alpestre, dont les différents aspects forment paysage à leur tour. Des maisons, autrefois couvertes de bardeaux, ont déjà les combles aigus de la montagne; les ondulations du sol commencent à s'accuser vigoureusement; les sapins s'y mêlent aux bouleaux et aux autres essences des forêts de la plaine; les eaux y abondent, elles descendent des hauteurs voisines, circulent, forment des mares ou croupissent parmi les rues et les chemins, ravinés, déjà, par la nature ou la main de l'homme; ces chemins sont bordés de bruyères, de roches pendantes et souvent encombrés de blocs errants de grès rouge; tout y annonce un pays de transition; on a quitté la plaine, on n'est pas encore entré dans la montagne.

Ce village pittoresque, qui se nomme Vacqueville[1], a vu naitre, le 21 juillet 1729, au sein d'une famille de pauvres paysans, un enfant, inscrit au registre des actes de baptêmes de la paroisse sous les noms de Dominique Pergaut, fils de Nicolas et d'Anne-Louise Valentin, son épouse; prédestiné à être, un jour, peintre paysagiste du roi de Pologne, et à justifier, par ses talents, la faveur du prince.

Par une particularité digne de remarque, on a tracé en

1. Canton de Baccarat, arrondissement de Lunéville (Meurthe).

marge du feuillet sur lequel est écrit son acte de baptème : « Il a eu les bénissons de pentecoste ». Singulière rencontre, qu'une cérémonie exceptionnelle de l'Eglise, destinée à attirer les dons du Saint-Esprit sur un nouveau-né, ait obtenu, en Pergaut, sous tous les rapports, une si remarguable et aussi complète confirmation.

Cette lisière des Vosges a été une pépinière féconde en artistes; sans parler d'un génie universel, comme Claude Gelée, dit le Lorrain, qui appartient au monde entier plutôt qu'à une contrée particulière, elle a produit, presque simultanément : Pergaut, à Vacqueville; Claudot, à Badonviller; Laurent, à Baccarat, et tant d'autres, qui sont nos contemporains. Dominique Pergaut mérite de figurer avec honneur dans cette pléïade d'esprits charmants en qui la nature a mis son empreinte et auxquels elle a confié son secret.

Jeune encore, en gardant les troupeaux, *devant le jour,* avec les enfants de son âge, sa vive imagination a dû être éveillée soit par ces scènes grandioses et irrésistibles du soleil levant dans les montagnes; soit par les divers genres de beautés que les heures du jour ou les modifications des saisons font naître dans des sites pittoresques et aussi variés.

Nous n'avons aucun détail précis sur les indices qui ont révélé à elle-même et aux autres cette belle et précoce intelligence; sur les premiers essais où s'est fait connaître et deviner cette vocation plus qu'ordinaire.

Il eut le bonheur de rencontrer, dès le début de sa carrière, dans un curé de village, un bienfaiteur intelligent, touché de ses heureuses dispositions, qui, loin de le décourager, vint au secours de sa pauvreté et l'aida ainsi à surmonter les premières difficultés de sa jeunesse. Comment Pergaut entra-t-il dans l'atelier de Girardet, dont

il partagea ensuite l'amitié comme les leçons; comment, poussé par une vocation irrésistible, lui enfant sans ressources, entreprit-il le voyage de Rome vers l'âge de dix-huit ans? le jour où il se fut dit : Je serai peintre! si ce n'est grâce à l'intervention, aux bons offices et aux libéralités de l'abbé Culatte?

Pergaut ne fut point ingrat. Au bas d'un portrait de l'abbé Culatte, curé de Laneuveville-devant-Nancy, conservé par un allié de sa famille[1], on lit ces vers, dans lesquels notre artiste avait cherché à témoigner sa reconnaissance au digne pasteur :

De tes bienfaits, Culatte, je garde la mémoire,
Mes enfants, comme moi, vanteront tes vertus;
Ton âme charitable, au séjour de la gloire,
Jouit des dons divins que goûtent les élus.

Pergaut s'était représenté lui même, dans un de ses meilleurs tableaux, sur la grande route de Rome, voyageant pédestrement, le bâton à la main, le sac au dos, pauvrement vêtu, léger d'argent mais riche d'espérance[2]. Chemin faisant, assure-t-on, il utilisait ses petits talents en musique pour gagner quelques sous, en jouant de la flûte sous les fenêtres des maisons opulentes[3]; et, pour tromper la fatigue et l'ennui, il s'amusait à dessiner tout ce qui frappait ses regards émerveillés durant cet intéressant mais long et pénible voyage. Nous avons eu sous les yeux ce qui reste de ces dessins, au crayon rouge, notamment ceux où le pauvre artiste s'est représenté lui-même, à différentes étapes de cette odyssée courageuse[4].

1. M. le docteur Castara.
2. Souvenirs de M. Jandel, ancien élève de Pergaut.
3. Tradition rapportée par M. Ficher.
4. Collection de M. le docteur Castara.

Chez quel maître en renom, dans quel atelier achalandé est-il entré à Rome ? Sans talent encore, — à en juger d'après une *Communion de saint Jérôme*, composée ou copiée par lui en ce temps-là, — du moins sans notoriété, aux prises avec les difficultés matérielles de la vie, quelles privations ne s'est-il pas imposées, dans une ville encombrée d'artistes en herbe, où bien venu est qui apporte, mais mal venu qui demande ?

Tout ce que je sais, c'est qu'on lit au dos d'une étude aux deux crayons, conservée à la bibliothèque publique de Lunéville, ces mots, écrits par lui : « Tête copiée, d'après Carlo Marate, de la même grandeur, chez M. Berton, peintre à Rome, c'est en 1748, par Pergaut. — n° 138. » Ce M. Berton, parfaitement inconnu aujourd'hui, selon toutes probabilités, était-il son maître ? C'est ce qu'il m'a été impossible de vérifier jusqu'ici.

Après un séjour de quelques années au milieu des chefs-d'œuvre de la ville éternelle, que lui, artiste né, était plus apte qu'un autre à goûter parfaitement, Pergaut revint dans sa patrie et fut nommé, bientôt après, peintre paysagiste du roi de Pologne, à Lunéville, où il ne tarda pas à s'établir définitivement.

L'acte de mariage, daté du 8 février 1752, indique qu'il prit pour femme, demoiselle Marie Drand ; qu'il eut pour témoins Jean Girardet, premier peintre du Roi, son ancien maître, et Gabriel Chambrette, fils du propriétaire-fondateur de la grande faïencerie de Viller.

Son goût dominant, qu'il partageait, du reste, avec les maîtres, était de peindre d'après nature, soit le paysage, soit de préférence la *nature morte*, qu'il traitait avec une extrême habileté. Des oiseaux, de la volaille, du gibier, des fruits et jusqu'à des liasses de contrats et d'objets de

bureau, entrelacés en manière de trophées, forment le fond, sans cesse varié ou renouvelé, quant à la forme, de ses études favorites en peinture.

Il entrevoyait la nature avec un sentiment doux et tranquille, souvent exquis; il la rendait consciencieusement, honnêtement, sans grande puissance, mais aussi sans recherche de l'effet ni des succès faciles. Sa manière était simple et naturelle, sa couleur harmonieuse et modeste, plutôt éteinte que brillante et ne rappelant guère la touche large, la manière hardie et souvent magistrale de l'improvisateur Girardet, dont il fut un des meilleurs élèves.

Quoique consciencieux, comme tout vrai talent, il était d'une fécondité remarquable, qui tenait sans doute à ses habitudes laborieuses et à son assiduité au travail; il n'y avait guère de maison aisée, en ville, qui ne possédât quelque production de son pinceau. Cette fécondité relative, dans un rayon restreint, jointe, sans doute, à l'indifférence notoire des petites villes pour les pures jouissances de l'art, avait fait tomber à très-bas prix ces natures mortes, qui ont repris, depuis, le rang qu'elles n'auraient jamais dû perdre dans l'estime des amateurs lorrains, comme tout ce qui est fondé sur la nature et interprété avec talent.

Sur ses vieux jours, Pergaut, parvenu à une certaine aisance, laborieusement acquise, continuait à tenir un cours public de dessin, où plusieurs bons peintres ou dessinateurs se sont formés à son école[1]. Il habitait alors le premier étage de la maison Chaubert, Grand'Rue, n° 13, à Lunéville ; c'est là qu'il est mort.

1. Notamment Charvette, mort il y a quelques années à Nancy.

La *mediocritas aurea* d'Horace semble avoir été sa devise; car il ne parait pas, à la mort du Roi, avoir ambitionné un théâtre plus vaste ou plus favorable, pour faire valoir les talents que la nature lui avait départis et qu'il avait su développer, à travers les difficultés de la vie, avec tant de constance et de résolution. Ses anciens élèves se rappellent encore l'avoir vu, à son chevalet, occupé à peindre, d'après nature, le gibier, la volaille ou les fruits qu'il avait envoyé acheter, le matin même, au marché de la ville[1]. Il peignait sûrement, avec facilité, et revenait rarement sur le premier mouvement, qui était le bon.

Une bonne partie des toiles de Pergaut est encore dans le pays, malgré les recherches des marchands d'antiquités, notamment les trumeaux de cheminées et les dessus de portes, qui sont fixés à perpétuelle demeure; mais ces toiles se classent chaque jour davantage et elles entrent dans les bonnes collections.

On voit deux de ses tableaux au musée de Nancy, sous les numéros 254 et 255 ; ils représentent des *oiseaux morts*, suspendus à une planche de sapin. On conserve aussi dans l'église de Vacqueville, son lieu natal, une toile représentant le *Christ en croix*, de moyennes dimensions, que la tradition dit être de lui.

On doit encore à Pergaut d'avoir préservé du bûcher, pendant la révolution, les deux meilleurs tableaux de l'église Saint-Jacques de Lunéville : l'*institution du Rosaire*, attribuée à Van Schuppen, peintre de Léopold; et le *saint Joseph portant l'enfant Jésus*, de Girardet, peintre de Stanislas, qui ont été restitués religieusement à la fabrique de la paroisse, et réintégrés, dans l'église,

1. Souvenirs de M. Jandel, ancien architecte.

au rétablissement du culte, en 1802. Sur l'un, on lit l'inscription : « *Girardet fecit* » ; et sur les deux : « *Ex dono Pergaut pictoris*[1]. »

Après avoir parcouru une carrière laborieuse, éprouvée et bien remplie, dont l'issue heureuse avait fait oublier les difficultés du commencement, Pergaut, comblé de jours, entouré de l'estime publique, jouissant d'une réputation méritée, s'est éteint, un beau soir d'été, comme le sage du poète, pleuré des siens, regretté de ses élèves et de ses amis, le 16 juillet 1808, à sept heures.

« L'âme qui loge la sagesse, doit, par sa santé, rendre sain encore le corps ». C'est par cette pensée de Montaigne, dont la belle et tranquille existence que nous venons de raconter offre le commentaire naturel, que nous terminerons ce qui nous resterait à dire du caractère et de la conduite privée de Pergaut.

Girardet avait ébauché un très-beau portrait de son élève et ami; mais il n'y avait guère que la tête de terminée; Pergaut avait inscrit, au bas, ces vers :

> De ton divin pinceau tu daignas m'ébaucher,
> Quel autre, Girardet, oserait y toucher[2] ?

J'ai eu en main, dans ma jeunesse, un beau crayon rouge, demi-nature et au trait, de Pergaut esquissé par lui-même, que mon maître de dessin, un de ses élèves[3], devait à son amitié.

Il m'est resté une impression de sa belle physionomie, sereine, digne et comme reposée; ses cheveux tombaient,

1. C'est donc à tort que le *Catalogue du Musée de Nancy* attribue ces toiles à Pergaut.

2. Communication de M. le docteur Castara.

3. M. Leblanc, professeur de dessin, à Lunéville.

sans art, des deux côtés de sa figure patriarcale, qui rappelait plutôt son origine primitive d'enfant de la campagne, que les traits raffinés de l'homme du monde.

ALEXANDRE JOLY.

—

**Pièces justificatives.**

Acte de baptême, tiré des registres de paroisse de la commune de Vacqueville.

Dominique, fils légitime de Nicolas Pergot et de anne Louise Valentin, ses père et mère, de Vacqueville, est né le vingt et un juillet de l'an mil sept cents vingt neuf, et a été baptisé le même jour dud[t] mois et an. Il a eu pour parein, Dominique Moutrieux, laboureur et pour mareine Sebastienne Melot femme à Nicolas Moutrieux, tous deux de Vacqueville, qui ont signe.

Dominique Moutrieux    Sébastienne Melot mareine    C. Dufour. curé de Vacqueville.

On lit en marge, dans le sens inverse : « Il a eu les bénissons de pentecoste. »

—

Extrait de l'acte de mariage, Etat civil de Lunéville.

1752, 8 février. — Mariage de Dominique Pergaut, fils de Nicolas Pergaut et de Anne-Louise Valentin, avec demoiselle Marie Drand, fille de, etc.

Pergaut. Marie Drand. J. Girardet. G. Chambrette.

—

Acte mortuaire, tiré des registres de l'Etat civil de de Lunéville.

L'an 1808, le 17 du mois de juillet, à 11 heures du matin, par devant nous, Maire, officier de l'état civil de Lunéville, sont comparus : les sieurs... Chaubert, chandelier, et... Gérard, maître gantier, voisins du défunt, ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier, à 7 heures du soir, est décédé, en son domicile, le sieur

Dominique Pergaut, âgé de 79 ans[1], né à Vacqueville, département de la Meurthe, ancien peintre, demeurant à Lunéville, Grande-Rue, veuf de dame Marie Drand, fils des feus Nicolas Pergaut et d'Anne-Louise Valentin, son épouse, et ont les déclarants signé, etc.

Chaubert. A. Gérard. Drouin.

---

Parmi les manuscrits donnés au Musée lorrain par Mme la baronne de Jankowitz, se trouvait la pièce de vers suivante, qui fut sans doute présentée à Stanislas, et sous le titre de laquelle il a écrit de sa main les mots que nous avons fait imprimer en caractères plus gros que le texte.

VERS DE M. LE PRÉSIDENT DE RUFFLEY

*A Messieurs de la Société royale et littéraire de Nancy, sur le Traité des dangers de l'esprit, composé par le Roy de Pologne, et inséré dans le tome V de l'Année littéraire, p.* 262.

Il n'y a pas un mot de vraye.

Reponce.

Quel astre, par des traits d'une vive lumiere,
Eclaire de l'esprit l'incertaine carriere,
Vient montrer aux humains un sentier peu battu,
Et du sein de l'erreur les guide à la vertu !
J'apperçois sa splendeur dissiper les tenebres,
Découvrir des écueils en naufrages célebres,
Regler les mouvemens d'un feu seditieux,
Rendre utile aux mortels le plus beau don des cieux,
Qu'heureux sont les climats soumis à sa puissance !
Cet astre y fait sentir sa benigne influence,
Il sçait les garantir des rigueurs des saisons
Il fait naître leurs fruits, feconde leurs moissons.

1. Moins cinq jours.

Un jour pur et serein constamment les eclaire,
Quand cet astre paroit leur sort devient prospere,
On voit naître avec lui, l'abondance et la paix,
Son eclat l'annoncer bien moins que ses bienfaits,
Vous, sçavans assemblés, honneur de l'Austrasie,
Que dirigent ses loix, qu'inspire son genie,
Aux traits de mon pinceau ne connoissés vous pas,
Votre soutien, votre ame, en un mot Stanislas,
Votre gloire est la sienne, il en fait ses délices,
De son auguste amour vous goutés les prémices,
Il anime au combat de paisibles guerriers,
Il aime, avec les siens, voir croître vos lauriers
Quel plaisir pour vos cœurs, de l'entendre sans cesse
Dicter à l'univers des leçons de sagesse,
De voir par ses ecrits le vice combattu,
Et son thrône servir d'autel à la vertu,
Philosophe profond sa divine morale,
Sonde du cœur humain le tortueux dédale
De l'esprit, d'un œil juste, il saisit les défauts
Distingue habilement le vrai d'avec le faux
Accordant l'avantage à l'etat monarchique,
En maitre, Stanislas parle de politique,
Il juge ses ressorts peu dignes des grands rois,
Du bonheur des sujets fait leurs supremes loix,
De leurs communs devoirs sçavamment il décide,
Rien n'échappe aux clartés de son esprit solide,
Mais bientot, le crayon, et l'equerre à la main,
De superbes palais il trace le dessein,
Grand, hardi, créateur, il franchit les obstacles,
Son genie et son gout enfante des miracles,
Et l'artiste, en son art désormais tout nouveau,
S'étonne à son aspect de se voir au berceau,
De tous lieux l'etranger vient, le voit, et l'admire
Son affable bonté dans son palais l'attire,
Par un heureux talent, par un charme vainqueur,
Un seul mot lui suffit pour conquerir un cœur,

Mais vous seul avés droit, illustre Academie,
De chanter dignement le heros d'Austrasie,
Sa gloire, ses bienfaits, sa magnanimité,
Sa constance, sa foi, sa haute pieté,
Appelles pouvoit seul autrefois entreprendre
De tracer le portrait du fameux Alexandre,
Nul ne doit avec vous prendre le noble soin
De louer des vertus dont votre œil est temoin ;
Mais daignés excuser ma muse temeraire,
Admis par votre aveu dans votre sanctuaire,
J'y puisai tout le feu qui m'anime aujourd'huy,
A ma timide voix vous servites d'appui,
J'y begayai des sons sur la meme matiere
Que traite Stanislas avec tant de lumiere,
Vous parutes gouter mon zele et mes travaux,
Et pour l'encourager, le portrait du heros,
Dont la posterité fait l'espoir de la France,
Fut, de mes foibles chants, la noble récompense,
Mon cœur en conservant ce gage precieux
Garde le souvenir d'un jour si glorieux.

---

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Les constructions qui s'exécutent au Lycée impérial de Nancy ayant nécessité des fouilles sur l'emplacement qu'occupait la chapelle des Bassompierre, dans l'église des Minimes, on a découvert toute la partie gauche du caveau de cette famille ; dans la muraille était encastré un crâne, au-dessous duquel se lisait la date de 1717, gravée sur le ciment. L'écu des Rennel, mêlé à plusieurs autres, qui, sans doute, appartenaient à des maisons alliées à la leur, gisait au milieu de nombreux ossements. Des fragments d'inscriptions et de statues se trouvaient également dans ce caveau. Ils ont été déposés au Musée par les soins de M. Casse, professeur de dessin au Lycée.

— M. Morey, architecte de la ville, a offert un vase en étain, probablement de la fin du xvi[e] siècle, trouvé, le 5 de ce mois, sur l'emplacement de la nouvelle église Saint-Epvre, dans une ancienne fosse.

— M. Barbey fils, de Nancy, a donné plusieurs objets du moyen âge, trouvés à Corre (Haute-Saône) : un éperon, deux mors de bride et une clé.

— MM. Lallemand (Jules et Edouard), d'Allain-aux-Bœufs, ont fait don de trois petites monnaies en billon du duc Charles III, trouvées dans leur jardin, lieudit à la Cour, sur l'emplacement qu'occupait, dit-on, un ancien couvent.

— M. Olry, instituteur à Allain, a offert : 1° un grain en terre cuite, provenant d'un collier franc ; 2° deux objets antiques difficiles à déterminer ; 3° un Vespasien en bronze et un Trajan Decius en argent ; 4° un poids en cuivre, à l'effigie de Louis XIII, contremarqué d'un lion ; 5° une pièce en argent d'Henri II ; 6° un jeton du duc Charles III, avec la légende : *Et adhuc spes durat avorum ;* et au revers : *sic volvere dii.*

— M. Mathieu, taillandier à Nancy, a donné trois fers de chevaux, trouvés dans l'étang Saint-Jean, à deux mètres de profondeur.

— M[lle] Marie Grandcolas a fait don d'un fer à repasser, de forme ancienne.

— Enfin, M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, a offert une pièce en parchemin, de l'année 1660, contenant un certificat de naissance, origine et extraction d'un nommé Chrétien Grandidier.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* Henri Lepage.

---

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

626

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1867.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 14 juin.**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 1867 est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Rouyer, directeur des postes à Nancy, qui remercie la Société à propos de son admission comme membre titulaire.

**Présentation d'un candidat.**

M. de la Guépière, commissaire cantonal à Sarrebourg, est présenté comme candidat par M. l'abbé Hermann Kuhn, curé de Brouderdroff, et par MM. Henri Lepage et Laprevote.





**Ouvrages offerts à la Société.**

*Journal physico-médical des eaux de Plombières, pour les années* 1792 et 1793, publié et rédigé par J.-F. Martinet, médecin des eaux et de l'hôpital de Plombières. (Offert par M. Arthur Benoit.)

*Pompey. — Extrait des registres de l'état civil,* par M. Dieudonné.

*La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims,* par M. E. Henry, ancien professeur d'histoire au lycée de Nancy.

*Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle,* 9e année.

*Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle,* 8e volume.

*Recherches historiques sur l'esprit militaire et l'éducation nationale des Hébreux,* par M. F. Jacquot.

*Martin Hylacomylus Waltzemuller, ses ouvrages et ses collaborateurs*, par un géographe bibliophile (M. d'Avezac, de l'Institut).

*Souvenir historique et archéologique de la campagne d'Espagne en* 1823, par M. le vicomte de Juillac-Vignoles.

*Revue des Sociétés savantes des départements,* 4e série, tome V, février et mars 1867.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre de 1867.

*Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* tome IXe, 2e, 3e et 4e parties, 1866.

*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes,* tome Ier.

*Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, publié sous la direction du docteur Sélim-Ernest Maurin, tome XXX^e (5^e de la 6^e série).

Le Président dépose sur le bureau le tome XII^e du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1867.

**Lectures.**

M. Henri Lepage lit un mémoire de M. A. Joly, intitulé : *Dominique Pergaut, peintre,* lequel sera inséré dans le *Journal de la Société*.

M. Laprevote donne lecture d'un *Inventaire dressé ensuite de la mort de messire Georges African de Bassompierre, marquis de Removille, bailly de Vosges,* dont une copie a été communiquée par M. Gaspard, de Mirecourt ; la lecture de ce document sera continuée à la première réunion de la Société.

## MÉMOIRES.

### NOTICE SUR LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-GOUTTES.

Quand on va de Colombey à Vaucouleurs, en suivant la route départementale n° 17, et qu'on se dispose à traverser la chaîne de collines élevées qui bordent, à l'occident, la plaine sud de Toul, on s'engage dans la large et fertile vallée de Vannes, qui entrecoupe agréablement les plateaux. On peut alors remarquer, à environ cinq ou six cents mètres, et à droite de la route, sur le milieu du flanc méridional de la côte d'Housselmont, entre ce petit village et Barisey-la-Côte, au milieu des vignes, une modeste chapelle, quelquefois désignée, mais impropre-

ment, sous le nom de *chapelle de Saint-Jean*[1]. Un gigantesque tilleul, plusieurs fois séculaire, l'ombrage de ses vastes rameaux, et une fontaine, qui ne tarit jamais, coule à une cinquantaine de mètres au-dessous : les pèlerins qui viennent à la chapelle visitent aussi cette fontaine, et on attribue à ses eaux des propriétés médicinales.

Avant la Révolution, on voyait, au-dessus du pignon de face, un petit clocher en charpente, espèce de campanile, renfermant deux petites cloches ; et sur la plateforme, à gauche de l'oratoire, s'élevait une maisonnette : c'était l'habitation de l'ermite, gardien de la chapelle[2].

La tradition attribue la fondation de cette chapelle à un seigneur de Vannes, et raconte, à ce sujet, une tragique histoire qui semble tenir de la légende. La voici :

« Ce seigneur avait une fille dont il avait promis la » main à un seigneur du pays ; mais, pour des raisons » qu'on ne rapporte point, elle refusait de donner son

1. De temps immémorial, un rapport se tenait devant cette chapelle, le jour de la Saint-Jean : de là le nom qu'on lui donne vulgairement. Mais, depuis quarante ans environ, ce rapport a lieu dans les vergers du village d'Housselmont, sous les arbres ; il est très-fréquenté. Dans l'origine, c'était un pieux pèlerinage que les habitants du voisinage accomplissaient le jour de Saint-Jean, en mémoire peut-être du tragique événement dont le récit va suivre ; mais, peu à peu, comme en d'autres lieux, du reste, la piété fit place à des sentiments plus mondains, et la plupart des personnes qui accourent aujourd'hui au rapport de la Saint-Jean, y sont attirées bien plus par l'appât des divertissements dont les jardins d'Housselmont sont le théâtre, que par le désir d'honorer la vierge de *Notre-Dame-des-Gouttes*, qui ne reçoit pas la visite de tous les pèlerins, tant s'en faut.

2. A la Révolution, cette chapelle et ses dépendances furent vendues comme biens nationaux, et, aujourd'hui, elle appartient à la famille de l'auteur de cette notice. Il y a quelques années, elle allait en ruines ; mais, en 1862, on y fit des réparations importantes, à la suite desquelles le culte y fut permis.

» consentement au mariage projeté par son père. Celui-ci,
» habitué à voir tout plier devant son inflexible volonté,
» s'inquiétait peu d'un refus qu'il se promettait de vaincre,
» et, voulant arriver à son but, le jour du mariage avait
» été fixé. Mais, la veille, la jeune fille s'enfuit du châ-
» teau de Vannes et vint, dit-on, se rendre au lieu où est
» bâtie la chapelle qui nous occupe. Cependant des émis-
» saires l'ont poursuivie et bientôt atteinte ; le père lui-
» même arrive, et il réclame, avec menaces, l'adhésion de
» sa fille au mariage qu'il a préparé. La pauvre enfant
» prie son père, elle l'implore ; mais ni ses larmes, ni ses
» supplications ne peuvent le fléchir, ni rien changer à
» ses résolutions. Cependant la courageuse fille résiste
» énergiquement ; elle puise des forces daus son déses-
» poir même et dit qu'elle aime mieux mourir que de
» consentir à une union qu'elle abhorre. On rapporte
» qu'alors ce père barbare et dénaturé ordonna, sur-le-
» champ et en sa présence, de mettre à mort son enfant,
» en lui faisant ouvrir les quatre veines[1]. Ainsi aurait
» péri cette jeune fille, victime d'un acte de despotisme
» paternel, le plus froidement cruel et le plus inouï.

» En punition de ce crime, le père dénaturé aurait été
» condamné, par l'autorité ecclésiastique, à ériger une
» chapelle expiatoire à l'endroit où cette innocente vic-
» time rendit le dernier soupir, au lieu où elle répandit

1. Il y a environ trente ans, en creusant des fossés de dégagement autour de l'église d'Allamps, on découvrit un cercueil en pierre, scellé en plomb, renfermant un squelette de femme, qu'on a supposé, mais sans preuves, être celui de cette jeune personne. Ceci n'aurait rien d'invraisemblable, puisque Housselmont, sur le territoire duquel se serait passé ce fait, dépendait alors, comme aujourd'hui, pour le spirituel, de la paroisse d'Allamps.

» les dernières gouttes de son sang. Enfin, pour perpé-
» tuer le souvenir de ce fait, le sanctuaire aurait été érigé
» sous le vocable de *Notre-Dame-des-Gouttes.* »

On ajoute que le tableau (de peu de mérite, soit dit en passant) formant contre retable à l'autel de la chapelle — *le Christ sur la Croix*[1] — représente la jeune fille morte, sous les traits d'une assistante évanouie, tombée à la renverse, ainsi que son père, qui s'incline vers elle et la considère avec une sorte d'effroi.

Si, laissant de côté la légende que nous venons de rapporter, on examine les caractères architectoniques de la chapelle, on remarque d'abord qu'elle se compose de deux parties remontant à deux époques distinctes : la nef, de forme rectangulaire, et le chevet, de forme polygonale à trois pans. La nef est peu intéressante, car elle ne renferme aucune ornementation ; elle est éclairée par des fenêtres à plein-cintre modernes, n'a qu'un plafond en planches, et on pénètre dans l'intérieur par une porte de forme rectangulaire, au milieu de la frise de laquelle on trouve le millésime 1670, et, de chaque côté, deux écussons mutilés. Cette date est probablement celle de la construction ou de la reconstruction de la nef, après les guerres du XVII[e] siècle. Quant au chevet, il accuse le

1. Dans le *Répertoire archéologique des cantons de Colombey et de Toul-sud,* j'ai désigné, par erreur, ce tableau sous ce nom : *la Vierge évanouie au pied de la croix.* La Vierge est à droite de la croix, à genoux, les mains jointes, les yeux levés vers son fils, dans l'attitude de la douleur : on la reconnaît facilement à sa tête nimbée. A gauche se trouve la jeune personne dans les traits de laquelle la tradition prétend trouver ceux de celle dont nous parlons. Cette disposition des personnages au pied de la croix est tant soit peu insolide et peut servir à faire croire à la vérité de la tradition.

style ogival tertiaire en sa seconde période, c'est-à-dire la première moitié du XVI[e] siècle. Les trois pans sont, en effet, percés chacun de baies ogivales à réseaux flamboyants ; mais la fenêtre du fond a été murée à l'époque probable où on a érigé l'autel dont il va être question. Dans le mur latéral, du côté de l'épître, on remarque aussi une petite crédence dont l'arcade surbaissée se relève sur face en accolade.

L'autel est en bois ; en lui-même, il est assez simple ; mais le retable, formé d'une imitation de l'ordre ionique, à fronton coupé, d'une exécution passable, est assez remarquable. Il encadre le tableau formant contre-retable, dont il a été parlé précédemment. Cet autel a dû être érigé au commencement du XVII[e] siècle. Il est orné d'une statue de la Vierge, de la même époque que l'autel, car elle ressemble aux deux statues de sainte Catherine et de sainte Marguerite, placées, dans des niches, sur la façade de l'église de Vannes ; et on sait que ces statues viennent du caveau des Ligniville, creusé par Jean-Jacques, sous la chapelle seigneuriale que ce dernier fit bâtir, en 1605, contre l'ancienne église de Vannes, pour lui servir de lieu de sépulture et à sa famille[1].

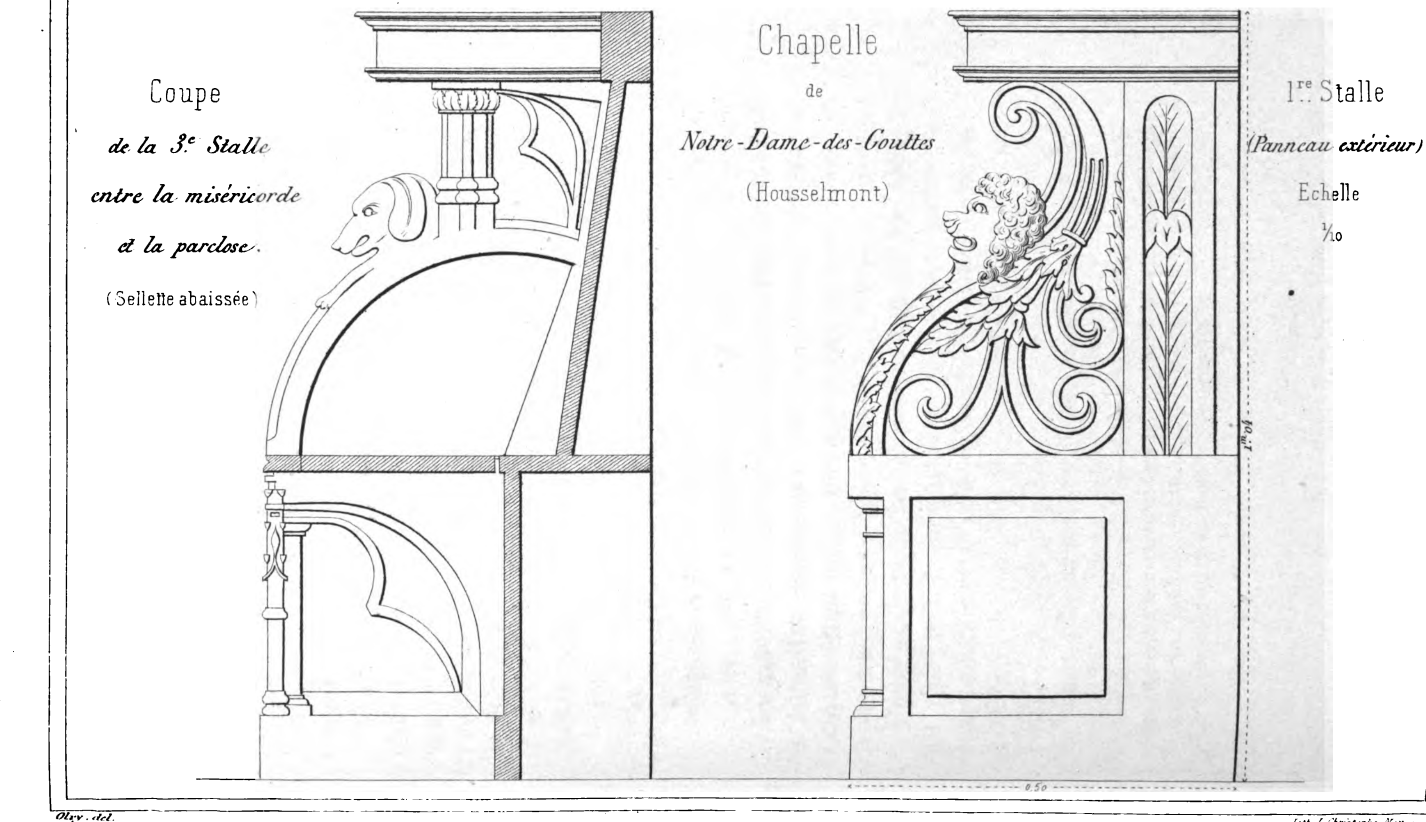
1. Jean-Jacques avait épousé en troisièmes noces (1617) Suzanne de Gournay, dont l'épitaphe se trouve actuellement dans l'église de Vannes. Elle a été tirée du caveau des Ligniville, aujourd'hui condamné, depuis la construction de la nouvelle église, vers 1850 ; elle est ainsi conçue :

« Cy gist hault et puissant Dame Suzanne de Gournay espouze de » Hault et puissant seigneur Messire Jehan Jacques de Ligniuille, » seigneur de Vannes, souuerain en tous droicts de Charmes la » Coste, etc., Cheuallier de l'ordre du Roy, Conseiller en ses con- » seilz d'estat et priué, Capitaine de cinquante hommes d'armes de » ses ordonnances, Gouverneur pour sa Maiesté es Ville Euesché de » toul et pais en deppendans, lequel espousa la dicte dame estant

Il existe encore, le long du mur méridional de la chapelle d'Housselmont, quatre stalles de l'époque ogivale ; elles sont assez intéressantes pour que je croie utile d'en donner une petite description à la fin de cette notice. Mais, je dois ajouter en même temps qu'elles n'ont pas primitivement été faites pour le petit oratoire de *Notre-Dame-des-Gouttes ;* elles ont été tirées très-probablement d'un autre sanctuaire. Ces stalles faisaient partie d'un corps de *formes* plus étendu, ainsi qu'on peut s'en apercevoir à l'une des extrémités, où l'on voit que la menuiserie a été coupée.

Ces stalles sont de la période ogivale tertiaire, et, à ce titre, elles méritent quelque attention, d'abord à cause du petit nombre de *formes* de cette époque qu'on rencontre encore aujourd'hui dans notre pays, ensuite à cause de leur ornementation, qui est, du reste, d'une assez bonne exécution. Elles ne sont pas complètes, c'est-à-dire qu'elles n'offrent pas toutes les parties qu'on remarque quelquefois dans les stalles des grandes églises de la même époque : ainsi elles sont privées d'appui ou de prie-Dieu et de marchepied ; le haut dossier et le baldaquin manquent également, ce qui ne doit point étonner dans une chapelle rurale. Ces stalles sont au nombre

» uesue de feu honnoré seigneur messire Jehan de Sauigny, seigneur
» du dict lieu de Sauigny sur Erre, pais de Rothelois et de Serrières,
» Consr. d'estat de Son Altesse de Lorraine et gentilhomme de sa
» chambre. En faueur et mémoire éternelle de laquelle dame mondit
» seigneur de Vanne son second mary qui auoit espousé en premières
» nopces dame Catherine du Chastellet, de laquelle il a heu plus.
» enfans, en seconde, dame Marguerite de Heu et la dicte dame Su-
» zanne de Gournay en troisième, desquelles il n'a heu nulz enfans,
» a faict édifier cest sépultures et pour inciter la postérité à prier
» Dieu pour elle l'an de grâces 1619. Requiescat in pace ».


Coupe
de la 3.e Stalle
entre la miséricorde
et la parclose.
(Sellette abaissée)
Chapelle
de
Notre-Dame-des-Gouttes
(Housselmont)
1.re Stalle
(Panneau extérieur)
Echelle
1/10
1.m 04
0.50
Olry. del.
Lith. L. Christophe, Nancy

de quatre, comprises entre cinq parcloses assez ornementées. Les rampants sont décorés d'accotoirs qui présentent : le 1er, une tête de lion ; le 2e, une tête de vieillard ; le 3e, une tête de chien ; le 4e, une tête de vieille à la renverse, et le 5e, une tête de chantre (espèce de caricature) en exercice. Le côté extérieur de la première stalle (fig. 1) offre quelque différence avec les autres, qui sont ornementées d'une manière uniforme (fig. 2). Les miséricordes sont peu saillantes, et leurs consoles aplaties sont ornées, la 1re, de deux oiseaux enlacés ; la 2e, de deux femmes debout tenant à bras tendus un enfant droit ; la 3e, de deux serpents enlacés ; enfin, la 4e, d'une tête de vieille encapuchonnée.

E. OLRY.

---

ANCIENNES SÉPULTURES DÉCOUVERTES A MITTELBRONN ET A ROMELFING EN MARS 1867[1].

Les sépultures dont nous voulons parler sont au nombre de huit. Une, seulement, a été découverte sur le territoire de Mittelbronn ; les sept autres appartiennent à Romelfing.

Quand on sort de Mittelbronn par la petite rue nord-est, qui gagne la campagne, on rencontre, à quatre ou cinq cents mètres du village, un bassin étroit, traversé, dans son plus petit axe, par un chemin d'exploitation de construction ancienne. C'est sur le versant méridional de ce bassin qu'a été mise au jour la première de nos sé-

1. Cette note nous a été adressée, à titre de simple renseignement, par notre honorable confrère M. l'abbé Barbier, supérieur du séminaire de Fénétrange ; mais nous l'avons jugée trop intéressante pour ne pas lui donner les honneurs de la publicité.

pultures. Elle consiste en un sarcophage trapézoïdal mesurant 2m 30 en longueur sur 0m 50 de profondeur ; sa largeur est de 0m 80 à l'extrémité supérieure et de 0m 50 environ à l'extrémité inférieure. Une maçonnerie de petits moellons bruts jointoyés à la chaux, en forme le lit ; de grandes dalles de grès rouge, posées à sec, en forment les parois latérales et le couvercle. Les pierres, assez proprement piquées à l'intérieur, mais à peine dégrossies au dehors, ne portent aucune trace de travail d'art ; on n'y remarque nulle part ni inscription, ni figure.

Pour bien apprécier le caractère de cette sépulture, il eût fallu la retrouver dans son état primitif. Malheureusement, une brèche faite au couvercle, quelques mois auparavant, ayant déterminé un éboulement de terres supérieures, l'épaisse couche de limon qui couvrait le sarcophage ne permettait pas d'en constater exactement le contenu. Nous pûmes, cependant, recueillir des débris assez importants du squelette : les tibias, des fragments de crâne, quelques restes des bras et la mâchoire inférieure avec toutes ses dents. Nous pensons avoir retrouvé aussi les principaux objets qui avaient été déposés à côté du corps : un grand coutelas militaire, d'une assez belle conservation, un fragment considérable de poignard, une petite lame d'instrument tranchant à pointe relevée, engagée dans une sorte de crochet, dont il serait difficile de préciser l'usage ; une petite demi-brique en terre cuite, polie par le frottement ; deux tessons de vases en poterie, l'un noir et d'une pâte très-fine, l'autre rougeâtre et bruni au feu par endroits ; enfin, une grosse boucle de ceinturon. Ce dernier objet, qui mérite une attention particulière, comprend deux plaques oblongues, brusquement terminées en pointe, et une troisième plaque

carrée, destinée à compléter l'ornementation. Ces trois pièces sont en fer, décorées de têtes de clous dorées, ou, peut-être, émaillées. Les contours, autant qu'on en puisse juger par le peu qui reste, étaient dessinés par de petites torsades d'or en incrustations. Sur le fond, qui paraît avoir été entièrement d'émail, couraient des entrelacs formés de lamelles d'or et d'émail, dont on aperçoit assez les linéaments pour en recomposer le dessin. En somme, c'est un curieux spécimen d'orfévrerie antique, auquel il ne manque, pour exciter au plus haut point l'intérêt, que d'être un peu mieux conservé.

Les sépultures de Romelfing occupaient une petite éminence à l'entrée même du village. Nous n'y avons remarqué aucun vestige de sarcophage en pierre ou en bois ; mais, plusieurs des objets qu'elles recélaient, vu leur parfaite analogie avec ceux que nous venons de décrire, se rapportent manifestement à la même époque. Nous en avons retiré, outre deux coutelas et plusieurs plaques de ceinturons, des silex, de petites boucles de chaussures, deux colliers d'ambre et de verroterie, un bracelet et une agrafe en bronze, une petite masse de fer taillée en biseau aux deux extrémités, une lamelle de fer recouverte d'un tissu d'or, un petit couteau en fer d'une seule pièce, une boucle d'oreille en argent, deux fragments d'un bijou composé de lamelles de fer reliées entre elles par des clous dorés, et un beau vase en poterie, que les ouvriers ont, maladroitement, enfoui dans le remblai. La plupart de ces curiosités abondent dans les collections. Deux ou trois, cependant, nous ont paru d'une originalité peu commune. Nous citerons, particulièrement, une plaque en bronze d'un dessin élégant, qui rappelle les beaux ouvrages de l'école byzantine. C'est une pièce car-

rée, de $0^m$ 07 de côté, ornée aux angles de quatre têtes de clous dorées, détachées du fond par des filets d'argent et portant, dans une bordure quadrilatérale décorée de moulures et de dents de scie finement ciselées, un médaillon circulaire occupé par des entrelacs. Ce petit bijou, d'une exécution charmante, pourrait sans déshonneur soutenir la comparaison avec les meilleurs produits de l'industrie moderne.

A quelle époque remonteraient ces sépultures ? Les conditions artistiques des objets qu'elles renfermaient, mais principalement la construction toute payenne du sarcophage de Mittelbronn, sembleraient, de prime abord, désigner la période gallo-romaine. Nous croyons, après une observation plus attentive, devoir nous arrêter à la période mérovingienne. En effet, 1° contrairement à la coutume des Gallo-Romains, qui ne tenaient aucun compte de l'orientation, ces tombeaux étaient régulièrement dirigés vers le sud-est. Celui de Mittelbronn, il est vrai, regardait le nord ; mais cette exception ne tire pas à conséquence. On sait que, pour s'épargner les frais d'un sarcophage neuf, les chrétiens ne se faisaient nul scrupule d'utiliser d'anciens sarcophages payens, sans prendre même la peine d'en effacer les premières inscriptions. Rien n'empêche, d'ailleurs, de supposer que ce tombeau avait reçu la dépouille d'un barbare encore payen. 2° Dans les sépultures où nous avons rencontré des armes, ces armes étaient superposées, les plus petites sur les plus grandes, en forme de croix, particularité constatée déjà dans plusieurs sépultures mérovingiennes, notamment dans celles que l'on découvrit près de Lausanne en 1841 et en 1842. 3° Les Gallo-Romains enterraient leurs morts avec des vases à parfums, des urnes, des bijoux,

des tablettes, et les insignes de leur profession, jamais avec des armes, qu'ils n'avaient pas l'habitude de porter. Les Francs, au contraire, ne sortaient guère sans armes, et c'était la coutume de les ensevelir tout armés. 4° Enfin, les grands coutelas trouvés dans ces tombeaux, et bien connus des antiquaires sous le nom de *scramasaxs*, appartiennent exclusivement aux tribus germaniques, comme on peut en inférer de plusieurs passages de Grégoire de Tours, livre 4e, chap. 32, 35 et 46.

Le caractère mérovingien de ces huit sépultures ne saurait donc, à notre avis, faire l'ombre d'un doute. Or, il importe de l'observer dans l'intérêt de l'histoire locale, elles ne sont point isolées ; elles désignent, par conséquent, l'emplacement de véritables cimetières. Le groupe de Romelfing se rattache à un autre plus considérable, découvert, il y a quelques années, dans un terrain contigu. A une quinzaine de mètres du tombeau de Mittelbronn, et sur le même versant, on a trouvé aussi, vers la même époque, un coutelas ou scramasax, dont le colonel Uhrich, alors résidant à Phalsbourg, fit l'acquisition, et à deux cents mètres plus loin, sur le versant opposé, plusieurs autres sarcophages en pierre. Nous ne serions pas éloigné de croire que la sépulture de Mittelbronn marquait l'emplacement d'un vaste cimetière se rattachant à quelque établissement d'importance, ruiné lors des invasions, ou, ce qui est plus probable, d'une de ces grandes nécropoles qui servaient aux inhumations de toute une contrée. Quoi qu'il en soit, il nous faudra, partant des données précédentes, reculer l'origine des villages de Mittelbronn et de Romelfing bien au delà de l'époque assignée par les statistiques. Si Romelfing ne doit pas son nom à saint Romulfez, seigneur d'Austrasie et père

de saint Romaric, ne le devrait-il pas aux Romains ? Le village de Sarraltroff, situé à deux lieues au-dessus, porte, dans les anciennes chartes, le nom de *Romansberg* (*Romanus mons,* Romémont) ; n'est-il pas naturel de traduire Romelfing par *Romana vallis, Romana villa* (Romainval, Romainville) ? Cette conjecture a bien ses probabilités.

---

RELATION DE CE QUI S'EST TROUVÉ DANS LES CAVEAUX DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DU CHATEAU DE JOINVILLE AU MOIS DE MARS 1738 (EXTRAIT D'UN MANUSCRIT DE L'ÉPOQUE)[1].

Messieurs de ce chapitre ayant eu avis qu'on alloit incessamment travailler aux réparations du pavé de la chapelle des Princes, construite dans leur église, et que, pour cet effet, on seroit obligé de découvrir les caveaux, le 10 dudit mois, ce chapitre fit un service solennel et en musique pour le repos des princes et princesses de la maison de Guise, seigneurs dudit Joinville, auquel assistèrent en cérémonie MM. les officiers de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, actuellement prince dudit Joinville, et beaucoup de personnes de distinction. A la fin on fit les obsèques. Le 13 dudit mois, lesdits officiers étant montés au château sur les trois heures de relevée, donnèrent avis au chapitre de leur arrivée et l'invitèrent d'assister à l'ouverture desdits caveaux, laquelle étant faite, on chanta en musique le *Miserere* et le *Libera,* après quoi Monsieur le doyen, revêtu de ses habits de chœur et d'une étole, dit les collectes, jeta ensuite de

1. Cette relation nous a été communiquée par notre honorable confrère M. Despautaines, docteur en médecine à Gondrecourt.

l'eau bénite ; tous les chanoines et officiers l'imitèrent. M. le bailly et les autres officiers, portant chacun un flambeau ardent à la main, descendirent dans le caveau des ducs de Guise et y trouvèrent huit coffres de plomb et un de cuivre en forme de cercueils, en trois rangs différents ; ce caveau n'ayant que neuf pieds de long sur sept de large et huit de profondeur, l'escalier, pour y descendre, n'étant composé que de neuf marches. Il y a au fond trois cercueils qui sont, savoir : celui du milieu est d'Antoinette de Bourbon, suivant l'épitaphe qui est dessus et qui contient ces mots : « Cy gist dedans ce » tombeau, le corps de haute et puissante princesse Ma- » dame Antoinette de Bourbon duchesse douairière de » Guise et de Joinville, femme et épouse de très haut et » puissant prince Claude de Lorraine, prince de Joinville, » laquelle trépassa le samedi vingt-deux janvier 1523, » âgée de 89 ans un mois ».

Les deux qui sont à ses côtés n'ont point d'inscription ; les corps qui y sont renfermés sont presque consommez de même que celui de laditte Antoinette ; on voit cependant encore les linges qui les environnent.

Sur ces trois cercueils, il y en a quatre autres ; sur celui qui est dans le fond, il y a un cercueil qui paroît d'un bois incorruptible très-bien travaillé et renfermé dans un autre de plomb sur lequel est l'épitaphe qui suit : « Cy gist haut et puissant prince Claude de Lorraine, fils » de René roi de Sicile en son vivant duc de Guise, etc., » maréchal héréditaire de Champagne et gouverneur de » Bourgogne, lequel trépassa par poison à Joinville le » douze avril 1550 ». — A l'ouverture de ces cercueils, on a trouvé son corps sain et entier et très-ferme, ayant la barbe, les cheveux et le poil de dessus son estomac hé-

rissés, ayant la bouche ouverte et les dents très-fermes, et sur icelles on a trouvé un scapulaire d'une simple étoffe dont les cordons ne sont que d'un padouë de fil bleu qui est entier et ferme ; les linges qui l'enveloppent sont si fermes qu'il n'a pas été possible de pouvoir les déchirer.

Le second de ce rang, du côté du couchant, étoit entr'ouvert ; on voyoit aisément le corps presque consommé ; il n'y a point d'inscription ; on a trouvé une épitaphe volante qui paroit lui appartenir, dont voici la teneur : « Franciscus a Lotharingia a Joinville princeps » ducis Guisiæ, Catharinæ a loyosa filius ætatis suæ 27 » obiit Florentiæ die septimo mensis novembris anno » 1639 », d'autant plus que ledit François est mort un an avant son père, comme nous allons voir, et que les troubles dont cette maison étoit agitée n'étoient pas encore assoupis. Or, on peut conjecturer par là que le gros cercueil qui est à gauche d'Antoinette de Bourbon renferme le corps de François de Lorraine, fils de Claude de Lorraine, qui fut tué devant Orléans par Poltrot, en 1552, c'est-à-dire qu'il est mort douze ans après son père et un an avant sa mère, ce qui peut prouver ce que j'avance, c'est que son histoire nous apprend qu'il a été inhumé à Joinville.

Le troisième, qui est de cuivre, renferme le corps de Charles de Lorraine, qui mourut en Italie en 1640 ; il était fils de Henry de Lorraine dit le Balafré, qui fut tué avec son père Louis, qui étoit cardinal, le 23 décembre 1588 aux Etats de Blois.

Le quatrième et dernier de ce rang renferme le corps de Louïs de Lorraine, comme il paroît par l'épitaphe suivante : « Cy gist le corps de très haut et très illustre » prince Louïs de Lorraine, duc de Joyeuse, prince de

» Joinville, etc., qui fut blessé au bras droit au secours » de la ville d'Arras, décédé en son hôtel à Paris le 27 » septembre 1657, âgé de 32 ans 8 mois ».

Sur les quatre cercueils cy dessus, il y en a deux autres aussi de plomb ; sur celui de la droite, en entrant, il y a cette inscription : « Illustrissimus, excellentissimus, po- » tentissimus princeps Henricus secundus Lotharingiæ, » princeps Joinville, etc., obiit secundo junii anno 1664, » ætatis suæ quinquagesimo cum quinquaginta novem » diebus ».

Le neuvième et dernier renferme le corps de Louis Joseph de Lorraine, suivant l'épitaphe qui est dessus et qui contient ces mots : « Cy gist le corps de Louis Joseph » de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, décédé » le 30 de juillet 1672, dans sa vingtième année, ayant » été onze jours malade de la petite vérole » ; il avoit épousé Elizabeth d'Orléans, fille de Gaston, fils de France, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV. Il a laissé un fils unique de cette illustre maison, qui portoit le nom de Louis Joseph d'Alençon. Son père, duquel nous parlons, est le dernier qui ait été apporté dans ce caveau.

Le 15 du même mois, on fit l'ouverture du caveau qui est à gauche de laditte chapelle et dans lequel il ne s'est trouvé que des ossements et des bouts de planches, de tout quoi il a été dressé procès-verbal. Lesdits caveaux sont restés ouverts jusqu'au 20 dudit mois, ce qui attira un si grand concours de peuples qu'on fut obligé de tenir les portes de l'église fermées pour éviter la confusion. Prions Dieu qu'il daigne exaucer les prières que les âmes pieuses ont faites à cette occasion pour le repos des âmes de ces illustres et religieux princes, qu'il lui plaise les recevoir en son saint royaume de paradis. Amen.

*

BEFFROI DE L'ANCIEN SAINT-EPVRE.

La descente de la cloche du beffroi de Saint-Epvre et celle des deux timbres de l'horloge, ont permis de déterminer précisément la date de la confection de ces trois objets et le temps de leur élévation dans la tour.

Sur la cloche du beffroi se trouve, en belles majuscules romaines, sur trois lignes, à partir du cerveau, l'inscription suivante :

*Du règne de très-hault et très-puissant prince Charles III du nom, marchis, et de très-hault et puissant seigneur Jean comte de Salm,* 9e *de ce nom, maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy — je fust faicte et icy mise en l'an* 1576.

A l'endroit de la reprise des lignes apparaissent : entre la première et la seconde, les armes pleines de Lorraine ; au-dessous des deux autres, l'écusson de Salm ; plus bas, sur la même ligne verticale, le chardon de Nancy ; et, en dernier lieu : *Jehan de Challegny ma faict,* 1576.

Sur le pourtour de cette cloche, entre la première et la seconde ligne de l'inscription, sont espacés les quatre évangélistes avec leurs attributs symboliques et un médaillon représentant de profil le Sauveur du monde ayant la tête entourée d'un nimbe.

Sur le plus gros timbre on lit : *Ave Maria, gratia plena Dominus tecum. Entrepris par nous Joseph et Claude les Deranton. Faict à Nancy par Jean-François Despois, fondeurs,* 1751.

Vers la partie inférieure, on remarque, d'un côté, un petit médaillon circulaire représentant de profil le buste du Sauveur ; de l'autre côté, un médaillon ovale plus grand que le précédent et représentant, dans un enca-

drement ouvragé, la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus debout sur ses genoux, entourée de têtes d'anges, une bandelette ondulée sur laquelle sont les deux noms : *Jésus, Maria*.

Au cerveau du petit timbre est placée, en belles lettres gothiques et sur une seule ligne, l'indication que voici :

*Lan m. ccccc et deux le troisieme jour doctobre.*

On ne remarque sur tout le pourtour qu'une seule croix de Lorraine ornementée.

Une petite pièce de monnaie lorraine a été comme collée et comme servant de point après le dernier mot de la légende.

L'abbé GUILLAUME.

---

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Une dame qui a voulu rester inconnue, a offert un très-joli portrait de femme, dessin original du graveur Dominique Collin, sous lequel sont écrites ces lignes :

Sagesse, esprit, raison, elle a tout en partage,
Les grâces, les talens et le don de charmer ;
Le cœur de cette belle, Amour, est ton ouvrage,
Q'heureux est le mortel qui sçait s'en faire aimer !

Dessiné par Collin, peintre et graveur,
le 20 décembre 1774.

— M. Jules LAURENT, d'Hammeville, a donné une monnaie de Charles III et un exemplaire du premier jeton frappé par la ville de Nancy.

— M. OLRY, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a envoyé : 1° deux beaux instruments en silex, que des archéologues

désignent sous le nom de grattoirs ; 2° quatre lames de quartz travaillées ; 3° un fragment de hache polie en silex ; 4° divers fragments de poterie grossière des *tumuli* de Bagneux ; 5° de nombreux éclats de silex portant des traces de travail. Tous ces objets recueillis sur les territoires d'Allain, Crézilles, Bagneux, etc.

— M. Arthur Benoit, de Berthelming, a donné la gravure de Leprince, de Metz, dite le Berceau russe.

— M. Morey, architecte de la ville de Nancy, a offert : 1° plusieurs pièces de monnaie et des médailles provenant des fouilles faites sur les terrains de la nouvelle église Saint-Epvre et sur l'emplacement de l'ancienne ; 2° un fragment de faïence vernissée, de forme circulaire, sur lequel est représenté en relief un personnage ayant le costume du temps de François Ier ; ce fragment trouvé dans les décombres de l'auberge de la Croix-Blanche ; 3° trois carreaux de faïence, sur lesquels sont figurés différents sujets, provenant de l'ancien château de la Malgrange.

---

M. Digot, père de notre regretté confrère Aug. Digot, a donné 20 francs pour sa souscription annuelle à l'œuvre du Musée lorrain.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1867.

ERRATA.

Plusieurs erreurs, qu'il importe de rectifier, se trouvent dans la note communiquée par M. Despautaines (nº de juillet) : p. 115, lig. 16, au lieu de 1523, lisez : 1583; p. 116, l. 20, au lieu de 1552, lisez : 1563 ; ibid., l. 27, au lieu de son père Louis, lisez : son *frère ;* p. 117, l. 3, au lieu de 1657, lisez : 1654 ; ibid., l. 15, au lieu de 1672, lisez : 1671 ; ibid., l. 20, au lieu de Louis-Joseph d'Alençon, lisez : *François-Joseph de Lorraine, duc d'Alençon.*

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

La séance de la Société du vendredi, 12 juillet, n'a pu avoir lieu, à cause d'un violent orage qui a éclaté sur Nancy à l'heure indiquée pour la réunion : quelques membres seulement ont pu se rendre au Palais ducal, et il a été décidé que la séance serait reportée au mois suivant.





**Ouvrages offerts à la Société.**

*La vie de saint François-Xavier de la compagnie de Jésus.* 2e édition. Paris, 1692, in-12. (Sur l'un des plats de la reliure de ce volume, offert par M. l'abbé HERMANN KHUN, curé de Brouderdorff, se trouve une grande plaque dorée aux armes de François II, duc de Lorraine ; le prince est représenté à cheval et armé de l'épée nue ; dans le champ, des croix de Lorraine et un alérion.)

*Vues d'avenir qu'avait émises de bonne heure la Lorraine sur l'Orientalisme et notamment sur l'utile influence du sanscrit* (discours de réception de M. LEUPOL à l'Académie de Stanislas, le 24 mai 1862 et réponse du Président). Envoi de M. DE DUMAST.

*Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tome V. — Février, mars, avril 1867.

*Congrès archéologique de France.* — XXXIIe session. — Séances tenues à Montauban, Cahors et Guéret, en 1865, par la Société française d'Archéologie. Tome XXIX, 1866.

*Congrès archéologique de France.* — XXXIIIe session. — Séances tenues à Senlis, Aix et Nice, en 1866. Tome XXX, 1867.

*Revue de l'Art chrétien*, dirigée par M. l'abbé CORBLET, 11e année, no 5, mai 1867.

*Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome Ier, 1865.

*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1866, 2e semestre.

*Mémoires de l'Académie du Gard* (de novembre 1864 à août 1865).

*Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre Orientale,* 1865 à 1867. Gr. in-4° fig.

*Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique de Russie en* 1864. (Publié par ordre suprême.)

## MÉMOIRES.

### ENTRÉE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT A TOUL, LE 9 JUILLET 1544.

Cette relation est empruntée à un des registres capitulaires de la cathédrale de Toul, dont les Archives de la Meurthe possèdent une série fort intéressante.

Les circonstances dans lesquelles Charles-Quint vint à Toul sont racontées par tous nos historiens, et nous nous bornerons à les rappeler brièvement.

L'empereur, arrivé à Metz le 6 juin, réunissait, près de cette ville et dans le Luxembourg, une armée nombreuse, à la tête de laquelle il espérait pénétrer jusqu'au cœur de la France. Ferdinand de Gonzague, un de ses généraux, qui venait de reprendre Luxembourg, reçut ordre d'assiéger Commercy et Ligny, dont il se rendit maître. Lorsque Charles eut appris ces succès, il quitta Metz, visita Pont-à-Mousson et vint se présenter devant Toul[1]. Il était accompagné de son neveu l'archiduc Maximilien, de René de Châlon, prince d'Orange, gendre du duc Antoine ; de beaucoup de seigneurs, et d'un corps

1. La plupart de nos historiens placent son arrivée dans cette ville au 11 juillet; c'est une légère erreur, ainsi que le prouve la pièce dont nous donnons la copie. (Voy. Digot, Histoire de Lorraine, t. IV, p. 98.)

d'armée qui commit de nombreux dégâts dans les terres qu'il traversa, et ne ménagea pas les duchés de Lorraine et de Bar, malgré la neutralité de ces deux pays. Heureusement pour eux, l'empereur était pressé d'entrer en Champagne. Ses troupes y ayant pénétré, formèrent le siége de Saint-Dizier, que défendaient Louis de Breuil, comte de Sancerre, et le capitaine de la Lande. Le prince d'Orange y fut tué d'un éclat de pierre. Son cœur fut déposé dans la collégiale Saint-Maxe de Bar, et le duc François I[er] fit placer sur le mausolée une statue représentant la mort, que l'on regarde comme un des chefs-d'œuvre de Ligier Richier.

Henri LEPAGE.

---

Advénement et entrée de l'Empereur.
Mercredi ix[e] juillet.

L'empereur Charles cinquiesme, acompaigné de l'archiduc d'Austriche, du prince d'Orenge et de plusieurs autres princes et grans seigneurs, tant d'Espaigne, Italie, Germanie que d'autres lieux, et avec grand nombre de gens de guerre à cheval et à pied, en très bel équipaige, estant en chemin pour aller devant S. Disier, où son camp est assis soubz la charge et conduicte de Ferdinand de Gonsaga, viceroy de Sicile, a faict son entrée en ceste cité comme s'ensuyt. Premier, les gouverneurs et justiciers, procureur et secrétaire de ladicte cité, advertis de son arrivée et approche, sont allez au devant de luy jusques au delà de Liebdo[1], oultre le bois, luy ont portées

1. Libdeau, ferme, territoire de Toul, ancienne maison de templiers, puis commanderie de Malte.

et présentées les clefz des portes de ladicte cité en telle révérence qu'il appartient ; lesquelles il a gracieusement receues, et incontinant leur rendues, disant que jusques à présent ilz en ont faict bonne garde et que cy après ilz n'y soient moins diligentz, et pareillement leur a présentée la main, en laquelle ilz ont touché révéremment l'ung après l'autre. Puis ledict seigneur, arrivé à la porte la Place, a esté receu par lesdicts gouverneurs et citoiens en toute révérence. Et, entré dedans la cité, a esté receu par les seigneurs évesque T. de Hocedi, chapitre de céans et tout le clergé de cestedicte cité en la manière qui s'ensuyt. Tous les colléges séculiers, assemblez en ceste église et revestuz de chappes, etc., ont esté disposez par la rue tirant de ceste église à ladicte porte la Place, d'ung costé seulement, et ung à ung, l'ung après l'autre, ledict seigneur évesque estant au portal de céans, puis l'église[1] de céans et autres, par ordre disposez par la rue et auprès de la porte la Place, la croix de céans portée par ung soubdiacre ; depuis laquelle porte ledict seigneur Empereur a esté admené jusques au portal de céans soubz ung palle de taffetas rouge, ayant ung aigle au meilieu, faiçt aux despens de la cité et porté par quatre des gouverneurs ; ladicte croix marchant devant, et les colléges se assemblans tousjours par ordre ; et depuis le portal conduict par ledict seigneur évesque et des plus apparens de céans jusques devant le grant autel, où ayant faicte oraison, s'est retiré on palais épiscopal. Ceste entrée a esté faicte environ les deux heures après midy. Et est demeuré icy ledict seigneur jusques au lendemain, aux six heures du matin.

1. Le chapitre.

### Jeudy xe juillet 1544[1].

Aujourd'huy dixième de jullet l'an mil cinq cens quarante quatre, Aubriet de la Faulce, maistre eschevin ; Jehan Galeau, Estienne de Bequilley et Jehan Guerin, gouverneurs ; Adrien Valei, procureur général, et Jehan Bailly, secrétaire de la cité de Thou[2], tant en leurs noms comme pour et en nom de la cité, communaulté, corps de ville et district dudict Thou, ont presté le serement de fidélité à l'empereur Charles cinquième, à la personne de noble seigneur messire Nycolas Perrenot, chevalier, seigneur de Granvelle, premier conseillier d'estat et garde des seelz de Sa Majesté, commis expressément de par Sadicte Majesté. Et ont juré aux sainctz évangiles de Dieu que ladicte cité, eulx et autres habitans sont et seront doresenavant à tousjours bons et loyaulx subjectz de Sadicte Majesté Impériale et ses successeurs empereurs et du sainct Empire, procureront l'honneur, bien et prouffit de Sadicte Majesté, et éviteront son dommaige, et feront tout ce que bons et loyaulx subjectz dudict sainct Empire sont tenuz et doibvent faire. Ce faict, ledict seigneur de Granvelle a aussi promis et juré, on nom de Sadicte Majesté, auxdicts maistre eschevin, gouverneurs, procureur général et secrétaire, on nom de ladicte cité, qu'elle leur gardera leurs priviléges et fera en l'endroit de ladicte cité, manans et habitans dudict Thou, ce que bon empereur est tenu et doibt par raison faire. Et ce que dessus je soubsigné, secrétaire d'estat de Sadicte Majesté, certifie estre véritable et ainsy avoir esté passé, en présences

1. En marge du feuillet est écrit : « Copie icy mise pour mémoire ».

2. Forme singulière et fort peu usitée du nom de Toul.

de révérend père en Dieu messeigneurs Toussain de Hocedy, évesque et conte dudict Thou ; Antoine Perrenot, évesque d'Arras, et Charles Boisor, docteur ès droitz, conseillier d'estat de Sadicte Majesté, et autres présens. Et, pour plus grande approbation, a esté mis le cachet secret de Sadicte Majesté à cestes.

---

### ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE GONDREXANGE ET SON SEIGNEUR, LE COMTE DE RÉCHICOURT, EN 1667.

Parmi les villages de la dépendance du comté de Réchicourt, Gondrexange peut occuper le premier rang, tant sous le rapport de la population[1] que par son magnifique étang, vaste nappe d'eau, devenu aujourd'hui le réservoir des canaux de la Marne au Rhin et des houillères de la Sarre.

Créée par les évêques de Metz, seigneurs du pays, cette belle propriété passa, avec le village, aux comtes de Linange, et, à partir du XVII[e] siècle, à divers dynastes, dont les plus remarquables furent les comtes d'Allefeld et de Nassau-Saarbruck, les princes de Guise et de Beauvau, un duc de Bouillon, et enfin le maréchal de Richelieu.

Au milieu de tous ces changements, on conçoit facilement que les habitants cherchèrent toujours à faire main-

1. Le recensement de 1866 indique 1028 habitants. Le Pouillé de Metz (vers 1760), 400 communiants. Depuis 1790, le village de Gondrexange a toujours fait partie du canton de Réchicourt-le-Château.

tenir leurs droits et leurs vieilles coutumes, et surtout à les faire ratifier par les nouveaux possesseurs du comté[1].

C'est ce qui a donné lieu à l'accord suivant, dont une copie existe aux Archives départementales.

La première page manque malheureusement. Sur la couverture on lit :

Droictures de Gondrexange faictes
avec S. A. S. monseigneur Adolphe-Jean, duc de Bavière,
Comte palatin du Rhin à Klebourg, comte de Weldentz, Sponheim,
La Mark, Ravenstein et Réchicourt,
Seigneur de Ravenstein et Marimont,
qui a acquesté le comté de Réchicourt et
la seigneurie de Marimont du comte
de Linange [2].

1667.

.........................................
.........................................
..... Les ajournements que le maire dudit lieu en doit rendre compte, montant chacun à 3 gros.

Toutes les confiscations et amendes appartiennent au seigneur.

Les nouveaux bourgeois paient 20 livres, dont moitié au seigneur et moitié aux bourgeois.

Les droits de maître de basse œuvre[3] appartiennent au seigneur.

1. L'inventaire des archives communales, dressé par M. H. Lepage, mentionne un « mémoire (en latin) produit à la Chambre impériale de » Spire en 1613, par Louis, comte de Réchicourt et de Linange » contre les habitants de Gondrexange ».

2. Fils puîné du palatin Jean-Casimir, et frère du roi de Suède Charles-Jean, né le 11 octobre 1629, mort généralissime de son frère le 14 octobre 1689, il était de la religion évangélique. Son fils, dernier de la branche, se fit catholique.

3. Des basses œuvres (le bourreau).

Les particuliers doivent 37 chapons, selon les registres.

Les dîmes du ban appartiennent au seigneur.

Ils doivent l'avoine des bois pour les porcs.

Ils doivent charroyer le vin pour la cour du seigneur, autant qu'il y aura nécessité, à distance de dix lieues d'Allemagne, ou payer 60 livres au choix des seigneurs, réservé l'année de la grande pêche de l'étang de Gondrexange[1] pendant laquelle ils sont affranchis dudit charroi.

Ils déclarent charroyer tous les vins nécessaires pour la pêche du grand étang, jusqu'à 16 lieues de loin, et ne charger que 14 mesures à la fois ; et est le seigneur obligé de défrayer deux personnes à chaque char pendant le voyage, et délivrer à chaque char un cuveau de grande rosaille, comme aussi de faire payer tous les passages.

Ils doivent conduire tous les bois nécessaires de chauffage à ladite pêche ; ils ont une pinte de vin, un plat de poissons et une pièce de miche.

Ils doivent aussi les corvées nécessaires à la réfection de la maison de pêche.

Ils sont obligés à toutes les corvées et réfections du grand étang, — hors le moulin ; — à le remplir et à le vider de poissons, pourvu qu'ils n'aillent pas plus loin que le comté et la baronnie de Marimont[2].

De même pour le nouvel étang de Gondrexange : ils doivent toutes les corvées.

1. L'étang contenait 464 hectares. Sa nouvelle destination a encore fait augmenter son étendue.

2. Marimont, hameau dépendant de la commune de Bourdonnay. C'était anciennement un ban à part, qui fut partagé, je ne sais pas pourquoi, entre les communes de Donnelay et de Bourdonnay.

Ils sont de même obligés de charroyer l'elvin de la Laixière dans le grand étang de Gondrexange.

Ils doivent toutes les corvées de juncker born (étang), le vider et le remplir de poissons.

Pareillement pour l'étang du petit Freund.

Pareillement pour l'étang de Ketzing.

Ils doivent amener les bateaux hors de l'étang ou des autres à Réchicourt.

Ils sont obligés d'y amener tous les chiffes dans le grand étang et les mener dehors, de couper les lèches. d'amener le poisson pour la cour de S. A. S., et requis sont-ils, ont de chacune charge une paire de jeunes poissons.

Ils doivent toutes les corvées du vieux moulin de Gondrexange.

Ils doivent quérir toutes les planches nécessaires au bâtiment seigneurial ; charger à Saint-Quirin cinquante planches à la fois, soit pour Gondrexange, ou Foulcrey[1], ou Réchicourt.

Ils doivent conduire toutes les tuiles pour les bâtiments de Réchicourt ou de Sarlefing[2].

Ils doivent porter les lettres seigneuriales jusqu'à une lieue d'Allemagne de distance[3].

1. Foulcrey, seigneurie à part; les comtes de Réchicourt y étaient coseigneurs avec les Cleron d'Haussonville, puis les Nettancourt.

2. Sarlefing, ferme faisant ban à part; elle appartint aux comtes de Lutzelbourg, puis elle fut vendue au comte de Custine.

3. Les comtes de Réchicourt étaient aussi patrons de la cure de Gondrexange, qui avait 800 livres de revenu, la fabrique 200. Les dîmes se partageaient entre eux et le curé. Il est à remarquer que, jusqu'au XVIII[e] siècle, presque tous les seigneurs ne professaient pas la religion romaine.

Ils doivent aller quérir des pots de terre à Sarrebourg pour la cuisine du seigneur, quand besoin est.

Ils doivent amener toutes les rentes et revenus à Réchicourt.

Il est octroyé du bois pour bâtir ; ils doivent planter 3 jeunes arbres ou en donner trois.

Il y a une amende contre celui qui charge du bois brûlé, et contre ceux prenant arbre portant fruits.

Ils ont la moitié des corvées de l'étang de Rotweyer, et ils ont de chaque char deux miches.

Ils doivent arracher la terre dudit étang, et ont une miche par char.

L'habitant qui va à Sarrebourg, en temps de pêche, chercher de la victuaille ou autre chose, a droit à sa nourriture.

Dès qu'on jette le premier coup de filet, les taverniers de Gondrexange ne doivent plus vendre vin, et ne loger personne, sauf celui de la pêche ; et quand la pêche est finie les taverniers recommencent, celui de la pêche cesse.

Quand il y a de la chaux au chaufour de Gondrexange, les habitans doivent la conduire à Réchicourt, quoiqu'ils disent n'être pas obligés, mais ils le feront par discrétion.

Les maneuvres doivent arracher les terres et faire les fossés des étangs ; ils ont une paire de miche par terre de chaque charroi et deux jeunes poissons par fossé.

Ils ont dans les bois d'ancienneté le bois mort et le mort bois, et tous les bois du finage, haies, épines, sauf poiriers, pommiers et sorbiers.

Ils ont le pâturage des étangs et de Ketzing et de la Canardière, excepté les prairies dudit Gondrexange, cependant S. A. S. peut faire cultiver le grand étang.

Ils ont le pâturage des bois.

Ceux de Gondrexange permettent de tenir la présente à S. A. S.

Fait au château de Réchicourt, le 16 juin 1667.

(Cachet des armes.)

DÉCLARATION.

Les habitants auront, lorsqu'ils énuméreront gerbages, dimes, avoine des bois, à diner, trois paires de miches et du foin.

Lorsqu'ils voitureront des chars de planches, deux pots de vin et deux paires de miches par char ; des pots de terre de Sarrebourg, à dîner et une paire de miches ; — pour marquer les cochons, le fortier et le sergent auront une pinte de vin et à manger. Quand ils raient des terres, une paire de miches par charrue ; pour amener les risser (paniers), les bateaux et l'alevin, une paire de jeunes poissons. Lorsqu'ils chercheront le vin d'Allemagne, par char, deux pots de vin, à manger et du foin.

Les habitants de Réchicourt sont aussi obligés d'emmener les tonneaux audit Gondrexange :

Lorsqu'on fera un voyage pour porter une lettre seigneuriale, on aura une paire de miches de pain.

Lorsqu'ils seront commandés de chasse, ils auront chacun deux miches ; et ils ne viennent pas, si ce n'est par prière.

Lorsque les habitants sont obligés de charroyer le poisson de Gondrexange à Marimont [1], si on les avertit le soir pour le matin et avant le départ, ils auront par char une pinte de vin, du pain, chair et poissons, et audit Mari-

1. Il y a près de cinq lieues entre les deux endroits. — L'étang de Marimont doit être l'étang de Bru, commune de Donnelay.

mont, lorsqu'ils y seront, on leur doit par char deux miches de pain, s'ils peuvent retourner pour le jour, et s'ils ne peuvent, on les doit défrayer eux et leurs chevaux et retournant au gîte à ladite pêche, on leur doit par char un pot de vin et à souper, comme les valets des pêcheurs, et par chaque char, deux paires de jeunes poissons, comme de même on leur doit autant de tous les autres étangs d'ancienneté : pendant la pêche dudit étang, chaque four et ménage doit avoir six carpes qu'on leur paie en trois fois, et quand ils charroient de l'alevin audit comté, une paire de jeunes poissons.

Signé : Adolphe-Jean-Palatin.
(Avec cachet.)

Copié conforme de ce qui est au coffre de ladite communauté de Gondrexange, de l'an 1667.

A la taille de Pâques, les habitants devaient 13 livres 4 gros et 11 livres 8 gros à celle de la Saint-Remy.

Malgré ce titre, la communauté de Gondrexange fut obligée d'entamer, en 1711, une longue procédure contre les successeurs du comte Adolphe-Jean, au sujet de leurs droits féodaux. Le procès n'était pas terminé en 1791 [1]. Le dernier comte de Réchicourt, baron de Marimont, seigneur d'Ibigny, Louis-Antoine-Sophie du Plessis, duc de Richelieu (plus connu sous le titre de duc de Fronsac), venait d'émigrer et le domaine de Réchicourt allait être vendu comme bien national [2].

ARTHUR BENOIT (de Berthelming.)

1. Archives communales de Gondrexange.

2. Quelques années avant, la baronnie de Marimont avait été vendue à la fille du sculpteur Falconnet.

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Henriot, agent-voyer en chef de la Meurthe, mort récemment, s'occupait, depuis plusieurs années, à dresser une carte des voies romaines du département, dont il avait une connaissance approfondie. A cet effet, il avait fait faire par ses agents des explorations sur un grand nombre de points, et ces explorations avaient amené la découverte de beaucoup d'objets intéressants, qui formaient une précieuse collection.

Mme Henriot a bien voulu les offrir au Musée, et ils garnissent une des vitrines de la galerie des Cerfs, qui leur a été exclusivement affectée. Nous ne pouvons énumérer tous ces objets ; nous nous bornerons à mentionner les principaux, dont M. Ch. Cournault, conservateur du Musée, a dressé la nomenclature suivante :

Age de la pierre polie. — Deux haches, dont la plus grande a été trouvée à Moncourt.

Age du bronze et période gallo-romaine. — Un torque simple, trois paires de bracelets, un petit bœuf, une jambe d'homme, objet votif, provenant de Léomont ; deux fibules en bronze émaillé, une fibule en fer ; collier de grains en terre cuite et dent de loup ; sept hipposandales en fer, de diverses formes ; un projectile de baliste ; quatre vases en terre ; débris de statuettes en terre de pipe.

Période germanique. — Dix scramasaxs, un poignard, sept fers de lance, deux serpes, trouvés à Tarquimpol ; une plaque de baudrier en fer damasquiné ; boucles de ceinturons et ornements divers en bronze ; fragments d'une belle fibule en argent, incrustée de verre coloré en violet ; une médaille en or du Bas-Empire ; diverses pièces d'argent ; médailles de bronze ; huit vases en terre.

Outre ces objets, M. Henriot avait recueilli beaucoup de notes du plus haut intérêt, qu'il n'a pas eu le loisir de coordonner, mais qui, publiées telles qu'elles sont, fourniraient des renseignements précieux aux personnes qui s'occupent d'études archéologiques sur notre pays.

—

M. Loquier, de Sexey-aux-Forges, a envoyé, pour le Musée lorrain, un fer de lance, un long couteau et une flèche trouvés dans une de ses propriétés située sur les bords de la Moselle. Il y a joint une lettre dans laquelle il donne, sur cette trouvaille, certains renseignements qu'il n'est pas inutile de conserver. Ayant creusé dans le terrain indiqué pour en extraire de la grouine, nous écrit M. Loquier, je ne tardai pas à rencontrer une grande quantité d'ossements humains ; je trouvai le couteau que je vous envoie et quelque chose qui ressemblait assez à des boucles en argent, que je n'ai pu retrouver, les ayant égarées.

Un peu plus tard, je creusai de nouveau dans le même terrain et dans un endroit assez rapproché de ma première fouille ; à ma grande surprise, je retrouvai encore des ossements et, à côté, des débris de lance et de flèche que je vous envoie également ; j'ai renfermé les ossements dans le trou que je venais de creuser.

Dans sa *Statistique de la Meurthe*, M. Henri Lepage dit avoir lu dans un Mémoire rédigé par un ancien habitant de la commune de Sexey, qu'en fouillant dans les vignes, on a trouvé beaucoup de débris qui attestent l'existence d'anciennes habitations. M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a fait remarquer, dans son Répertoire archéologique des cantons de Colombey et Toul-sud, qu'à proximité de la ferme des Gimées, écart de Sexey, on a

trouvé les ruines de nombreuses habitations et une foule d'objets curieux. La propriété de M. Loquier ne serait-elle pas un ancien cimetière, peut-être mérovingien ? La parfaite analogie des ustensiles qu'on y a mis à jour avec ceux qui ont été découverts, il y a trois ans, à Maizières-lès-Vic, semblerait autoriser cette hypothèse.

L'abbé GUILLAUME.

---

M. Nicklès, professeur à la Faculté des sciences, a offert le cachet de l'ancien Collége royal de médecine de Nancy. Dans le centre est une colonne brisée dont le piédestal est orné des armes de Stanislas ; un serpent s'enroule autour de la partie supérieure. La légende porte : SIGILL. COLL. R. M. NANCEIANORUM. Ce Collége avait, on le sait, été établi en vertu de lettres patentes du Roi de Pologne, du 15 mai 1752. (Voy. Lionnois, t. II, p. 156.)

— M. le docteur Ancelon a donné une belle pièce en argent d'Henri III, roi de France et de Pologne, découverte à Bourdonnay.

— M. Raoul Guérin a fait don d'un jeton de Nuremberg, trouvé sur les bords de la Meurthe, territoire de Malzéville.

— M. Lacour, fabricant de broderies, a donné une petite monnaie du duc Charles III.

— M. André, libraire, membre de la Société d'Archéologie, a offert une très-belle pièce en parchemin, de l'an 1633 ; c'est le contrat de mariage de Wiric de Falkenstein et d'Elisabeth de Manderscheid.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* Henri Lepage.

---

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 9e et 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1867.

## VISITE DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE AU PALAIS DUCAL.

La première visite de l'Empereur, en sortant de l'hôtel du Gouvernement, a été pour le Palais ducal. Il y était attendu par le Comité du Musée lorrain et un grand nombre de membres de la Société d'Archéologie.

A son arrivée sur le seuil, Sa Majesté, introduite par M. le Préfet de la Meurthe et M. le Maire de Nancy, a été accueillie par une double salve de cris de *Vive l'Empereur!* M. Lepage, président du Comité, s'est alors avancé, et a prononcé l'allocution suivante :

« Sire,

» Que Votre Majesté soit la bien venue dans
» ce palais, qu'habitèrent ses Ancêtres, auquel
» se rattachent tant de souvenirs, et qui va
» désormais en compter un de plus.

» Il ne reste que des débris de cette *triom-*
» *phante Maison ducale*, comme l'appelait un
» de nos chroniqueurs, mais ils attestent la
» grandeur de la Dynastie qui régna sur notre
» pays pendant près de sept cents ans. Elle
» régna glorieusement et paternellement sur la
» petite nation que la Providence lui avait con-
» fiée : aussi, les descendants des Lorrains,
» dévoués de cœur à leur nouvelle patrie, ont-
» ils conservé pour la mémoire de leurs Princes
» un attachement respectueux. Ils vous le té-
» moignent, SIRE, en se pressant autour de votre
» Auguste Personne, et nous sommes heureux
» de pouvoir offrir à Votre Majesté l'expression
» de ces sentiments. »

« Princes,

» Que Vos Altesses Impériales et Royales soient
» aussi les bien venues dans cette vieille de-
» meure de leurs Aïeux, et puissent-Elles em-
» porter un bon souvenir de la ville où, tout en
» aimant le présent, on sait garder précieuse-
» ment le culte du passé. »

De nouveaux cris de *Vive l'Empereur!* ont suivi ces paroles, puis Sa Majesté, après avoir gracieusement accepté l'hommage d'un album du Palais, offert par le Comité, est entrée dans la galerie du rez-de-chaussée, ayant à sa droite le Président, à gauche M. Geny, vice-président.

Les premières paroles de l'Empereur ont été pour exprimer combien Il était touché de l'accueil que Lui faisaient les habitants de Nancy. Il a ensuite écouté, avec un vif intérêt, les détails qui Lui ont été donnés relativement à la restauration du Palais ducal. On Lui a fait observer que cette restauration, exécutée, en grande partie, à l'aide d'une souscription ouverte parmi toutes les classes de la société, était le plus éloquent témoignage des sentiments de respect et de reconnaissance que les populations lorraines ont conservés pour la mémoire de leurs anciens Souverains.

Sa Majesté est ensuite montée dans la Galerie des Cerfs, dont l'aspect imposant L'a frappée. Son attention s'est particulièrement portée sur les magnifiques tapisseries provenant de la tente de Charles-le-Téméraire, et qui sont, comme on Le lui a dit, tout à la fois un objet d'art infiniment précieux, et un glorieux monument du courage de nos pères.

L'Empereur s'est arrêté aussi devant deux tableaux où sont représentés la famille de Léopold et le duc François III, avec sa cour, dans la vallée de Liverdun. Des copies de ces tableaux, très-fidèlement exécutées par M. Jules Renauld, membre du Comité, ont été offertes, au nom de ce dernier, à Sa Majesté, qui a bien voulu les accepter.

Au moment où l'Empereur quittait la Salle des Cerfs, on Lui a montré le modèle d'une inscription destinée à perpétuer le souvenir de sa visite au Palais ducal, et qui est ainsi conçue :

SA MAJESTÉ

L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH Ier

ACCOMPAGNÉE DE LL. AA. II. ET RR.

LES ARCHIDUCS CHARLES-LOUIS ET LOUIS-VICTOR

A HONORÉ DE SA VISITE

LE PALAIS DUCAL

LE 22 OCTOBRE 1867.

Avant de remonter en voiture, Sa Majesté a remercié avec effusion les membres du Comité de l'accueil qu'Elle avait reçu d'eux, et Elle a renouvelé l'expression de l'intérêt avec lequel Elle avait vu ce qui reste de l'ancienne résidence de ses Ancêtres.

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Par arrêté en date du 19 août dernier, S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a attribué, à titre d'encouragement, une somme de 350 fr. à la Société d'Archéologie lorraine.

## MÉMOIRES.

### ÉPIGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE.

Dans la curieuse Notice sur l'église Saint-Gengoult de Toul, qu'il a publiée en 1859, M. l'abbé Bagard, décédé curé de la paroisse, a donné des détails intéressants sur les inscriptions tumulaires qui se lisent encore dans cette superbe collégiale. Mais parce que, parmi les noms des personnes dont elles indiquent la sépulture, il n'en a point remarqué qui lui eussent paru historiques, il s'est restreint à ne rapporter que quelques-unes de ces inscriptions, principalement dans le but de préciser des dates qui l'aideraient à fixer l'époque de la construction de certaines parties du monument qu'il voulait décrire. L'église Saint-Gengoult conserve cependant les cendres de personnages comme les Dupasquier, les Des Hazards[1] dont les annales de la cité ont gardé un honorable souvenir.

1. La famille Des Hazards surtout se perpétue dans celles de M. Des Hazards attaché au parquet impérial de Toulouse, et de M. de Braux, propriétaire à Boucq, arrondissement de Toul.

Il nous a semblé qu'il pouvait être utile de recueillir avec soin toutes les épitaphes que la main du temps, le *rustique* du tailleur de pierres ou la chaussure des passants n'ont pas tout à fait effacées. Elles rappellent, en effet, le souvenir de défunts dont les familles ne sont pas éteintes, comme les Des Hazards, les Piéver et d'autres ; elles font connaître des fondations pieuses et des usages anciens, elles aideront à déterminer, par la tournure et l'orthographe de leur contexte, certaines modifications du langage et quelques-unes des transformations qu'il a subies pour arriver du *rouman* au français que nous parlons aujourd'hui.

Pendant plusieurs siècles les pierres tombales de l'église Saint-Gengoult ont été l'objet d'un vandalisme regrettable qui a fait perdre une foule de noms et de dates dont les chroniqueurs auraient fait profit. On en trouve des fragments dans les tablettes du mur qui sépare le préau du cloître proprement dit, sur le revêtement intérieur des murailles de l'église où ils ont été placés en façon de raccords, et en maints endroits du pavé pour y remplacer des dalles avariées. Il en est qui ont été retournées, d'autres enfin ont servi pour plusieurs trépassés déposés dans la même fosse. Mais la dévastation la plus considérable de ces tables nécrologiques est celle qui a eu lieu dans les premiers lustres de ce siècle. Le perron du grand portail se trouvant usé, disjoint et d'un accès dangereux, et les ressources de la fabrique ne permettant pas l'achat de pierres neuves, on eut la malencontreuse pensée de lever les pierres tumulaires de l'église, les plus longues et les plus épaisses, pour en faire des marches, sauf à les remplacer par des dalles ordinaires et de moindre valeur.

Assez de pages donc du nécrologe lapidaire de l'église Saint-Gengoult ont été effacées sans retour, pour que l'on prenne souci de sauver le reste. C'est ce qui nous a inspiré la pensée de faire, pour cette antique collégiale, ce que nous avons entrepris, il y a quatre ans, pour la cathédrale qui est, à la fois, sa mère et sa sœur. Et pour compléter autant que possible ce petit travail épigraphique, nous y avons réuni les inscriptions tumulaires que l'on voit encore dans la chapelle de la Maison-Dieu, de cet établissement de charité que l'on doit à saint Gérard et qui, jusqu'à l'époque de la Révolution, a été l'objet de la sollicitude et des largesses du chapitre de Toul.

*Dans la grande nef.*

**Ci gist venerable personne Pierre l'aumônier natif d'Haton Chastel chantre de céans qui mourut âgé de cinquante cinq ans le III$^{e}$ décembre MDLXXXVIII.**

**Priez Dieu pour luy. — Hodie mihi, cras tibi.**

—

**Ivit cinis in fossa terrice Joha[n]nis et ossa**
**Intus canonicus fueras et rector amicus**
**..... anno millesimo et quater quatri**
**Quater et munus ..... an. undecima**
**Cineri cinere vi retulisti, amen.**

—

**Virley curé de Charmes et Dompgermain et chapel[ain] de la chapel[le] sainct Nicolas en ceste cité. Qui trespassa lan mil v$^{c}$ et xxv le v$^{e}$ jour [d]aoult.**

**Priez pour luy.**

—

**Cy gist honorable homme Henry Henry vivant marchand bourgeois de Toul qui deceda le 30$^{e}$. juillet 1666, âgé de 57 ans et dame Marie Verdon sa fe[m]me qui deceda le....**

**Priez Dieu pour leurs ames.**

—

Cy. gist. honnorable. personne. et. expert. maistre. Mengeot. Martin. masson. à. son. vivant. maistre. ouvrier. de. la. cité. et. de. l'église. de. ceans. qui. trespassa. lan. M. IIII^c. XXX et VIII — et. Jehan. Mengeot. et. Claude. ses. deux. enfants. qui. trespassèrent. an. M. V^e. et .... priez pour eulx.

—

Hic jacet N. P. Lartillier presbyter primum S. Genovefe tull[ensis] hujus ecclesiæ canonicus.

Pulvis et cinis.

—

Ci dessous gisent Claude et Gregoire Sirjean (?) vivants bourgeois de Toul, qui ont............. Claude en 1563 et Gregoire le 16 sept[embre] 1600.

—

Ci : gist : Mariete : Guevril : fa[m]me : Guillot : lou : .... qui : trespeisit : lan : M : CCC : et XVL : ou : artour : et : jours : des : junet :. Deus : ait : son : ame.

—

Soub cette tombe repose le corps dhonorable Pierre Piever chanoine de lesglise collegiate de Saint Gengoult de Toul lequel deceda le 29 mai 1686.

Priez Dieu pour luy.

—

Ci gist Dides...... vaneulz citains de Toul qui trespassa lan M. CCC. XLIX ou mois daoust et..... Jehanne sa sœur que fut fe[m]me Pierrette et mourut lan M. CCC. LXXIIII le mardi devant feste s. Gengoult — priès pour aulx.

—

Ci : gist : Jehans : Guyos : citeins : de : Toul : qui : trespassat : lan : de : grace : M : CCC XXXIX : on : mois : de : Janvier.

## *Vers le portail.*

Ci gisent honorables conjoincts Jacquot Menget bouchier et Catherine sa femme citains de Toul lesquels ont fondé une messe basse en lhonneur et reverence de la Passion..... de XXX frans à céans, vendredy de la sepmaine a tousjours perpétuellement que celebrera a cest autel de notre Dame du Tombel lequel Jacquot trespassa lan M. V^e. et........

*Dans le transept de la Sainte-Vierge.*

Cy gist Marguerite feme Andreu de Toul confisier qui ait donez a leglise de ceans une maison seant en la citei de Toul à la porte la Rousse appartenans ali premei cen que li chanoines de ceans seront tenus de priez pour lame de lei que trespassa lan M. CCC. IIII$^{v}$. et x le samedi après la feste de la purification N[o]tre-Dame. Priez pour leu.

—

Hic jacet
Theodorus Claude
hujusce ecclesiæ per LI. an.
canonicus
in utroque jure
licenciatus
assiduitate
in Deum pietate
in pauperes charitate
in ornandis altaribus studiose
commendabilis
sacris codicibus
constanter incubuit
solitis ecclesiæ muniis
ex cetate factus impar
præbendam resignavit
qui
jugi oratione
bonisque operibus
suam vocationem
certam facere
en iteretur.
Obiit xxx april. M. D. CC. LX.

—

Hic jacet D. Joannes
Masson de Novo castro
hujus ecclesiæ
canonicus qui obitum
fundavit et obiit 19a.
Augusti anno 1545.

D. O. M.
Hic etiam jacet
venerabilis vir. D.
Joannes Masson
Tullanus presbyter
hujus ecclesiæ
canonicus qui multa
bona constituit huic
ecclesiæ sicut fertur
in necrologio. Obiit 16ª. julii 1718.
Requiescant in pace.

—

H. Wal. de Acrengnis hujus ecc. can. sue etatis septuagenarius, moritur et hac sub petra sepelitur ann. D[i]. M. CCCCCX. ora pro eo. W. nepos et coexecutores posuere.

—

Ci gist Messire Jehan Estie[n]ne prestre chanoine en l'eglise de ceans qui a fondé trois messes la sepmaine à cest autel de n[ot]re dame de pitié au dimanche, le lundi et le mardi et tous les jours ung Miserere mei Deus avec les prieres Inclina et Fidelium qui trespassa en lan M. V[c] et... (*Le reste n'a pas été écrit.*)

—

Ci : gist : sires : Hanris : de : Serones : vicaires : et : chapellains : de : céans : qui : trespassa : lan : de : grace : nostre : signor : M : CCC : XIII : la : vigile : de : feste : saint : Clément : on : mois : de : novembre : priés : pour : li.

—

Ci : gist : (*la suite couverte par la marche de l'autel*) feme : au : dit : Hanris : qui : trespassa : lan : M : CCC : LX : en : la : vigile : de : la : nativitei : nostre : dame : priez : pour : aulx.

—

Nasci — laborare — mori.
..... Messire Jehan Gralet natif de Toul en son vivant chanoine de céans et clerc de la chambre épis[copa]le de Toul..... jour doctobre m. cinq cents quarante.

—

Cy : gist : le : sire : Nicolas : Pierresson, chanoine : en : leglise : de : Toul : et : Jaiquette : sa : suer : qui : trespasserent : lan : M. CCC : et : quatre : vings : le : samedi : après : lassumption : Nost[re] : Dame : et : ci : gist : Isabiles : q[ue] : fust : fe[m]me :

au : dit : sire : Nicole : que : trespassat : lan : M : CCC : et XLXI : on : moix : de : iuin.

—

Ci : gist : Sebille : feme : Drouet : de : Baignuet : (Bagneux ?) que : fut......... que : trespassa : lan : M. CCC : et : XXXIII : le : jour : de : feste : saint : Jehan : de : Collasce.

—

Ci. gist. Ysabeleis... de. Warnier. de. Tou. qui. morut. lan. M. CCC. et XVI. le. jour. de. la. trinitei. et..... ferri. de. tou. que. fuit. fe[m]me. le. Maire. Simonin. chauce. de. fer. citein. de. toul. que. morut. lan. M. CCC. XLIII. le. jour. de. la. saint. Xpofle. (Christophe) et. li. dit. Symonins. qui. morut. lan. M. CCC. XLIX. lou. jour. de. feste. sainct. Manseu. p.priez. pour. li.

Cette épitaphe, gravée entre deux lignes au trait, encadre trois personnages correctement gravés : un homme au milieu, une femme de chaque côté.

—

Cy gisent nobles personnes Jenette Piersel fille du maistre eschevin Peresel de Liv[er]du[n] qui trespassat lan M. CCCC. LXXV, le dernier jo$^{r}$. davril et Ar[m]ebo Brechardon sa fille q[ui] trespassat lan M. CCCC. IIII$^{XX}$ XIII (1493) le p[re]mier jo[ur] de septembre et Jehan Boyleau filz d'icelle Arembo q[ui] trespassa lan M. CCCCC et........ priez pour eulx.

—

..... Reine Willaume Climignon qui trespassat lan M. CCC et XXXI. le tier jour de.......

### *En avant de la chapelle Sainte-Anne.*

Ci gist maistre Olry Aubri le long bachelei.... *le reste effacé.*

—

Ci gist sires Theris de Sainct Epvre pbres (prestre) chappelleins en l'englise de ceans qui trespassat le XX jours de janvier lan M. CCCC. et IX, priez pour li.

—

Ci gist Ysabeleis que fust fe[m]me Girant dou tombel citains de Toul que morut le jour dou sainct sacrement.....

Et ci gist Ermengette.... fille... sa seur qui trespassa lan M. CCC. et..... priez pour elles. (*Le surplus n'a pas été gravé.*)

—

Sepelitur. hic. ven[erabilis]. quonda[m]. Do[minus]. Anthonio. Verteti. huj[us]. (ecclesiæ). Can. et. de. Capessano. pistorien. dioc. ecc. rector. qui. L[ta]. annos. habens. anno. D[omi]ni. M. D. XXI. die. nat[ivitatis]. Do[mini]. obdormivit. in. D[omi]no. orate. pro. eo.

—

D. O. M.

Ci gist honorable ho[m]me Claude........ 1567. Priez Dieu pour lui.

—

Ci gist messire Jehan Leclere de Brenancourt prestre chanoine de céans lequel a fondei une messe la sepmaine à l'autel N[o]tre-Dame-de-pitié au mercredy perpétuellement et trespassat lan M. V$^{c}$. et VII le XII de novembre p[ri]és pour luy.

—

Hic jacet venerabilis Dominus Carolus Augustus de Launay presbyter diœcesis Sagiensis hujus ecclesiæ canonicus. Obiit die sexta Augusti, anni 1743, ætatis suæ 64. Requiescat in pace.

Posuit lugens fratrem charissimum Petrus de Launay, militaris ordinis sancti Ludovici eques, præfectus equitum.

## *Dans le transept des Agonisants.*

Ci gist Pierre Chandis espicier citain de Toul qui trespassa l'an de grâce N[os]tre Signour M. CCCC. et.....

—

...... citains de Toul qui trespassa lan de grace Nostre signour m. ccc. lix. jour de feste Saint Bartholomeu apostre. Dieu leurs face mercy.

—

..... Iehan Wagnant citein de icelle cité et maistre eschevin dicelle et aussi ses successeurs — item. (*La suite cachée par la marche de l'autel.*)

—

Ci gist Demengele, seur mou... Constant et fe[m]me Thierion Huart qui trespassa lan M. CCC. XXXII on mois de jugnet. ♣ Ci gist maistre Jehans Huart cel filz clers..... en la cité de Toul qui trespassa lan M. CCC. XLIIII le cinquième jour davri.

Pries pour aulx.

—

Ci : gist : Poincete : fille : Moriset : Constant : citein : de : Toul... (*la suite cachée par la marche de l'autel*)..... Vacolour : et :

trespassa : lan : M : CCC : XXI : lou : juedi : apres : la : Saint : Andreu : priiez : pour : li :.

—

Ci gist Maistre....... Doyen de Liverdun, chanoine de (céans) qui trespassa lan mil quatre cens trente huict le XXI^e jour de juillet. Priez à Dieu qui ait mercy de luy. Amen.

—

............... espauliers de céans qui trespassoit lan de notre Seigneur M. CCC. XXVI le lundi après la Sainct..... Deus li (face mercy). (*Cette tombe est écornée.*)

—

........... qui morut lan M. CCC. LXIII le jeudi après la feste S. Jacques et S. Christofle. (*Cette épitaphe ancienne encadre la suivante plus moderne.*)

Hic jacet venerabilis dominus Joannes Carolus Monnier presbyter et canonicus hujus ecclesiæ, oriundus de Sancto-Claudio in comitatu burgondiæ qui obiit die decima nona julii anno M. D. CC. XIX.

Orate pro eo.

—

Cy gist.......... M. CCC. IIII^V et XI le mardy après la Sainct Piere et S. (Paul) et ci gist iehans le preiqu.. ley ses filz qui trespassa lan M. CCCC. XXII li XX jour de ianvier. Priez pour eulx.

Cette épitaphe encadre un personnage fort nettement dessiné au trait ; c'est un homme ayant la figure animée, les cheveux épais et frisés, une barbe bien taillée, les mains jointes sur la poitrine, portant un pantalon collant, des poulaines, une sorte de tunique à collet montant et rabattu sur lui-même, boutonnée sur le devant et retenue à la taille par une ceinture bouclée et ornée de petites rondelles.

—

Ci gist maistre Jehan Jehan Durant de Toul maistre ez arts qui fust chanoine de ceans. qui soub diacre qui trespassa lan mil CCCC et XX le XXVI jour du mois daoust. Dieu lui soit misericors. Amen.

—

Ci gist : dame : Katherine : Senine : Moriet : Constant : qui : fust : que : a : fondei : céans : une : chapellenie. (*Le surplus sous la marche de l'autel.*)

Que : Dieu : li : face : merci : et : à : auls : tous : amen.

—

Hic jacet venerabilis vir D[omi]nus Joannes Maguin, hujus ecclesiæ canonicus. (*Le reste sous le degré de l'autel.*)

—

Cy : gist : Hundres : Warretz :........... trespassa : lan : de : grace : Nostre : Signour : M. CCC. XXX : V. le : jour : de : la : Saint : Andreu : priez : pour : aulx.

## *En approchant de la porte du cloître.*

Cy gist Richard de..... en son vivant maistre (eschevin) de ceste cité de Toul qui trespassa le XXIe. io[ur] du mois de novembre M. Vc. XXXIII. Priez Dieu pour lui. Amen.

—

Cy gist noble Jean Dupasquier l'un des dix justiciers de la cité de Toul, lequel décéda le 6 décembre 1620. Priez Dieu pour son ame.

—

Cy gisent nobles conjoincts Milot des Hazards[1]..... en partie de Chaudeney qui mourut le 22 décembre 1621 et noble Catherine Dupasquier sa fe[m]me qui mourut le.........

Priez Dieu pour eux.

## *Dans le cloître.*

... gist : dame : Eveline
... e : Symonin : de Barisey :
... bailly de leveschiei : de
.... trespassat lan : M
(xxx ?) xx : a loctave : de la
St Martin : en yver : et
..... ses : fils : qui : tres-
..... 11 jours : après : la
... an : priiez : pour : aus.

—

Ci. gist. li. sire. Pierre. de Pourses. qui.
fust. curé. de. Choloy. et. trespassa. lan.

1. La maison où les sœurs de la Doctrine chrétienne ont leur pensionnat à Toul a appartenu à la famille des Hazards. On en voit encore au-dessus de la porte principale l'écusson armorié.

M. CCCC. et VI le xiiij[e]. jour. dou.
mois. de. novembre. Priez. pour. ly.

—

Ci gist Mess[r]. Nicole Hu[m]belot
de Viterne qui fust curey dou dit
lieu et chappellain de céans qui
trespassat lan M. CCCC. et XXV. le
xij jour de.....
Dieu li p[er]doint ses mérites.

—

Yci gist Messire reli. ni. Mengin
Saigey de Viterne, vicaire au
desus dit messire Nicole jadis
curey de Thelou et chanoine de
céans qui trespassât lan M. CCCC.....
Deu laurs p[ar]doint lours
peschiers, amen.

—

Ci. gist. Jeannette. limerciere.
qui. trespassa. l'an. de. grace.
nostre. signor. M. CCC. LXIX.
lou. jour. de. feste. S. Lorent.
Priez. pour. li.

—

Ci : gist : Moises : li : pelseriers : et : Mariette :
sa ; fe[m]me :
citein : de : toul : qui : ont : fondei : céans :
une : chapellenie :
et : ont : donné : XX : sols : de : fors :
de : trescens : pour : faire :
lors : anniversaires : chaucun : an :
qui : trespassèrent : l'an :
de : grace : nostre : signor : M. CCC. XLIX :
la : semainne : de : la : division : des :
apostres : l'an : de : la : grant : mortalités[1] :
priez : pours : aulx.

—

1. En cette année, la maladie nommée la peste noire fit d'affreux ravages en Europe. Plus de 60,000 personnes en moururent à Paris. (Voyez l'Histoire du Diocèse de Toul, tome II, page 119.)

L'inscription suivante, incrustée dans la muraille à côté de la chapelle du Sépulcre, en marque les fondateurs :

**Dieu ait pietiei de lame de Mengette fille Jehan Constant qui fuit femme Henrion de Chaudeney citains de Toul laquelle devisait en son testament oct. cens frans pour faire per ses executours cest sepulcre et trespassa la[n] mil et cccc. le xiij^e^ jour de Jullet en revenant des indulgences de Rome et gist a. s. Chirique. Li fil de la Vierge Marie li cint p[er]durable vie. Amen.**

—

Au-dessus de la porte latérale qui s'ouvre à gauche et au pied de la chapelle Saint-Joseph, on lit en majuscules romaines :

**MENSURA IN REBUS OPTIMA. M. CCCCC. XII.**

Cette date et cette inscription dont le sens a une parfaite analogie avec la devise : MODERATA DURANT de l'évêque Hugues des Hazards, font supposer que la chapelle qui a reçu une consécration particulière et la porte elle-même ont été construites aux frais de ce prélat. Jadis on appelait cette chapelle ajoutée au vaisseau principal : CHAPELLE DE HUIT HEURES, parce que chaque jour, à cette heure, on y célébrait une messe.

—

A la suite et à droite de la seconde sacristie est une petite chapelle qui a aussi été consacrée. Le retable est orné d'une peinture murale représentant le Sauveur attaché à la croix et en bas, sur le côté, le fondateur à genoux, les mains jointes et revêtu du surplis.

Dans un cartouche qui saillit sur la frise, on lit ce verset du prophète Isaïe : POSUIT IN EO DOMINUS INIQUITATEM OMNIUM NOSTRUM.

Au-dessous de la fenêtre qui éclaire ce petit sanctuaire, on lit l'inscription suivante :

CLAUDIUS GUYOT SANDACURIANUS, HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS HOC SACELLUM PROPRIIS SUMPTIBUS A FUNDAMENTIS EXTRUI CURAVIT, ANNO DO[MI]NI, 1599.

Ce vénérable chanoine ne peut être autre que celui qui a décoré, à ses frais, l'autel de saint Pierre, apôtre, et de saint Blaise, évêque et martyr, dans la cathédrale de Toul, où il est inhumé[1].

*Dans la chapelle de la Maison-Dieu.*

Ci gisent honnestes co[n]joinctz Jehan Bucilier et Police sa femme demorans à Toul qui trespassa la dicte Police le vingtième jour du mois daoust l'an mil quatre cens quatrevingz quatorze. Priez Dieu pour eux.

(Cette épitaphe encadre deux personnages gravés au trait, un homme et une femme ayant les mains jointes. Au-dessus de leurs têtes sont gravés une balance et un double triangle symétrique, aux pieds de l'homme un collier de cheval.

—

Ci gist li sires Nichole de Granviler curé de Tantimont maistrei et prébendier de céans qui donat II florins de trescens et V gros aulx frères reside[n]s cea[n]s qui trespassat lan M. CCCC. et III le XVI jour de fevrier. Priez pour li. Amen.

Et donat ceans le tiers de sa chenani-e[e] (peut-être *chenaie ?*)

—

Cy gist discrette personne messire George Fabrisse, natif de Lupcourt, prébendier en ceste maison qui trespassa le premier jour de lan 1595. Priez Dieu pour lui. Requiescat in pace. Amen.

—

Cy gist le corps de Meng[t]. Husson, jadis maistre et prébendier de céans qui mourut le premier jour de jun 1625.

—

1. Voir notre Notice sur la cathédrale de Toul, pages 69 et 134.

**Ci gist sire Nicollez Jaiquet de Granviller prestre qui fuit maistre et prébendier de céans et trespassa lan de grace Nostre Signour mil cccc et viij le xi^e iour dou mois de julet. Priez à Deu qui li face mercy. Amen.**

—

Une 6^e tombe aussi d'un prêtre prébendier est la plus rapprochée du sanctuaire. Le personnage dessiné au trait est bien conservé, mais l'épitaphe qui a dû être gravée à ses pieds est entièrement effacée.

—

**D. O. M.**

**Cy gist sœur Marie Claire Didelot économe de cette maison, morte le 24 janvier 1750.** ***Requiescat in pace.***

L'abbé GUILLAUME.

---

LE PRIEURÉ ET LA CROIX EXPIATOIRE D'INSMING.

Au centre d'Insming, village de l'arrondissement de Château-Salins, autrefois défendu par des fortifications dont on retrouve quelques restes, on remarque, dans un îlot de constructions qui occupe la partie la plus élevée : 1° l'église, reconstruite vers 1736 ; l'ancienne tour, qui avait résisté aux assauts des Suédois, a été démolie assez récemment ; 2° l'ossuaire et le cimetière ; 3° les écoles, bâties dans la rue Hallenberg ou des Halles ; 4° enfin les bâtiments élevés sur les ruines d'un antique prieuré.

Fondé à une époque inconnue, le prieuré d'*Hasmengia,* pauvre à son origine, mal protégé contre la violence, fut donné, en 1102, aux bénédictins de Saint-Mihiel, par Thiéry, comte de Bar. Mais, si aucun événement remarquable ne vient caractériser ses annales, dans lesquelles apparaissent les noms de plusieurs seigneurs voués, men-

tionnés dans les *Communes de la Meurthe*[1], en revanche, on voit figurer, à l'ombre des murailles du monastère, une de ces associations si curieuses que nous ont fait connaître les savants de la vallée rhénane. Nous avons déjà parlé du tribunal de la Mère-Cour d'Insming, qui jugeait les litiges de neuf villages enclavés dans les terres des seigneuries d'Albestroff, de Hinquesange et de Morsberg[2]. Autour du gazon de la cour du prieuré se réunissait un jury populaire, composé quelquefois de 300 paysans, obéissant à des statuts et à des règlements précis. Cette organisation colongère, empruntée aux mœurs germaniques, subit de profondes altérations qui en dénaturèrent complètement le caractère. Fatale à l'autonomie primitive, l'intervention du pouvoir central opéra une transformation lente, au profit des seigneuries d'abord, au profit de l'Etat ensuite. C'est ainsi que, de concessions en concessions, les gens d'Insming, qui, de la châtellenie de Morsberg (Marimont), étaient passés dans celle de Dieuze, se virent dans la nécessité de s'adresser au duc de Lorraine, en 1574, pour conserver leurs anciennes immunités et leurs franchises traditionnelles, qui disparurent en 1698, quand la terre d'Insming fut érigée en prévôté par le duc Léopold[3].

1. Voy. M. Henri Lepage, t. I, p. 508 et suivantes. — On peut aussi consulter la Notice de la Lorraine, par Dom Calmet. La note que nous publions est destinée à compléter les documents fournis par les deux historiens que nous venons de citer, et auxquels nous renvoyons le lecteur.

2. Voy. Etude sur les institutions communales du Westrich, que nous avons publiée dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1866, p. 174.

3. Un édit du 13 juillet 1720 supprima la prévôté d'Insming, qui fut réunie à celle de Sarralbe.

Qu'étaient devenues, avec leurs formules naïves, ces « chartes d'Amanges ou d'Insming, en papier roulé et en partie déchiré, non collationnées » ?[1] Malgré son érudition et une critique scrupuleuse, Dom Calmet ne pouvait comprendre des traditions si opposées aux institutions centralisatrices du XVIII^e^ siècle : c'est ce que démontre surtout l'article Insming, écrit d'après les notes fournies par un autre bénédictin[2]. Non seulement il n'y est pas question de cet antique rotule, dont le savant archiviste de la Meurthe n'a plus trouvé que l'indication vague sur un inventaire sans date, mais c'est à peine si, malgré une lecture attentive, nous y pouvons suivre la trace des révolutions les plus radicales, des guerres les plus terribles : les rustauds en 1525, les reîtres et les lansquenets des guerres de religion de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, les soldats de Mansfeld, ceux de Gallas et ceux de Turenne au XVII^e^ siècle.

Le prieuré d'Insming vit se déchaîner sur lui une déplorable variété de maux, auxquels mit le comble M. de la Galaizière, l'inflexible continuateur de la politique centralisatrice des ducs de Lorraine Charles III, Charles IV et Léopold. Le grand-chancelier de Lorraine fit réunir, en 1749, le prieuré et ses revenus à sa riche abbaye de

1. Ce rotule se trouve mentionné dans les *Communes,* t. I, p. 510. — Cutting était aussi le chef-lieu d'une mairie, à laquelle ressortissaient cinq villages. (Voy. M. Henri Lepage, *Statistique de la Meurthe,* t. II, p. 135.)

2. En marge de l'article Insming, écrit par Dom Calmet, on lit : « Mémoires communiqués par le R. P. Dom Joseph Bruland ». Ce fut un personnage de ce nom qui défendit la tour du clocher contre les Suédois. — La famille des Bruland et des Torlotins fonda, au XVIII^e^ siècle, la chapelle Sainte-Anne, si splendidement reconstruite, grâce à la munificence de M. Thiébaut, d'Insming.

Saint-Mihiel, et le titre prieural fut éteint pour jamais. Barthélemy-Louis-Martin Chaumont de la Galaizière, fils de l'intendant, avait été nommé abbé de Saint-Mihiel, en remplacement d'Antoine de Lenoncourt, mort le 4 novembre 1744. Stanislas lui donna, le 7 janvier 1765, la coadjutorerie de Saint-Dié, dont il fut le dernier grand-prévôt et le premier évêque. Ce sont ses armes, surmontées du chapeau de cardinal, qui ornent la clef de voûte actuelle de l'arc triomphal de l'église d'Insming. Le 31 octobre 1791, Mgr de Chaumont, en sa qualité de prieur d'Insming, avait donné au curé 11 louis d'or, dont un pour le vin des messes, et 10 pour desservir la la confrérie du Saint-Sang.

En 1775 parut à l'imprimerie de J.-J. Lambelet, à Dieuze, un petit in-8° de 46 pages, en allemand, renfermant les statuts de la confrérie d'Insming, celle du Saint-Sacrement[1] de l'autel. Nous lisons dans la préface que ce fut une des plus anciennes confréries de l'évêché de Metz, érigée autrefois en l'honneur de saint Clément, avec celles de Vittersbourg, en l'honneur de saint Georges, et de Hunskirich, en l'honneur de saint Jean-Baptiste ; ces deux villages dépendaient alors de la paroisse d'Insming. Nicolas de Dardanie, coadjuteur de l'évêché de Metz, réunit, le 3 juillet 1621, ces trois confréries en une seule, qu'il plaça sous l'invocation du Saint-Sacrement, dans l'église des Bénédictins d'Insming, où elle resta jusqu'en 1753. A cette époque, M. de Mareille, vicaire-général de l'évêque de Metz, transféra, le 16 août,

1. Satzungen Ablass und Andachts-ubungen der Bruderschafft der aller-Heiligsten Sacraments des Altars, welche anno 1621 den 3 Iulii in der damahligen Benedictiner Kirch zu Insmingen auffgerichtet... zu Dieuze bey. J. J. Lambelet, buchtrucker und Buchhander, 1775.

de l'église prieurale supprimée, dans l'église paroissiale d'Insming, la confrérie et tous les biens qui en dépendaient. Enfin, en 1768, de nouvelles bulles apostoliques confirmèrent les anciennes indulgences de cette pieuse association.

Nous possédons peu de documents concernant l'introduction de la réforme : Dom Jean de Saussure, prieur d'Insming et collateur de Saint-Léonard, avait été forcé, en 1565, de donner son consentement à la vente et à la sécularisation, en faveur du rhingrave Jean-Philippe, du prieuré de Saint-Léonard, dont Dominique Husson, doyen de Saint-Nicolas de Munster, avait la prébende. Il est vrai que ce petit prieuré, situé sur une colline qui domine Fénétrange, était privé de tous ses biens par suite du changement de religion de ses seigneurs voués[1]. Après la guerre dévastatrice des rustauds et la sécularisation de plusieurs domaines conventuels, la situation du prieuré d'Insming était devenue très-précaire. Un moulin, quelques terres, des dîmes assez peu productives, réparties, il est vrai, sur une dizaine de localités, mais sur lesquelles d'autres seigneurs possédaient aussi des droits, constituaient toutes ses ressources.

Un dénombrement des revenus du bailliage d'Allemagne, dressé par le président de la Chambre des Comptes de Lorraine Thiéry Alix, nous fait connaître quels étaient les biens que possédait le prieuré d'Insming à la fin du

1. Cette sécularisation occasionna, à la fin du XVIII^e siècle, un long procès entre le prince de Vaudémont, acquéreur, et le prieur d'Insming. (Voy. Fonds de la collégiale de Fénétrange, Archives départementales de la Meurthe.)

XVI[e] siècle. Nous reproduisons *in-extenso* ce document emprunté aux Archives de la Meurthe[1], et qui est inédit :

Prieuré d'Amanges soub la châtellenie de Dieuze.

Tous les dismes gros et menus d'Amanges, Hunkirch, Wittersbourg, Nelling, Greningen, Rorbach, Klein, Teichen (Petit-Tenquin), les deux Kingen, Reningen, qui peuvent valoir 450 paires.................. 2,100 fr.

Le molin appelé Nidermille, audit Amanges, 52 cartes de blé................................ 225 fr. 4 gr.

Le gagnage dudit prieuré, 10 paires... 46 fr. 8 gr.

A Huntkirch, Dieffembach et Reningen, 7 paires.............................. 32 fr. 8 gr.

Tous les menus dismes.............. 50 fr.

En menus censives.................. 30 fr.

Les preys......................... 80 fr.

Aujourd'hui, rien ne vient plus rappeler aux yeux de l'étranger qui parcourt les rues d'Insming l'existence du prieuré de bénédictins, sinon une croix de carrefour, à laquelle Dom Calmet a consacré les lignes suivantes :

« A l'endroit de la chapelle dont on a parlé, il y a une croix de pierre qui fut posée par Dom Claude de Villers[2], comme le marque l'inscription gravée sur la croix, où sont ses armes ; sur les côtés on voit saint Clément et

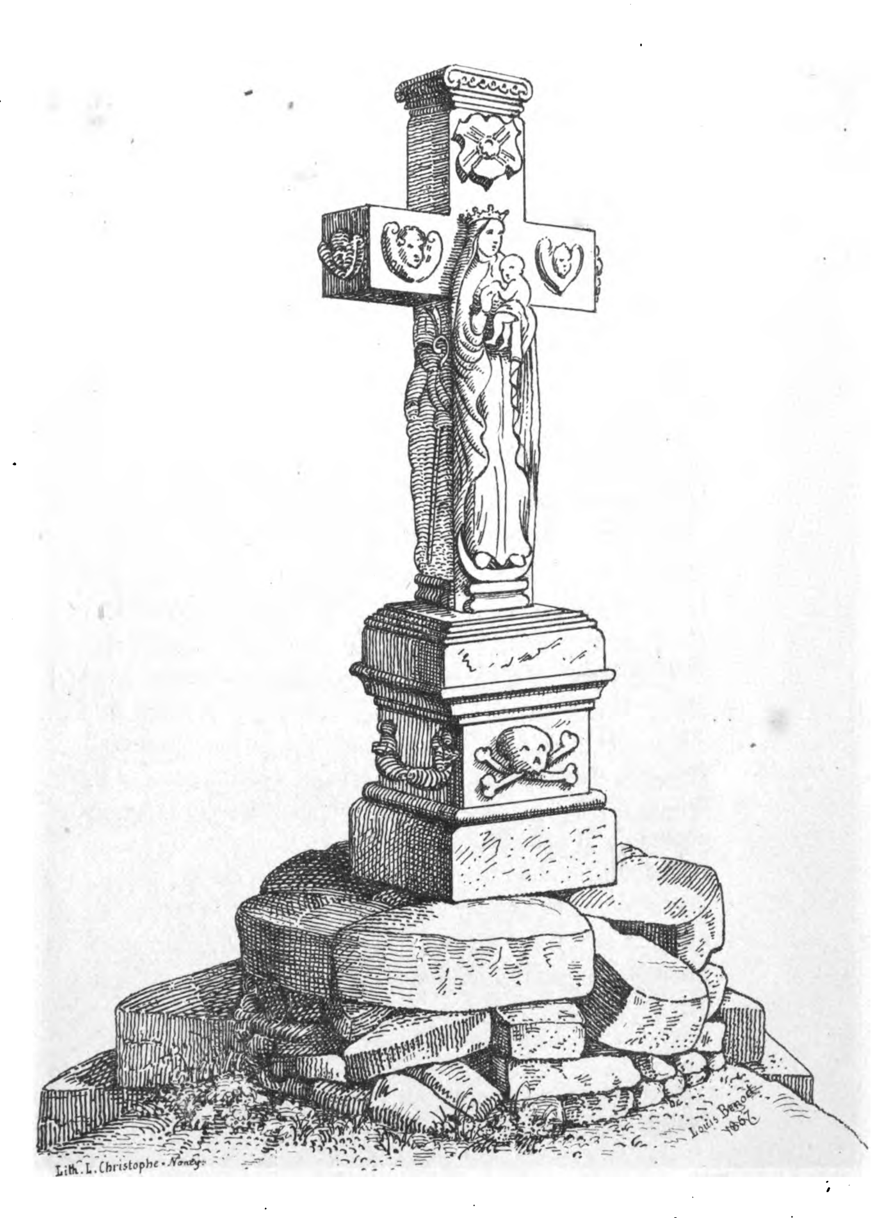
1. Registre B. 2.., f° lxxj.

2. Dom François de Villers, religieux profés, coadjuteur en 1591, abbé en 1593, de Saint-Clément de Metz, † 1613 à 35 ans. L'abbé de Saint-Mihiel, en 1611, était Henri de Lorraine, fils naturel du duc François.

saint Nicolas ; au bas sont représentés de jeunes bénédictins, le tout en relief ».

Ce monument, qui consiste en un socle et une croix, couronnée par un chapiteau de la fin de la Renaissance, a 2m 62 de hauteur. Il s'élève sur un emmarchement circulaire, au versant d'un petit monticule, entouré de peupliers, à l'embranchement des chemins de Vittersbourg et de Munster. Sur la face qui regarde Insming est attaché le Christ, au-dessus duquel est gravé le millésime de 1611, moitié en chiffres arabes, moitié en caractères romains, séparés par un O. Sur le socle est un cartouche, dans l'intérieur duquel nous avons cru lire ce seul mot : GOFALENDIER. Au revers est adossée la Sainte-Vierge, ayant sur la tête la couronne fleuronnée, dans ses bras le divin enfant auquel elle donne le sein, et à ses pieds l'orbe emblématique de la lune. Une tête de mort au bas, et au haut l'écusson orné d'un sautoir des Villers-le-Prud'homme[1], complètent cette ornementation, que nous avons reproduite par la lithographie qui accompagne cette notice. Sous les deux branches de la croix sont sculptés, dans le style du moyen âge, réminiscence d'un monument plus ancien, saint Clément tenant le graouilly enchaîné, et saint Nicolas bénissant les enfants. De jeunes bénédictins en adoration sont représentés des deux côtés du socle, tandis que les embranchements de la croix sont décorés de petites figures d'anges. Quant à l'inscription mentionnée par Dom Calmet, nous n'avons pu en découvrir les traces.

1. D'azur au sautoir d'or. Au centre, un fleuron figurant sans doute le rivet qui maintient l'écusson.




Croix de Carrefour à Insming.

·16OXI·

Cette croix de carrefour, malgré sa forme un peu lourde, est d'une plus grande valeur artistique que bien des monuments pseudo-gothiques si à la mode aujourd'hui[1].

Elle fut dressée sur l'emplacement d'une chapelle, détruite, suivant Dom Calmet, pendant la guerre des Suédois. Nous admettons l'existence de cette chapelle ; mais, si les hordes suédoises, auxquelles on a attribué si gratuitement tant de ruines, l'avaient détruite, la croix destinée à en rappeler le souvenir ne porterait pas la date de 1611. Il nous paraît donc plus exact de faire remonter cet acte de vandalisme à l'époque des guerres de religion, à celle des rustauds. M. Henri Lepage nous a fait assister au drame dont la halle d'Insming fut le théâtre en 1525. Nous savons d'après le procès-verbal, publié dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* en 1861, quel mobile poussait les bandes de paysans insurgés à remonter le cours de l'Albe et à pénétrer en Lorraine. On peut donc admettre qu'ils détruisirent cette chapelle et pillèrent le prieuré d'Insming, comme celui de Saint-Léonard de Fénétrange et comme tous les établissements conventuels de la vallée de la Sarre, depuis Saint-Quirin jusqu'à Notre-Dame-de-la-Traite, près de Sarreguemines.

1. Nous signalerons aussi deux croix de chemin, en bois, élevées l'une sur la route, entre Insming et Wittersbourg, l'autre dans la forêt, entre Insming et Munster. Elles sont ornées d'une niche surmontée de la croix de Lorraine en relief, décoration que l'on retrouve sur des portes, des granges et quelquefois en peinture sur les maisons. Ajoutons que quelques-uns de ces motifs d'ornementation ne datent que de ce siècle et ont été renouvelés par respect pour la tradition.

Ce qui nous confirme encore dans cette opinion, c'est que, dans sa trouvaille d'une petite bourse de cuir, renfermant 78 pièces d'or, faite par le berger d'Insming en 1856, au milieu d'un champ, où le propriétaire actuel du prieuré avait conduit des décombres provenant d'un vieux mur, on n'a pu signaler que des pièces de monnaie du xv$^{e}$ siècle, à l'effigie des électeurs de Trèves, de Mayence, de Cologne et de l'empereur Sigismond. On peut donc conclure de cette trouvaille que ce petit trésor, enfoui dans le prieuré, fut abandonné peut-être par un religieux, surpris par la marche rapide des rustauds. En effet, un rassemblement formidable, composé des paysans de treize villages environnants, depuis Hellimer jusqu'à Château-Voué, établit son quartier général dans la cour même du prieuré et ne se dispersa qu'à la nouvelle de l'arrivée des troupes, commandées par Antoine, duc de Lorraine. Les insurgés rentrèrent, pour la plupart, dans leurs foyers ; quelques-uns, les plus compromis, traversèrent les Vosges par Craufthal, et allèrent se faire tuer devant Saverne.

Longtemps après, quand le pays semblait pacifié sous le règne du bon duc Henri, on éleva la croix expiatoire dont nous venons de donner la description.

Quoique les noms des anciens prieurs n'aient pas acquis de célébrité, quelques-uns d'entre eux méritent cependant d'être conservés : Hugo, prieur de Salone et d'Insming en 1180 ; Dom Jean de Saussure, qui vit la réforme en 1565 ; Dom Claude de Villers en 1601 ; Henri de Lorraine, abbé de Saint-Mihiel et prieur d'Insming en 1625 ; Nicolas-François de Lorraine, aussi prieur d'Insming, 1634 ; Dom Billaut, qui soutint un long procès contre le prince de Vaudémont en 1691 ; Dom Joseph

Bruland, le correspondant de Dom Calmet ; Dom François Chastel, qui bâtit l'église actuelle vers 1756 ; enfin, le fils de M. de la Galaizière, qui supprima le prieuré et les derniers vestiges des antiques institutions colongères.

Louis BENOIT (de Berthelming.)

---

NOTE SUR LE BARON DE HOMPESCH, DERNIER COMMANDEUR DE SAINT-JEAN-DE-BASSEL.

Le commandeur de l'ordre de Malte, frère Jean-Gaspard-Fréderich, baron de Schonau-Weyhr, étant mort en 1783, les commanderies de Dorlisheim et de Saint-Jean-de-Bassel, de la langue allemande, furent données à son successeur, le baron de Hompesch de Bulheim (Ferdinand-Joseph-Hermann-Antoine), né à Dusseldorf, le 9 novembre 1744. Il avait été page du grand-maître, puis ambassadeur de la cour de Vienne près de l'ordre, puis grand'croix, et enfin turcopelier. Enfin, grâce à l'appui des chevaliers de la langue allemande, il fut nommé grand-maître de l'ordre (17 juillet 1797), en remplacement de Jean-Emmanuel de Rohan de Polduc, mort deux jours auparavant. Il eut le tort de montrer trop de partialité envers les puissances ennemies de la France, et de s'abaisser jusqu'à se mettre sous la protection de l'empereur Paul I$^{er}$. Malte fut livré par trahison le 12 juin 1798 ; le grand-maître dut avoir une principauté en Allemagne et une rente de 300,000 francs ; mais, conduit à Trieste, il fut le jouet des plus basses intrigues. Contraint d'abdiquer en faveur du czar, nommé par d'indignes chevaliers grand-maître (27 octobre 1798), il vint en France réclamer la juste exécution des clauses du traité de reddition de la ville de Malte. Arrêté à Montpellier

(1802), il y mourut quelque temps après (novembre 1803).

Le commandeur de Hompesch ne vint jamais dans sa pauvre commanderie de Saint-Jean-de-Bassel ; il se contentait d'en toucher les revenus, montant à près de dix mille livres, et qui lui étaient envoyés par son amodiateur, Jean-Jacques Klein, avocat au parlement de Metz. Celui-ci étant mort au commencement de la Révolution, sa veuve déposa les titres de la commanderie entre les mains des membres du district de Dieuze.

M. de Hompesch fit frapper monnaie[1]. Son effigie est d'un côté, de l'autre les armes de l'ordre avec les siennes : « de gueules au sautoir engrêlé d'argent ».

Arthur BENOIT.

---

### ÉPIGRAPHIE RELIGIEUSE.

On vient de transporter au Musée lorrain une pierre mesurant 1m 92c de longueur sur une largeur de 1m 06c qui se trouvait encastrée dans la muraille du vestibule de l'ancienne église Saint-Epvre et sur laquelle se trouve gravée une assez longue inscription.

La présence d'une croix latine, ornée d'un cœur vers le milieu de sa branche verticale et accostée des initiales des noms de Jésus et de Marie à l'un des angles supérieurs de la table ; celle d'une tête de mort, d'une portion d'épine dorsale de laquelle se détachent quatre côtes, d'une omoplate et d'un grand os, le tout assez grossière-

1. Collection de Jean Rousseau. — Monnaies... décrites par Benjamin Fillon, in-8°, 1862. Le savant numismate trouve la physionomie du grand-maître « baroque ».

ment dessiné au trait à l'autre angle supérieur, auraient fait supposer une épitaphe marquant une sépulture. Toutefois, il n'en est rien. Cette inscription, en caractères gothiques, de 0m 06c de hauteur, ciselés dans la pierre et dont les creux ont été remplis par un enduit de couleur brune, est une invitation aux fidèles arrivant dans l'église à se rappeler les commandements de Dieu et surtout à les *garder bien et entièrement.*

Les dix préceptes du Décalogue s'y trouvent, en effet, sur cinq lignes parallèles, deux sur chaque ligne et séparés par un point losangé. En voici la reproduction, mais seulement avec un seul commandement sur chaque ligne, pour en faciliter la disposition typographique :

Du Créateur lez dix Co[m]ma[n]demens
Dois-tu garder bien et entièrement.

Dieu ton Seigneur dessus tous dois aimer
Et son saint nom en vain ne dois jurer
Festes et dimenches dois pastir[1] et dois garder
Tes père et mère servir et honorer
Ne dois tuer de faict ne de voulonté
Ne prendre nulles choses robées[2]
Garde ton corps de fornication
Nulz faux tesmoins ne dire po[ur] nul ho[m]me
Ne dois daltrui[3] la fe[m]me convoitier
Ne de ton prochain nulle rien sohaitier.

L'abbé GUILLAUME.

1. Pastir, en style de dévotion, c'est être dans l'inaction, dans un état tranquille opposé au mouvement et à l'action. (Trévoux, IV, col 631.)

2. Dérobées.

3. D'autrui.

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le Maire de Nancy a fait déposer au Musée une guirlande en bronze provenant du piédouche du piédestal de la statue de Louis XV qui décorait la place Royale. Il y avait quatre guirlandes semblables placées aux angles de ce piédouche, qui était en marbre blanc veiné, comme le reste du piédestal ; il fut enlevé lorsqu'on posa la statue de Stanislas, et on en fit, peu de temps après, un mausolée qui se voit encore aujourd'hui en partie au cimetière de Préville.

— M. Henriot, ancien inspecteur d'académie, a donné un curieux manuscrit sur vélin, formant un recueil de prières et d'homélies, qui paraît remonter à la fin du XIIIe siècle.

— M. Charles Liebing a offert une longue épée en fer, dont la coquille est décorée d'arabesques d'un très-bon travail.

— M. Morey, architecte de la ville, a fait don d'une clé et d'une agrafe en bronze, trouvées dans les substructions de Saint-Epvre, et deux jetons, l'un de Christine de Danemark, l'autre de Charles III.

— M. le docteur Ancelon, de Dieuze, a donné une très-belle pièce en argent d'Henri II, roi de France, trouvée à Bourdonnay, et une hache gallo-romaine.

— M. Gaiffe, opticien, a offert plusieurs empreintes de cachets gravés par Georges Thomas, de Toul, mort à Nancy vers 1830 ; deux cachets de familles lorraines ; la partie supérieure d'un petit monument conjugal, portant la date de 1779, et orné d'armoiries, peintures et devises.

— M. Alex. Joly, architecte à Lunéville, a donné un dessin au crayon rouge, d'après un croquis original, représentant le peintre Pergaut partant pour Rome ; la vue, photographiée sur l'original, de la collection Castara, d'un paysage placé sur l'itinéraire de Lunéville à Rome, où Pergaut s'est représenté lui-même le sac au dos.

— M. Prosper Boulangé a offert un jeton de Louis XIV.

— M. l'abbé Chapia, curé de Vittel, a envoyé un fragment d'une mosaïque découverte, en 1863, en construisant le chœur de son église.

— M. Bonvalot, conseiller à la Cour impériale de

Colmar, a donné un jeton trouvé, en 1867, dans une des rues de Contrexéville.

— M. Barbesan, de Malzéville, a offert un plan de Nancy.

— M. Raoul Guérin a donné un Probus en bronze, trouvé sur la côte du Montet, près de Nancy.

— Enfin, M. Olry, instituteur à Allain, a déposé au Musée divers objets provenant de trouvailles faites sur le territoire de cette commune : plusieurs monnaies romaines ; trois pointes et des fragments de flèches en silex ; des morceaux de silex travaillé ; d'autres morceaux de silex de la grande oolithe ; un fragment d'anse en verre d'un vase gallo-romain ; des fragments de poterie très-primitive.

---

## POUILLÉS DU DIOCÈSE DE METZ.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle a confié à M. Henri Lepage la publication de Pouillés du diocèse de Metz, qui existent en manuscrit à la Bibliothèque impériale et à la bibliothèque de la ville de Metz, et sont restés inédits jusqu'à ce jour. Cette publication formera un volume grand in-8°, dont le prix a été fixé à 5 fr. Le tirage devant être très-limité, MM. les membres de la Société d'Archéologie lorraine qui désireraient se procurer cet ouvrage, sont priés de se faire inscrire, soit chez le Président de la Société, soit chez M. Wiener, secrétaire-adjoint.

Le diocèse de Metz, on le sait, ne comprenait pas seulement la majeure partie du département de la Moselle, mais encore une très-notable portion du département de la Meurthe, surtout dans les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg et les cantons de Pont-à-Mousson et de Nomeny. L'ouvrage en question a donc pour nous un véritable intérêt local.

---

## COMITÉ D'HISTOIRE VOSGIENNE.

La Société d'Emulation du département des Vosges vient de former et a pris sous son patronage un Comité qui, sous le nom de *Comité d'Histoire vosgienne*, sera chargé de publier :

1° Les titres, chartes, diplômes encore inédits déposés

aux archives départementales et communales, ainsi que les registres de chartes ou d'ordonnances déjà publiées et disséminées dans des recueils devenus rares ;

2° Les chroniques conservées dans les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que les recueils des divers fragments historiques épars dans des publications antérieures ;

3° Les documents les plus intéressants de la période révolutionnaire ;

4° Des traductions de ces mêmes documents lorsque cela sera nécessaire.

Guidée par le désir de répandre, autant que possible, ces nouvelles publications, et voulant que tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre pays puissent participer à cette œuvre patriotique, elle a autorisé le Comité à ouvrir une liste spéciale de souscriptions, où pourront s'inscrire tous ceux qui le désireront. Tout souscripteur portera le titre de *Membre honoraire du Comité d'Histoire vosgienne*, et son nom sera inscrit en tête de chaque volume. Il aura droit, moyennant une cotisation annuelle de cinq francs, à recevoir gratuitement tous les volumes parus dans l'année.

Seront successivement publiés :

*Chroniques :* Chronique de Richer de Senones ; chronique de Moyenmoutier ; chronique de Chaumousey ; fragments des chroniques lorraines, messines et autres intéressant les Vosges ;

*Cartulaires :* les cartulaires ou recueils de pièces les plus importantes concernant les anciennes maisons de Remiremont, Senones, Saint-Dié, Chaumousey, Mureau, Epinal, etc. ;

*Les obituaires* de Remiremont, Saint-Dié, Senones, Moyenmoutier, etc. ;

Les documents divers se rattachant aux guerres de Lorraine, des extraits des délibérations municipales, des comptes de recettes et de dépenses des villes d'Epinal, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont, Rambervillers, etc. ; les documents concernant les hommes remarquables nés dans le département ; etc., etc.

S'adresser, pour souscrire, à M. Lebrunt, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation, à Epinal.

---

***Pour la commission de rédaction : le Président,*** **Henri Lepage.**

---

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1867.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 9 août.**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, par laquelle Son Excellence accuse réception du volume des *Documents sur l'histoire de Lorraine,* publié en 1867 sous les auspices de la Société.

**Admission d'un membre de la Société.**

M. de la Guépière, commissaire cantonal à Sarrebourg, est admis comme membre de la Société.

**Ouvrages offerts à la Société.**

*Thèse pour la licence, présentée à la Faculté de droit de Nancy,* par M. Edmond Contal, membre de la Société.

*Revue des Sociétés savantes des départements,* 4e série, tome V, mai 1867.

*Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques,* 2e série, 8e et 9e volumes (XVIIIe et XIXe de la collection), 1866 et 1867.

*L'Institut, journal universel des Sciences et des Sociétés savantes,* mars, avril, mai, juin 1867.

*Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie,* tome Xe, 1866.

*Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise,* tome VIe, 2e partie, 1866.

*Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély,* 4e année, exercice 1866.

*Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires,* année 1866.

*Mémoires de la Société libre d'émulation de Liége,* nouvelle série, tome III.

**Lectures.**

Le secrétaire continue la lecture de l'*Inventaire dressé ensuite de la mort de messire Georges African de Bassompierre, marquis de Removille, bailly de Vosges.* Ce document, communiqué par M. Gaspard, de Mirecourt, sera imprimé dans le prochain volume des *Mémoires de la Société.*

M. Henri Lepage donne lecture d'un *Recueil nouveau de vieux Noëls inédits, en patois de la Meurthe et des Vosges,* adressé par M. Jouve, et qui sera inséré dans le prochain volume des *Mémoires de la Société.*

## MÉMOIRES.

### TRANSLATION DES RESTES MORTELS DE CHARLES DE LORRAINE, CARDINAL DE VAUDÉMONT, 81e ÉVÊQUE DE TOUL, ET DES PRINCES DE MERCOEUR DANS LE CAVEAU DE FAMILLE, SOUS LA CHAPELLE DUCALE, LE 30 OCTOBRE 1867.

Les sépultures princières de l'église conventuelle des Cordeliers, comme celles de la crypte ducale, ont été profanées en 92. Après la cérémonie expiatoire du 9 novembre 1826 et dans les premiers mois de 1830, les restes mortels de René-le-Victorieux, trouvés épars sur les dalles du caveau où ils avaient été descendus, ont été honorablement replacés dans un coffre solide et laissés dans ce même caveau, dont l'ouverture a été scellée comme on la voit aujourd'hui. Ceux des princes inhumés, tout près et du même côté, étaient restés confondus avec les décombres dont on avait rempli leurs caveaux après le bris et l'enlèvement du fer et du plomb des cercueils qu'ils recélaient. Le respect dû à la cendre des défunts, à la cendre surtout de plusieurs membres d'une auguste famille et d'un prince de l'Eglise, qui fut le Borromée et le Belzunce de son diocèse, ne permettait pas qu'on laissât définitivement dans l'état où le fanatisme révolutionnaire les avait placées, la dépouille mortelle de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, 81e évêque de Toul; celle de ses père et mère, Nicolas de Lorraine, comte de

Vaudémont, second fils du duc Antoine, et Philippe de Savoie-Nemours ; celle aussi de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, son frère ; enfin, celle de Marguerite d'Egmont, première femme du comte Nicolas.

Le passage à Nancy de S. M. I. R. A. l'Empereur François-Joseph, accompagné de ses deux frères, LL. AA. II. et RR. les archiducs Charles-Louis et Louis-Victor, le 22 octobre de cette année 1867 ; la visite que ces nobles princes de Lorraine-Habsbourg ont faite aux tombeaux de leurs glorieux ancêtres ayant provoqué l'ouverture de la crypte funèbre où ils sont descendus :

Nous, aumônier de la Chapelle ducale, chapelain honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, avons songé à profiter de cette heureuse circonstance pour tirer d'un état déplorable les restes profanés des illustres personnages ci-dessus dénommés, et pour leur donner une sépulture convenable et digne, en les descendant au caveau de famille avec ceux des autres princes et princesses qui s'y trouvent réunis. Messieurs les Administrateurs du temporel de la fondation ducale, à qui nous avons communiqué ce projet, l'ont approuvé à l'unanimité, ont bien voulu s'y associer, et nous ont accordé toute latitude pour l'exécuter avec décence.

Nous étions persuadé que les tombes des caveaux de l'église Saint-François n'avaient pas été traitées autrement que celles du caveau creusé par ordre de Charles III ; le fait a vérifié l'exactitude de notre hypothèse. Nous ne pouvions non plus éprouver de doute au sujet des personnages dont nous allions recueillir les ossements. Outre les indications précises laissées par l'abbé Lionnois dans son *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*[1],

1. Tome I, p. 119.

nous possédons un *Extrait des Nécrologes des Pères Cordeliers de Nancy, concernant l'auguste Maison de Lorraine*, rédigé par le R. P. Villemin, membre de cette communauté[1], et dans lequel on trouve :

29 *Octobre* 1587. Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, *cujus corpus in choro ecclesiæ nostræ* CUM UTROQUE PARENTE *tumulatum jacet..*

23 *Janvier* 1577. Nicolas, fils d'Antoine et de Renée de Bourbon, *cujus corpus in sepulcro quod pluribus annis antè mortem construi jusserat, in medio chori ecclesiæ nostræ conditum quiescit.*

16 *Mai* 1554. Marguerite d'Egmont, première femme du prince Nicolas, *cujus corpus in centro chori nostri magnifico conditur sarcophago quiescit.*

19 *Février* 1602. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, *ejus corpus in magnifico serenissimi parentis sarcophago quiescit in centro chori nostri.*

Rappelons en passant que les mêmes nécrologes, marquant la sépulture du cardinal Jean, 76e évêque de Toul, fils de René II et de Philippe de Gheldres, disent : *cujus corpus in choro ecclesiæ nostræ propè majus altare quiescit.*

Nous avons donc fait lever les dalles qui couvrent le caveau du cardinal, dont la voussure n'existe plus, si ce n'est de quelques décimètres à chaque extrémité. Nous avons ensuite fait vider entièrement cette demeure souterraine qui mesure 2m 90c de longueur, sur 1m 90c de largeur, et 2m de hauteur, nous l'avons trouvée en parfait état de conservation, revêtue sur toutes ses faces et jus-

1. Nous avons pris copie de ce document sur l'original même, MSS. grand in-4° de 93 pages que possédait M. Gillet, conseiller à la cour impériale.

qu'à la naissance du cintre, de carreaux taillés, polis et bien conservés. Elle est tout à fait séparée du caveau de René II qui lui est contigu à l'ouest. Dans la clôture orientale, une communication de 1m 30c de hauteur sur une largeur de 0m 85c avait été ménagée avec la sépulture voisine dans laquelle on pouvait pénétrer. On y devait entrer par le caveau du cardinal, comme semble l'indiquer une marche assez élevée adossée au mur immédiatement au-dessous de la baie dont la semelle et les pieds-droits n'ont pas été dérangés.

L'une des dalles sur lesquelles reposait en partie cette marche ayant paru céder sous nos pieds, nous la fîmes lever ; le vide qu'elle laissa nous révéla l'existence d'une nouvelle crypte inférieure ayant moins de deux mètres de côté, maçonnée dans tout son pourtour, mais à moitié remplie de décombres ; nous y descendîmes cependant, sans toutefois pouvoir l'explorer comme nous l'aurions souhaité. Elle n'est couverte que dans une faible partie par les dalles du caveau supérieur, le surplus s'étend vers le milieu de la nef. Sans doute, cette fosse a dû servir de sépulture à quelque personne de marque : nous chercherions probablement sans succès à la connaître assez pour en écrire le nom[1].

Le caveau du duc de Mercœur a été rempli comme le précédent : la portion la plus rapprochée de la muraille, par les massifs qui supportent les colonnes et le stylobate du monument supérieur actuel ; la partie antérieure, par des décombres que nous n'aurions pu remuer sans exposer à quelque avarie le carrelage qui s'étend par-dessus.

1. Cependant on pourrait penser qu'elle serait celle du cardinal Jean, d'après le nécrologe rapporté ci-dessus.

Sans doute la poussière et le plâtras de ce dernier remblai n'est pas sans recéler encore des fragments osseux de nos illustres défunts ; il nous a fallu, quoique à regret, renoncer à les y chercher pour le motif que nous venons de dire ; au moins nous avons la certitude que, protégés par les constructions qui les abritent, ils sont désormais soustraits à toute nouvelle profanation.

Le sassement des matériaux provenant de la fouille que nous avions entreprise nous a été une preuve nouvelle à joindre à tant d'autres, du zèle frénétique avec lequel les démolisseurs ont exécuté la loi du 14 août 1792, ordonnant que tous les monuments, restes de la féodalité, existant encore dans les temples et autres lieux publics, seraient détruits à la diligence des communes. Ces matériaux se composent, en effet, de quantité d'éclats de marbre et de pierre provenant de fûts de colonnes, de chapiteaux, de corniches, d'ornements de divers genres et de statues brutalement mutilées.

Averti un peu tard, mais encore à temps, M. Pierre Sivry, procureur général du grand-duc de Toscane en sa chambre des liquidations de Lorraine, se hâta de réclamer du directoire du district de Nancy, qui l'accorda sans difficulté le 12 octobre de la même année, l'autorisation de réunir dans la chapelle castrale, attenant à l'église des Cordeliers devenue paroissiale, les inscriptions et monuments qui se trouvaient dans cette église, comme appartenant à la Maison grand-ducale et dont la démolition était déjà commencée[1]. Il ne put néanmoins sauver du désastre que la statue du cardinal de Vaudémont replacée

1. Lettre de M. Pierre Sivry à MM. les Administrateurs du directoire du district de Nancy.

aux Cordeliers et celles des quatre grands docteurs de l'Eglise qui décorent maintenant les chapelles du Sacré-Cœur et de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle dans la cathédrale de Nancy. Encore la statue de l'éminent prélat avait-elle subi un commencement de mutilation que, depuis, on a fait disparaître ; nous avons retrouvé, parmi les débris que nous avons remués, un des glands en marbre blanc, du carreau sur lequel est agenouillée cette statue, chef-d'œuvre de l'un des sculpteurs Drouin.

Si le résultat de notre exploration n'est pas absolument complet, il est au moins très-satisfaisant par le nombre considérable d'ossements humains que nous avons recueillis. En voici le détail exact, préparé par M. Thiéry, conservateur du Musée de la ville, qui a bien voulu nous prêter son concours avec une obligeance dont nous lui sommes reconnaissant :

1 portion supérieure de crâne, sciée pour l'embaumement, 1 fragment de mâchoire supérieure, 4 mâchoires inférieures dont une avec toutes ses dents, 7 clavicules, 8 omoplates et quelques fragments du même os, 5 fragments de sternum, 102 côtes et fragments, 79 vertèbres et fragments, 6 os iliaques, 5 sacrums, 4 humerus, 8 cubitus dont 1 brisé, 7 radius dont 1 brisé, 4 tibias dont 1 brisé, 5 péronés dont 2 brisés, 1 rotule, 5 calcanéums, 4 os du tarse, 38 os du métacarpe, du métatarse et des phalanges, des cheveux bruns, des cheveux blonds.

Nous avons aussi recueilli les bandes, clous, anneaux en fer qui nous sont tombés sous la main, deux petits fragments de plomb et du bois des cercueils.

Nos recherches étant terminées, nous avons nous-même déposé tous ces restes vénérables dans une caisse

en bois de chêne que nous avons fait sceller en notre présence et sur laquelle nous avons fixé l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre :

*Dépouilles mortelles de très-excellent prince Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont,* 81e *évêque de Toul et de plusieurs de ses plus proches parents.*

*Retirées du caveau où elles gisaient dispersées depuis leur profanation en* 1792, *elles ont été recueillies et déposées dans ce caveau de famille par les soins de M. l'abbé Guillaume et le concours de MM. les Administrateurs de la fondation ducale, le* 30 *octobre* 1867.

Nous avons enfin placé cette nouvelle caisse, sur deux ais en pierre de taille, comme le sont les autres cercueils, dans l'angle du 3e au 4e pan du caveau octogone, cet endroit nous ayant paru le plus convenable. Mais, pour ce faire, nous avons dû transporter la caisse qui s'y trouvait et qui renferme les cœurs de François de Lorraine, de Christine de Salm et de Marie Leveneur, en avant de celle qui fait face à l'angle du 2e au 3e pan. Aucune des autres caisses n'a été déplacée.

Cet acte de réparation accompli par un sentiment religieux, et avec la certitude de remplir les pieuses intentions de S. M. François-Joseph et de LL. AA. II. et RR. les Archiducs d'Autriche, nous avons récité les prières des morts, répandu l'eau sainte sur chacun des cercueils et fermé le caveau ducal. Il réunit maintenant tout ce qu'il nous semble possible de recueillir des cendres d'une famille souveraine dont la magnificence et la simplicité, devenues proverbiales, ont rendu le souvenir impérissable.

L'abbé GUILLAUME.

**LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES ARCADES DE ROME. M. DE COGOLIN ET M. DE KLINGLIN.**

M. le baron de Saint-Vincent a communiqué à la Société[1] la liste des Lorrains qui comptèrent parmi les membres de l'Académie des Arcades de Rome. Il me permettra d'ajouter quelques lignes à la note qui parut dans le présent journal (1864, p. 39). Il est hors de doute que c'est bien Mme de Graffigny dont M. F. Sorgenti a voulu parler sous le nom de *Sirenia Citeriaca* (n° 3). Quant à vouloir changer le nom de Cogolin en Klinglin, c'est une autre question. Les *Mémoires de la Société royale de Nancy* (année 1754, p. 153) indiquent comme membre associé étranger :

« Le chevalier de Cogolin, de l'Académie de Berlin et de celle de Rome. »

Joseph de Cuers de Cogolin[2] naquit à Toulon en 1702; il entra dans la marine, qu'il dut quitter pour raison de santé. Feller, dans son Dictionnaire, le loue de n'avoir pas mis le talent de versifier agréablement, qu'il possédait, au service du vice et de l'irréligion. On a de lui quelques odes et quelques fragments de traductions en vers d'Ovide et de Virgile. Il mourut à Lyon en 1760. M. de Cogolin fut admis à la Société de Nancy en même temps que le critique Fréron. Son discours de réception occupe, dans les *Mémoires* de cette Société, soixante-deux lignes. Les deux tiers contiennent des louanges en l'honneur du roi Stanislas, le dernier tiers consiste en réticences sur le peu de mérite du récipiendaire[3]. Le cata-

1. *Journal de la Société*, 1863, p. 231.
2. Cuers et Cogolin, petites villes du département du Var.
3. Tome III, p. 237, 1755.

logue Noël (n° 2241) indique de M. de Cogolin une traduction en vers français du poëme latin en l'honneur du roi de Pologne, prononcé par le P. Boscovich de la société de Jésus, le jour que le portrait de Sa Majesté fut placé dans la salle des Arcades. (Nancy, chez Pierre Antoine.) L'ouvrage est dédié au roi ; M. le custode des Arcades ne s'est donc pas trompé en désignant le chevalier sous son anagramme Clonigo.

Le tome second des mêmes *Mémoires* contient une lettre écrite en italien, adressée au Père de Menoux par le custode général de l'Arcadie, nommé Morey, contenant la description de la réception dans cette Société du roi de Pologne. On le baptisa du nom d'Eutimio Alifireo, au milieu des vivats, et après qu'on eut lu la traduction de son discours, présenté d'abord à Nancy sous le voile de l'anonyme. (Rome, 24 mars 1753.)

ARTHUR BENOIT.

---

Notre honorable confrère, M. Dieudonné Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale, nous adresse la note suivante :

Dans son article sur le lieu de naissance du poète Saint-Lambert, publié dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, année 1861, p. 67, M. Louis Lallement dit, dans la note 2 de la page 76 : « que ses recherches » ont été infructueuses pour découvrir le texte de la sen- » tence du bailliage de Nancy » qui ordonnait la rectification de l'extrait de baptême du sieur Saint-Lambert.

J'ai eu le bonheur de retrouver ce document, dont le texte est conforme aux appréciations qu'en a données l'auteur de l'article en question ; en voici la copie :

« Du 28 may 1761.

» Vu la requête à nous présentée par le sieur Jean François de St. Lambert, chevalier, seigneur d'Egremont, expositive qu'il est fils du sieur Charles de St Lambert et de dame Marie Christine Chevalier ainsy qu'il en conste par l'extrait de baptême du vingt sept décembre mil sept cent seize et du contrat de mariage desdits père et mère du vingt un février même année, lequel extrait est de la paroisse Notre Dame de cette ville, où il a été baptisé ; que dans la rédaction de la minutte de cet acte de baptême l'on a obmis d'y insérer qu'il étoit fils du sieur Charles de St. Lambert, et que comme cette omission est de conséquence, il a conclu à ce qu'il nous plut ordonner que par devant tel commissaire il nous plaira nommer, le curé de la paroisse Notre Dame de cette ville sera tenu de représenter ou d'y envoyer le registre des baptêmes de la paroisse de l'année mil sept cent seize sur lequel et à l'endroit de la minute de l'extrait de baptême de l'exposant, le même sieur commissaire sera autorisé de faire la correction ou addition dont il s'agit en ces termes (Jean françois fils légitime du sieur Charles de St. Lambert), en conséquence ordonner que le même curé lui expédiera les extraits dont il aura besoin conformément auxdites correction et addition. Ladite requête signée Loubault procureur.

» Vu le contract de mariage desdits sieur et dame de St. Lambert, ensemble l'extrait de baptême de l'exposant ; le soit communiqué au bas de ladite requête, conclusions en suite et ouï le sieur François en son rapport et tout considéré,

» Nous ordonnons qu'aux frais et à la diligence du sr de St Lambert, les registres des baptêmes de la paroisse

de Notre Dame de cette ville de l'année mil sept cent seize seront déposés en notre greffe pour être la reconnoissance d'iceux faite par devant le sieur François conseiller rapporteur, et iceluy authorisé de faire les corrections nécessaires dont procès verbal sera dressé.

» Jugé à Nancy en la chambre du conseil par MM. Mengin lieutenant général, François conseiller rapporteur et Doyen conseiller, ce jourd'hui vingt huit mai mil sept seize.

» Signé : Mengin, François, Doyen. »

« Et ce jour vingt neuf may 1761 est comparu au greffe l'huissier Claude, lequel en exécution de la sentence cy dessus a deposé un registre commençant le douze juin mil sept cent quinze contenant cent quarante huit roles cottés et paraphés et finissant le six janvier mil sept cent dix huit qu'il a dit luy avoir esté remis par le sieur Renauldin prêtre curé de la paroisse Notre Dame de cette ville et a signé. Signé Claude.

» Nota. Que la décharge du registre cy dessus est au bas du procès verbal dudit jour 29 may 1761 à requête du sieur de St. Lambert. »

---

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mlle Grandcolas (Marianne), de Vitrey, a donné une ancienne statuette de la Sainte-Vierge, malheureusement mutilée, mais encore fort intéressante.

— M. Rolin, du même lieu, a offert une monnaie romaine et une petite agrafe en argent, trouvées sur le territoire de Vaudémont.

— M. Hautoy (Christophe-Siméon), de Villers-lès-

Moivron, a fait don d'un Trajan en bronze, trouvé dans le bois communal de ce village.

---

## CHRONIQUE.

### VISITE DE S. M. I. R. A. L'EMPEREUR D'AUTRICHE A LA CHAPELLE DUCALE DE LORRAINE.

Après avoir visité le Palais qu'ont habité ses illustres Ancêtres, S. M. l'Empereur d'Autriche s'est rendue dans la chapelle funèbre où reposent leurs cendres. Accompagnée de ses deux frères, les Archiducs Charles-Louis et Louis-Victor et de toute sa suite, Elle a été reçue, sur le seuil de l'église des Cordeliers, par Mgr l'Evêque diocésain qui lui a présenté l'eau bénite, par l'aumônier ducal, son chapelain honoraire qui, revêtu de ses insignes, lui a donné l'encens, et par MM. les Administrateurs des deniers de la fondation. L'entrée du temple, surmontée d'un faisceau de drapeaux et du grand écusson aux armes pleines de Lorraine, était décorée d'une double portière également armoriée de Lorraine et gracieusement prêtée, pour la circonstance, par M. le comte Alexandre de Lambel.

Le Monarque s'est immédiatement rendu dans la chapelle où, après s'être agenouillé et avoir prié avec un profond recueillement, Il admira l'ensemble de la construction commencée par Charles III, le superbe dôme sculpté par les Drouin, le groupe en marbre blanc d'Italie qui couronne l'autel, et le Christ au tombeau qui en décore la partie antérieure. Il fit ensuite le tour de ce sanctuaire de famille, s'arrêtant devant chacun des cénotaphes, écoutant avec une religieuse attention les détails nécrologiques que lui donnait M. l'abbé Guillaume et les réponses aux questions qu'Il daignait lui adresser.

Revenue à l'entrée de la chapelle, Sa Majesté descendit dans la crypte où se trouvent réunis les restes mortels de près de quatre-vingts princes ou princesses de l'*Auguste Maison*. Trente cierges écussonnés de Lorraine en éclairaient le pourtour et huit des lustres employés à la cérémonie expiatoire de 1826, appendus à la voûte, achevaient de répandre sur les sarcophages une

lumière qui permettait d'en lire facilement les inscriptions. L'Empereur, évidemment impressionné, s'arrêta devant chacun des cercueils, demandant à M. l'aumônier de quels personnages ils contiennent les restes mortels.

Remonté dans l'église de René II, S. M. François-Joseph fut conduit devant le mausolée de ce vainqueur du Téméraire, devant la statue couchée de Philippe de Gheldres, œuvre du célèbre Richier, et devant le monument élevé par les Lorrains à la mémoire de Léopold ; il en examina la structure et voulut savoir où gisent les corps de ces membres si célèbres de la famille ducale. M. l'aumônier satisfit avec empressement la pieuse et filiale curiosité de l'Auguste Visiteur qui daigna lui exprimer combien il était touché de ce qu'il venait de voir et d'entendre.

Les deux monuments sacrés visités par S. M. l'Empereur et par LL. AA. II. les Archiducs, ses frères, ne pouvaient que les intéresser sous plus d'un rapport, mais d'une manière grave et mélancolique. La pensée d'enlever à ce pèlerinage impérial quelque chose de sa tristesse naturelle, avait inspiré de nobles cœurs et les avait rendus ingénieux.

M. Rendatler, jardinier-fleuriste, qui a, pendant plusieurs années, habité Vienne, où il a été témoin de la bonté populaire de la famille impériale d'Autriche, a placé sur l'autel de la chapelle ducale une vaste et magnifique corbeille des fleurs les plus fraîches, les plus éclatantes et les mieux agencées.

Au moment où Sa Majesté s'agenouillait dans le sanctuaire funèbre pour y faire sa prière et, peut-être, émettre le vœu dont Elle a répété la formule à notre Empereur, au dîner de l'hôtel de ville de Paris, M^lle^ Thérèse, baronne de Bouchenvörde-Stempfel, née *baronnesse* de Keyserling, alliée à la famille de Palffy, placée dans le chœur de la grande église, a chanté, d'une voix éclatante et pure, l'*Ave Maria* de Chérubini aux accords de l'harmonium tenu par M. Rigaux et l'accompagnement obligé de cor anglais, par l'un des meilleurs professeurs de musique de Nancy, M. Léopold Kuschnick, neveu du capitaine de Kuschnickow, ancien aide de camp du général de Firmont, au service d'Autriche.

Cette coïncidence de prière, délicatement ménagée, n'aura pas échappé à l'attention de Sa Majesté, et peut-

être les pieux accents de la jeune et noble cantatrice auront dilaté son cœur tristement oppressé. En toute hypothèse, cette imposante et solennelle visite aux tombeaux de nos anciens princes lorrains, par leurs nobles descendants, n'a provoqué de la part de *l'assistance d'élite* qui remplissait l'église conventuelle que les sentiments les plus sympathiques et les plus respectueux.

L'abbé GUILLAUME.

---

M. René, inspecteur primaire à Toul, nous fait part, en ces termes, d'une découverte qui intéresse les archéologues et les numismâtes : « Jeudi dernier, 14 novembre, un habitant de Battigny, nommé Thomâssin, en creusant un trou dans un pré, a découvert un petit vase en terre brune de Favières. Ce vase a une forme assez gracieuse et ovale par le haut, d'environ un décimètre dans sa plus grande dimension. Il était recouvert d'une pierre et paraissait rempli de terre ; à côté se trouvait un vieux couteau en fer rouillé. Le sieur Thomassin, en voulant enlever la terre qui s'y trouvait, a découvert au fond du vase 29 pièces d'argent. Ce sont des pièces lorraines, que j'ai examinées hier à Favières, où la femme Thomassin les a apportées pour les montrer. Il y en a 6 qui datent de 1541 et une de 1538, portant cette inscription : *Moneta nova cusa Nanceii ;* 6 de 1658, de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar. Ces 13 pièces sont parfaites de conservation. Les 16 autres ont une forme octogonale ; il y en a 5 de grande dimension, du poids de 25 grammes chacune, environ 7 de moyenne et 4 de petite. Les inscriptions sont effacées ; il n'y a de distinct que le millésime de 1634 sur l'une, et sur toutes une croix sur une des faces. Il m'a semblé voir une ancre de marine formant une branche de la croix. Ces 29 pièces pèsent environ 500 grammes. »

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

# JOURNAL

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

16e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1867.

Nous donnerons, en forme de supplément, avec le prochain numéro, une table des matières des seize premiers volumes du *Journal,* qu'a bien voulu rédiger notre laborieux confrère M. Arthur Benoit, de Berthelming.

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 8 novembre.**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**Renouvellement du Bureau.**

Le Président annonce l'ouverture d'un scrutin secret pour le renouvellement du Bureau, et invite MM. les

membres présents à y prendre part. Ensuite du dépouillement de ce scrutin, le Président proclame ainsi la composition du Bureau de la Société pour l'année 1868 :

Président, M. Henri Lepage ;

Vice-président, M. Alexandre Geny ;

Secrétaire annuel, M. Ch. Laprevote ;

Secrétaires-adjoints, MM. L. Wiener et Volfrom ;

Bibliothécaire, M. A. de Bonneval.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. de La Guépière, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

La Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François adresse le premier bulletin de ses travaux, et demande d'entrer en échange de publications avec la Société d'Archéologie lorraine ; cette proposition est accueillie avec empressement, et il est décidé que le prochain volume des *Mémoires* sera adressé à la Société de Vitry-le-François.

L'Académie impériale de Metz et la Société libre d'Emulation de Liége ont adressé les programmes des concours ouverts pendant l'année 1867-1868 : ces programmes resteront chez le secrétaire de la Société, qui les tiendra à la disposition de MM. les membres qui voudraient en prendre connaissance.

**Admission et présentation de membres.**

Sont présentés comme candidats : M. Brunement, ancien notaire à Nancy, par MM. Lepage, de Saint-Florent et Bretagne ; M. l'abbé Doyotte, directeur de la Maison des hautes études, par MM. les abbés Guillaume, Charlot et Lallemand ; M. l'abbé Zamaron, curé de Bouxurulles (Vosges), par MM. les abbés Régnier et Marchal, et par

M. Ch. Laprevote ; M. Guénin, notaire à Remiremont (Vosges), par MM. Gaspard, Bretagne et Laprevote ; M. le prince d'Hénin, membre du Conseil général des Vosges, par MM. Lepage, de Scitivaux et Ch. Laprevote ; M. Lanty, conservateur des hypothèques à Nancy, par MM. Quintard, Bretagne et H. Lepage ; M. Remy, chef d'institution à Paris, par MM. Jouve, Wiener et l'abbé Guillaume ; M. Fourier Aubry, négociant à Mirecourt, par MM. Gaspard, Lepage et de Bonneval ; M. Pierre Lallemand de Mont, étudiant en droit, par MM. Frédéric Lallemand de Mont, Lepage et de Rozières ; M. Edmond Elie, ancien officier de cavalerie, par MM. Alex. Geny, L. Wiener et de Rozières.

**Ouvrages offerts à la Société.**

*L'ancienne église collégiale de Saint-Nicolas de Munster (Meurthe)*, par M. Arthur Benoit.

*Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe*, années 1865 et 1866, par M. le docteur Demange.

*Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine du département de la Meurthe*, par M. le docteur Ed. Simonin.

*Souvenir de la visite faite à N.-D. de Bonsecours, par S. M. François-Joseph et par LL. AA. II. les Archiducs Charles-Louis et Louis-Victor, le 22 octobre* 1867, par M. l'abbé Morel.

*Allocution prononcée par M. Vagner à la distribution des prix du 19 avril 1867 pour les écoles des frères.*

*Société de Saint-Vincent-de-Paul. Assemblée du 18 juillet* 1867.

*Le Postillon lorrain* pour 1868.

*La Vénus de Milo,* par M. Morey.

*La force de recul appliquée à la marche des aérostats,* par M. Morey.

*Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 27 avril 1867.*

*Revue des Sociétés savantes,* juin, juillet, août et septembre 1867.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1866.

*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* 2e série, tome V, 1re livraison.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre 1867.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* nos 1 et 2, 1867.

*Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* tome X, 2e trimestre 1867.

*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres,* no 5, tome II.

*Bulletin de la Société archéologique de Sens,* 1867, tome IX.

*Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François,* 1867, tome I.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 1867, 1er et 2e trimestres.

*Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy,* tome XXVII, 1864 et 1865.

*Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, tome IX, 1re livraison.

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille*, années 1865, 1866 et 1867.

*Mémoires de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn)*, 6e volume, juillet 1867.

**Lectures.**

M. H. Lepage continue la lecture d'un mémoire de M. E. Olry, intitulé : *La Montagne de Sion-Vaudémont*. Cette lecture sera achevée à la prochaine séance.

---

## MÉMOIRES.

### LE PAGANISME DU ROI-BOIT[1].

Le titre de cette courte dissertation est peut-être de nature à faire croire que nous nous proposons d'attaquer, comme entachée de paganisme, une cérémonie ou, pour mieux dire, une fête, que bien des gens, et des plus respectables, regardent comme une de ces pieuses traditions à nous léguées par le moyen âge. Que l'on se rassure; notre intention n'est point d'en provoquer, d'en hâter l'anéantissement ; nous n'avons, en prenant la plume, d'autre but et d'autre projet que de faire connaître, en peu de mots, l'origine, les progrès et la décadence d'une

1. Nous avons pensé faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant cette intéressante dissertation, que notre regretté confrère Aug. Digot a publiée dans le journal *l'Espérance*, n° du 6 janvier 1844. Elle a presque, en ce moment, un caractère d'actualité, puisque nous touchons à la fête dont il y est parlé.

institution, qui sera bientôt placée au nombre des souvenirs historiques.

Nous sommes, d'ailleurs, bien éloigné de blâmer, d'une manière absolue, une fête dont l'origine se perd, pour ainsi dire, dans la nuit des temps, et qui a pu, quand on l'a renfermée dans de justes limites, produire des résultats heureux, en rapprochant et réconciliant les membres d'une famille désunie, à une époque où la cérémonie du Roi-boit était regardée par tout le monde comme une fête d'obligation et solennisée avec une pompe et une joie que l'on ne connait plus guère de nos jours.

Çar il ne faut pas s'y tromper ; ceux qui viendront après nous ne connaîtront plus que par la tradition la solennité du Roi-boit. Autrefois, il n'y avait, pour ainsi dire, pas une famille où elle ne fût célébrée avec une foule de rits et d'accessoires qui avaient un fond commun, mais qui variaient cependant de province à province, et même de canton à canton. Les temps sont bien changés, et c'est à peine si, dans les villes, on retrouve une ombre de cet usage chez quelques familles patriarcales, où toutes les vieilles traditions n'ont point encore complètement péri. Depuis la Révolution française surtout, la décadence du Roi-boit est devenue rapide ; mais on serait dans l'erreur si l'on n'assignait pas à son déclin une date plus ancienne. C'est, en effet, au commencement du règne de Louis XIV qu'il faut placer le commencement de ce déclin, qui, depuis, a toujours été en augmentant. Les nobles abandonnèrent les premiers cet antique usage ; ils furent, tout naturellement, imités par la bourgeoisie. Il est évident que la cérémonie du Roi-boit, qui, malgré son origine païenne, suppose cependant, dans ceux qui l'observent, un fond de christianisme,

devait être négligée en même temps que la religion même, dont elle semble, bien à tort, une conséquence et une émanation. La fête dont nous parlons commença donc à être moins exactement célébrée pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, et ce fut alors qu'un savant ecclésiastique, Jean Deslyons, docteur de Sorbonne, doyen et théologal de l'église cathédrale de Senlis, forma le projet de combattre, avec les armes de la critique et de la théologie, cette fête, qu'il appelait un abus, et d'en faire cesser complètement l'habitude.

En 1664, il prêcha dans la cathédrale de Senlis et fit imprimer, cette année-là même, plusieurs sermons, auxquels il donna le titre assez bizarre de *Discours ecclésiastiques contre le paganisme du Roi-boit*. Les efforts du savant chanoine furent infructueux. Son livre, qui est fort curieux, n'eut aucune influence ; les savants le parcoururent et le placèrent avec respect sur les rayons de leurs bibliothèques ; ce qui ne l'a pas empêché de devenir fort rare ; mais on n'en continua pas moins à solenniser la veille de l'Epiphanie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Nous avons déjà averti que nous sommes moins exclusifs que le théologal de Senlis ; nous croyons, en effet, qu'on ne doit point blâmer et essayer d'anéantir la fête elle-même, et qu'il faudrait se borner à en faire disparaître les abus. Le Roi-boit n'a point, d'ailleurs, toujours été célébré d'une manière uniforme, et, tandis que, dans certaines localités, il était la source et l'occasion de graves et nombreux désordres, il était réduit, dans beaucoup d'autres, et surtout dans nos contrées, à une fête aussi simple que décente, et dont le retour était attendu

par tous les honnêtes gens avec impatience, comme un de ces rares moments où les membres de la même famille se réunissent pour se réjouir en commun et oublier les petites inimitiés qui pouvaient les diviser. Ainsi, nous pensons que, s'il en était temps encore, il faudrait conserver la solennité du Roi-boit, en la purgeant, non-seulement des excès qui en faisaient une véritable profanation, mais encore de plusieurs observances et pratiques superstitieuses qui s'étaient introduites en différentes localités.

Il nous semble aussi que cette cérémonie devrait se célébrer non pas la veille de l'Epiphanie, mais le jour même de cette fête. Le repas plus ou moins somptueux qui accompagne toujours la célébration du Roi-boit est au moins déplacé à la vigile d'une des plus grandes fêtes de l'Eglise catholique. Nous savons que le jeûne de cette vigile, ainsi que celui de la vigile de l'Ascension, sont tombés en désuétude, et nous n'en demandons pas le rétablissement, puisque l'autorité, chargée de veiller au maintien de la discipline, a cru devoir fermer les yeux sur cette double infraction et tolérer l'inobservation de ces deux jeûnes qui, autrefois, étaient rigoureusement prescrits. Mais il est inconvenant de choisir un jour où le jeûne était autrefois obligatoire, pour se réunir et s'asseoir à un festin, dans lequel les règles de la tempérance et de la sobriété ne sont pas toujours observées avec scrupule.

On a soutenu, nous ne l'ignorons pas, que le jeûne ne fut pas autrefois obligatoire à la vigile de l'Epiphanie, et on a voulu par là chercher à excuser, à pallier les excès qui se commettaient en ce jour. Mais cette opinion ne peut se soutenir devant un examen impartial et attentif

de tous les passages des anciens écrivains ecclésiastiques, concernant la fête de l'Epiphanie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ce fut seulement vers la fin du XIe siècle que cette pratique tomba en désuétude dans certaines contrées. Or, c'est précisément à cette époque que l'on remarque les premières traces de la cérémonie du Roi-boit, dont nous allons maintenant rechercher l'origine.

Il a été présenté, sur cette question assez embrouillée, deux explications plus ou moins vraisemblables, et que nous ferons connaître en peu de mots.

D'après les partisans et les défenseurs de l'orthodoxie du Roi-boit, cette cérémonie, ce festin et les cris dont il est accompagné, devraient être regardés comme une réminiscence de ce qui se serait passé dans l'étable où naquit N.-S. J.-C. Ils prétendent, et nous ne rapporterions point ici cette histoire, qui ressemblerait fort à un blasphème si l'on ne connaissait le caractère et les intentions de ceux qui l'ont inventée et propagée ; ils prétendent, disons-nous, qu'au moment où les Mages pénétrèrent dans l'étable, le Sauveur recevait la nourriture ordinaire des enfants du même âge, et que ces Sages s'écrièrent alors : Le Roi boit, le Roi boit. — Il est, nous le présumons du moins, inutile d'ajouter que cette tradition n'est revêtue d'aucun caractère respectable. Néanmoins on la produisit gravement comme une preuve de l'origine pieuse et légitime du Roi-boit. A entendre ceux qui se sont constitués les défenseurs officieux de cette fête, les premiers chrétiens auraient établi cette cérémonie pour conserver le souvenir du repas pris par le Sauveur en présence des Mages et pour rappeler les cris que ceux-ci auraient poussés en cette circonstance.

Nous ne nous arrêterons pas à combattre cette fable puérile, car l'exposer est en faire une réfutation suffisante.

La véritable origine du repas des Rois est celle-ci : tout le monde connaît, au moins de nom, les Saturnales des Romains ; or, il existe entre ces fêtes anciennes et celle dont nous parlons tant de ressemblances et de rapports, qu'on ne peut légitimement révoquer en doute que la seconde ne soit une réminiscence des premières.

L'époque est la même. Les Saturnales duraient, il est vrai, plus longtemps ; elles commençaient, selon Macrobe[1], au moment du solstice d'hiver, mais elles se prolongeaient jusque dans les premiers jours de janvier, grâce à la réunion de plusieurs autres fêtes, connues sous les noms d'*Opalia*, *Sigillaria*, *Angeronalia*, *Compitalia*, *Laurentinalia*, *Juvenalia*, *Brumalia*, *Phebalia*, *Calendœ* et *Strenia*.

Il résulte, d'ailleurs, de plusieurs passages de Tertullien[2] et de saint Grégoire de Naziance[3], que certains chrétiens ne rougissaient point d'observer, malgré leur conversion, ces cérémonies prohibées par le christianisme. Il est prouvé que, malgré les efforts faits par les évêques pour déraciner ces habitudes coupables, la célébration des Saturnales se maintint, avec des modifications, dans plusieurs localités, et qu'après plusieurs siècles d'obscurité, ces antiques superstitions reparurent au grand jour et donnèrent naissance à ces réjouissances immondes connues sous le nom de *fête des fous*, et qui furent une des taches du moyen âge. Il est également certain

1. V. *Saturn.*, bib. 8, c. 2.
2. V. de *Idolatria*.
3. V. *Orat in Christi Nativitate*.

que le repas de la veille des Rois doit être considéré comme dernier reste de la fête des fous, qui durait depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie, c'est-à-dire absolument le même espace de temps que les Saturnales des anciens.

On sait quelles étaient les cérémonies et les réjouissances qui signalaient, chez les Romains, la solennité des Saturnales. Pendant les quinze jours consacrés à ces fêtes, ils se donnaient réciproquement des repas somptueux[1], se faisaient différents présents[2] et s'envoyaient notamment des gâteaux et des cierges. Or, qui peut méconnaître ici l'origine des étrennes actuelles, celles du gâteau des Rois et celle de la coutume, établie naguère encore dans plusieurs provinces de France, de donner à ses amis de petites chandelles à l'époque de l'Epiphanie.

Enfin, il est un dernier usage commun aux Saturnales et à la cérémonie du Roi-boit, et cette seule conformité suffirait pour reconnaître à l'instant même l'origine de celui-ci. Nous voulons parler de l'élection d'un roi, auquel chacun des convives devait obéir[3]. La seule différence que l'on puisse signaler entre la cérémonie ancienne et celle que l'on célèbre de nos jours, est la manière de procéder à l'élection du roi; chez nous, c'est la fève qui désigne le souverain, tandis que, chez les Romains, les dés étaient employés dans ce but, ainsi que cela résulte de ces deux vers de Martial :

Unctis falciferi senis diebus,
Regnator quibus imperat fritillus[4].

1. V. *Macrobii Saturn.* bil. I, c. 1.

2. V. *Martial.*

3. V. *Lucien, Dialogue sur les Saturnales.*

4. V. Martial, Epig., lib. II, épig. 7.

vers que le Théologal de Senlis a traduits de la manière suivante :

En ces jours gras et parfumez
De la débauche de Saturne,
On voit sous l'empire des dez
Sortir les Rois au sort de l'urne.

N'oublions pas non plus de rappeler que les Saturnales étaient autrefois, pour les esclaves, un temps de liberté ; ils commandaient alors à leurs maîtres, et ceux-ci obéissaient à des ordres qui n'avaient d'ailleurs rien de difficile ni de fâcheux. Cet usage antique s'était aussi conservé, non point en France, où les domestiques semblent n'avoir jamais eu d'autre privilége que celui de prendre part au gâteau des Rois, mais en Angleterre[1], en Suisse, en Allemagne[2], et peut-être encore dans d'autres contrées.

De la ressemblance de ces différentes coutumes, ressemblance qui ne peut être l'effet du hasard, il résulte, comme nous l'avons dit plus haut, que la solennité du Roi-boit n'est qu'une réminiscence et une copie épurée des Saturnales antiques. Il est assez difficile, il est vrai, de saisir la tradition qui les lie l'une à l'autre, mais cela n'est pas absolument impossible. Il faut, d'ailleurs, faire observer que l'Eglise, voulant déraciner complètement ces usages profanes, avait longtemps veillé à ce que le

1. Nous devons faire observer qu'en Angleterre les fêtes duraient depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie, par conséquent aussi longtemps que les Saturnales des Anciens. V. Polydore-Virgile, *De inventione rerum*, lib. v, c. 2.

2. V. *Stuckius, Antiquitates conviviales*, lib. I, c. 43, page 125 ; édit. de Zurich, 1582.

jeûne de la vigile de l'Epiphanie fût rigoureusement observé. Cette précaution empêcha, pendant plusieurs siècles, de célébrer avec splendeur la solennité et mit obstacle à ce que cette fête fût conservée dans un grand nombre de lieux. Mais enfin, cet usage prit le dessus; peu à peu, on cessa d'observer le jeûne de la vigile, et, pour se rassurer, on prétendit que le temps de Noël durant jusqu'à l'Epiphanie, et cette époque devant être consacrée à la joie, il était contraire à l'esprit de l'Eglise de jeûner la vigile de cette dernière fête. L'Eglise céda, de guerre lasse, et ferma les yeux sur cette infraction, tout en condamnant les excès et les coutumes superstitieuses dont la célébration du Roi-boit pouvait être accompagnée.

Il nous resterait, pour épuiser le sujet, à parler de ces coutumes superstitieuses, dont nous n'avons encore rien dit; mais un pareil détail nous entraînerait trop loin, car ces coutumes variaient à l'infini, et, d'ailleurs, de semblables recherches ne sauraient offrir beaucoup d'intérêt; nous nous contenterons d'indiquer quelques usages plus remarquables que les autres.

.................................................

En Angleterre, on donnait des festins aussi somptueux que possible; on tâchait d'opérer la réconciliation de ceux qui entretenaient des inimitiés; on nourrissait les pauvres et on obéissait à ses laquais. Mais, malgré cette affectation à spiritualiser la débauche de ces fêtes, elles étaient la source d'une foule de désordres et d'excès. Ecoutons ce qu'en dit le Théologal, que nous n'avons guère fait qu'abréger dans tout le cours de cette dissertation : « Ce sont toujours les Saturnales, les roys » s'y font avec des fèves, et les reines avec des pois.

» On boit, et on s'enyvre, à force de crier le Roy-boit. » La populace est plus agitée et débordée en folies, que » la Tamise et la mer ne le sont de leurs flots. On n'en» tend dans les maisons et dans les rues que des tem» pestes de passions différentes, de jeu, d'yvrognerie, de » chansons et de danses[1]. »

A la cour de France, il était d'usage, dans le XVI^e^ siècle, de tirer au sort une reine de la fête, que le roi conduisait à la messe le jour de l'Epiphanie, et qui allait à l'offrande après le prince. Il en est fait mention dans le journal de Henri III. Voici ce qu'on y lit : « 1578. Jan» vier. Le lundy, sixième jour des Rois, la demoiselle de » Pons de Bretagne, Reyne de la fève, par le Roy desespe» rement brave, frisé et gauderonné, fut menée du châ» teau du Louvre à la messe en la chapelle de Bourbon, » estant le Roy suivy de ses jeunes mignons, autant ou » plus braves que luy..... »

Enfin, une dernière cérémonie, à la disparition de laquelle on attachait beaucoup d'importance, mais qui ne fut usitée que dans un petit nombre de provinces, est l'invocation du Phœbé. On ignore quelle est l'origine de cette cérémonie bizarre, qui consistait à prononcer les mots : *Phœbe Domine*, avant de manger le gâteau des Rois. D'après les uns, ce mot *Phœbé* n'aurait représenté primitivement que le nom de la fève placée dans le gâteau, et qu'on écrivait autrefois *febue ;* selon d'autres, au contraire, cette invocation, loin d'être une puérilité, serait un reste du culte rendu à Phœbus ou Apollon. Quoi qu'il en soit, et dans l'incertitude où on se trouvait relativement à cette étymologie, on condamna, et

1. V. *Stuckius*, op. cit., p. 203.

avec raison, cet ancien usage, qui avait d'ailleurs beaucoup d'analogie avec certains rits païens. Il est, en effet, prouvé que les anciens offraient, ou, pour mieux dire, mangeaient des gâteaux en l'honneur du soleil et de la lune, connus chez eux sous les noms de *Phœbus* et de *Phœbé*[1]. On avait essayé, il est vrai, de donner à ces termes un sens plus orthodoxe, et prétendu que les termes *Phœbe Domine* devaient être considérés comme une invocation à N.-S. J.-C., honoré, en cette circonstance, sous le nom païen de *Phœbus*. Cette explication saugrenue ne serait plus admise de nos jours, mais elle aurait pu l'être au XVI[e] siècle. On sait que plusieurs poëtes de cette misérable époque, appelée si obligeamment la *Renaissance*, ne rougirent point d'attribuer à Dieu le Père et à J.-C. les titres de certaines divinités païennes, et que Batiste Mantouan, général des Carmes, donna à Dieu le nom de Jupiter et à J.-C. celui d'Apollon, dans son poëme sur l'enfantement de la Sainte-Vierge[2].

Vers la même époque, le poëte La Boderie, dans son premier *champ royal sur la conception immaculée de Marie,* parle en ces termes du Fils de Dieu :

> Ainsi sans plus, éclairant son flambeau,
> Descendre fit Phœbus en sa charette
> Si que neuf mois se tint le Jouvenceau
> La perle Juive en nature parfaite.

Il est facile de comprendre, après ce que nous venons de dire, combien la célébration du Roi-boit dut entrainer

1. V. Saint Jérome, in c. 7. *Jeremiæ.* Saint Epiphane, Haeres 78, 79. Saint Augustin, Serm. 215.

2. V. *Parthenices, primæ quæ Mariana nuncupatus, libri tres.*

de désordres, à combien de pratiques superstitieuses elle donna naissance. Nous ne pouvons en avoir aujourd'hui qu'une idée bien imparfaite, parce qu'un grand nombre de ces abus ont disparu, et que, d'ailleurs, cette fête nous semble avoir été solennisée en Lorraine avec plus de décence qu'en d'autres provinces. Mais, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, une réforme était urgente, et ce fait nous explique la vivacité des reproches que Jean Deslyons adressait alors à ceux qui regardaient comme licite la célébration d'une cérémonie à moitié païenne. Ecoutons-le un instant, car son *invective* n'est pas dépourvue d'originalité : « Pour peu qu'on ait de foy et de » charité, si on regarde de près les désordres qui arri- » vent de la création, et de l'exercice de ces Roys de la » Febve, on voudrait les pouvoir casser avec les verres » de leur empire. Car il vient de cette Febve royaliste, » mille germes de pechez dans chaque maison, comme » tous les crimes du monde y sont venus de la semence » d'une pomme deffenduë............ Et je n'aurais qu'à » *citer le texte* du Prince des Apostres pour montrer » qu'en son sens, le Roy-boit est un pur Paganisme de » la façon qu'il se pratique parmy le menu peuple, *in* » *luxurijs, desiderijs, vinolentijs, comessationibus,* » *potationibus.* Voilà les choses que S. Pierre nomme » expressement le vieil Paganisme;............ les passions » brutales, les buvettes et les goinfreries, les débauches » continuelles de jour et de nuit dans le vin et dans la » bonne chere..... » Ailleurs, après avoir décrit les excès et les désordres qui se commettaient dans les Saturnales des Anciens, il ajoute : « Ceux qui sçavent le monde » avoüeront que c'est là justement ou à peu près, la » Royauté de notre feste, et que les Roys et les Reines

» s'y font souvent obéir de la sorte, en commandant des » niaiseries et des impertinences, quelquefois des civilitez ou des simplicitez prétenduës, comme des dances » ou des baisers, qui vont sourdement et lentement au » crime, qui preparent l'amorce du sale amour qui en» gendrent ou qui nourrissent la fausse joye........... » Voilà justement où vont les loix et l'empire des Roys » de la febve; à commander le festin et à le payer; à re» gler les coups à boire; à faire crier le Roy boit; à or» donner du jeu, de la chanson, et de la dance, des » inepties et des impuretez, sous le nom des civilitez » qu'on fait aux Dames, et de mille impudences dont on » soüille la bouche et les oreilles des chrestiens........... » Qui pourra nombrer les yvrogneries des Artisans et » des corps de Mestier, sous prétexte de leur Gâteau, et » des reliefs de cette ridicule Royauté? Qui pourra dé» crire les turpitudes............ des Soldats, des Garcons » de Boutique, des Echoliers et de tous les gens bru» taux.....[1]. »

La conclusion que le chanoine de Senlis tire de tout ce qu'il rapporte dans le petit volume que nous venons d'analyser, est qu'il faut anéantir complètement la cérémonie du Roy-boit, et *s'appliquer*, ce sont les termes qu'il emploie, *à guérir cette corruption, qui n'est pas incurable, quoy qu'elle soit devenuë en quelque façon chancre et gangrene.* » Ce que nous avons dit en commençant ne permet pas de supposer que nous voulions nous associer au vœu du théologien janséniste[2],

1. V. l'ouvrage cité p. 170, 171, 182, 220, 257, 389 et 340.

2. Jean Deslyons était janséniste et fut rayé du tableau des docteurs de Sorbonne pour avoir refusé d'adhérer à la condamnation d'Arnauld.

*

mais nous pensons, comme nous l'avons déjà fait entendre, que, tout en conservant dans les familles où elle existe encore, une fête autrefois si populaire, il importe de la dépouiller de ses accessoires païens et superstitieux, et de la transporter au jour même de l'Epiphanie, afin de ne point profaner, en quelque sorte, une vigile, que l'Eglise avait assimilée à celles des fêtes les plus solennelles.

AUG. DIGOT.

---

## DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. THOMASSIN (Charles-Théodore), de Battigny, a fait don du vase, en terre de Favières, dans lequel étaient les monnaies trouvées au mois de juillet dernier (v. p. 184), et d'un couteau découvert à côté de ce vase.

---

*Pour la commission de rédaction : le Président,* HENRI LEPAGE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

---

# DOCUMENTS

SUR

# L'HISTOIRE DE LORRAINE

Plusieurs des nouveaux Membres de la Société ignorent l'existence de l'importante publication qui se fait sous le titre de *Documents sur l'histoire de Lorraine*, et dont la collection se compose déjà de 12 volumes.

Chaque volume forme un recueil complet, imprimé sur papier vergé. Les encouragements annuels du Ministère de l'Instruction publique sont une garantie de la valeur de cette publication. Le tirage n'a été fait jusqu'à ce jour qu'à 125 exemplaires ; il ne reste que très-peu d'exemplaires des dernières années. Ceux de nos confrères qui désireraient souscrire sont priés de s'adresser à M. Lucien Wiener, secrétaire-adjoint de la Société.

Il paraît tous les ans un volume au prix de 5 fr.

Il reste disponibles :

5 exemplaires (ces volumes sur papier mécanique) des Documents inédits sur la guerre des Rustauds ;

5 exemplaires des Lettres et Instructions de Charles III, relatives aux affaires de la Ligue ;

2 exemplaires du Pouillé du diocèse de Toul ;

5 exemplaires des Lettres d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans ;

9 exemplaires de la Guerre de Trente-Ans en Lorraine.

Ce dernier ouvrage, très-important, édité par les soins de M. Schmit, directeur du Catalogue de la Bibliothèque impériale, sur les imprimés extrêmement rares existant à cette bibliothèque, comprend 5 volumes, dont 2 ont déjà paru.

**Nous prions instamment MM. les Membres de la Société qui n'auraient pas retiré le volume de 1867, de le faire sans retard, afin que l'on puisse régulariser les comptes de cette publication.**

---

# TABLE DES MATIÈRES.

## I. Société d'Archéologie.

### Séances.



### Mémoires et Communications.

**Variétés.**

## Chronique.

## II. Musée lorrain.



### Planches.



---

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.





